

**NRJ GROUP**  
**Document de référence 2007**



Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008.  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>04</b>
Contenu du document	04
Communication financière	04
<b>Tables de concordance</b>	<b>05</b>
- Règlement européen	05
- Rapport financier annuel	08
<b>1 Personnes responsables et Commissaires aux Comptes</b>	<b>09</b>
<b>1.1 Responsable du document de référence</b>	<b>09</b>
<b>1.2 Attestation du Responsable du document de référence</b>	<b>09</b>
<b>1.3 Commissaires aux Comptes</b>	<b>10</b>
1.3.1 Mandats	10
1.3.2 Rémunération	10
<b>1.4 Documents incorporés par référence</b>	<b>11</b>
<b>2 Présentation - activités et résultats – éléments importants (propriétés, filiales et contrats) du Groupe et de la Société mère</b>	<b>12</b>
<b>2.1 Histoire et évolution</b>	<b>12</b>
<b>2.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007</b>	<b>13</b>
<b>2.3 Chiffres clés</b>	<b>14</b>
2.3.1 Informations financières historiques	14
2.3.2 Informations financières intermédiaires	15
<b>2.4 Activité et résultats</b>	<b>16</b>
2.4.1 Présentation des métiers et de leurs marchés	16
2.4.2 Evénements exceptionnels ayant affecté ces marchés	19
2.4.3 Résultats des activités du Groupe	19
2.4.4 Investissements et financement	22
2.4.5 Evolution récente et perspectives	24
<b>2.5 Autres informations</b>	<b>25</b>
2.5.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle	25
2.5.2 Recherche et Développement	25
2.5.3 Filiales importantes	26
2.5.4 Contrats importants	26
2.5.5 Propriétés immobilières	26

<b>2.6 Société mère NRJ GROUP</b>	<b>27</b>
2.6.1 Situation et activité de NRJ GROUP au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice	27
2.6.2 Evolution récente et perspectives	27
2.6.3 Recherche et Développement	27
2.6.4 Dépenses de nature somptuaire	27
2.6.5 Evolution des participations	27
<b>3 Facteurs de risques et assurances</b>	<b>28</b>
<b>3.1 Risques économiques</b>	<b>28</b>
3.1.1 Risques liés à l'environnement économique et à la position concurrentielle	28
3.1.2 Risques liés au modèle économique	29
3.1.3 Autres risques de nature économique	31
<b>3.2 Risques industriels et techniques</b>	<b>31</b>
3.2.1 Risques liés à la diffusion	31
3.2.2 Risques de l'activité de téléphonie mobile	33
<b>3.3 Risques environnementaux</b>	<b>33</b>
3.3.1 Mesures de champs magnétiques	33
3.3.2 Autres mesures de protection des sites des salariés	34
<b>3.4 Risques juridiques</b>	<b>34</b>
3.4.1 Risques liés à la réglementation	34
3.4.2 Risques liés à des litiges et procédures judiciaires et d'arbitrage	36
<b>3.5 Risques de marché</b>	<b>37</b>
3.5.1 Risque de change, de taux et de liquidité	37
3.5.2 Risque sur actions	37
<b>3.6 Assurances et couverture des risques du Groupe</b>	<b>37</b>
<b>4 Ressources humaines et citoyenneté</b>	<b>38</b>
4.1 Effectifs, emploi, formation	38
4.2 Main d'œuvre extérieur et sous-traitance	44
4.3 Organisation du travail	44
4.4 Rémunération et avantages accordés au personnel	45
4.5 Proximité et citoyenneté	45
<b>5 Gouvernement d'entreprise</b>	<b>46</b>
5.1 Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	46
5.2 Rémunérations et avantages des dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance	50
5.3 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	52
5.4 Observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2007	53
5.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	54
5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	62

<b>6 Informations générales concernant la société NRJ GROUP et son capital</b> .....	<b>63</b>
<b>6.1 Statuts et fonctionnement</b> .....	<b>63</b>
<b>6.2 Capital et droits de vote</b> .....	<b>66</b>
6.2.1 Capital .....	66
6.2.2 Droits de vote .....	66
6.2.3 Répartition du capital et des droits de vote .....	67
6.2.4 Rachat d'actions .....	69
6.2.5 Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur .....	69
<b>6.3 Marché du titre NRJ Group</b> .....	<b>70</b>
<b>6.4 Dividendes</b> .....	<b>72</b>
<b>7 Comptes consolidés de NRJ Group au 31 décembre 2007</b> .....	<b>73</b>
<b>7.1 Compte de résultat consolidé NRJ Group</b> .....	<b>74</b>
<b>7.2 Tableau des flux de trésorerie courante consolidés NRJ Group</b> .....	<b>75</b>
<b>7.3 Bilan consolidé NRJ Group</b> .....	<b>76</b>
<b>7.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés NRJ Group</b> .....	<b>77</b>
<b>7.5 Notes annexes aux états financiers consolidés</b> .....	<b>78</b>
<b>7.6 Rapport des Commissaires aux Comptes</b> .....	<b>103</b>
<b>8 Comptes sociaux</b> .....	<b>104</b>
<b>8.1 Compte de résultat NRJ Group</b> .....	<b>105</b>
<b>8.2 Bilan NRJ Group</b> .....	<b>107</b>
<b>8.3 Tableau des flux de trésorerie NRJ Group</b> .....	<b>109</b>
<b>8.4 Annexe aux comptes sociaux</b> .....	<b>110</b>
<b>8.5 Inventaire des valeurs mobilières</b> .....	<b>120</b>
<b>8.6 Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices</b> .....	<b>121</b>
<b>8.7 Rapport général des Commissaires aux Comptes</b> .....	<b>122</b>

# INTRODUCTION

## CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

Eléments du document de référence  
Eléments du rapport financier annuel  
Eléments du rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale  
Autres informations réglementaires AMF (honoraires des Commissaires aux Comptes, document d'information annuel)

## COMMUNICATION FINANCIERE

### Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site internet du Groupe : [www.nrjgroup.fr](http://www.nrjgroup.fr)

### Informations publiées ou rendues publiques du 12 mai 2007 au 29 avril 2008

(en application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

### Informations mises en ligne et/ou publiées sur les sites internet de NRJ GROUP, de l'AMF et du BALO :

DATE	THEME	LIEU DE CONSULTATION
14/05/2007	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2007	BALO
29/05/2007	Résolutions de l'Assemblée Générale du 14.06.2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
29/05/2007	Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14.06.2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
29/05/2007	Assemblée Générale : modalités de mise à disposition des documents préparatoires	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
30/05/2007	Document de référence 2006	AMF - <a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
03/07/2007	Actualisation du document de référence 2006	AMF - <a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
10/07/2007	Déclaration mensuelle de droits de vote – juin 2007	AMF
13/07/2007	Rapport annuel 2006	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
18/07/2007	Comptes annuels de l'exercice 2006	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
25/07/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2007 et apport de liquidité	BALO
30/07/2007	Chiffre d'affaires du premier semestre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
08/08/2007	Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
22/08/2007	Déclaration mensuelle de droits de vote - juillet 2007	BALO
30/08/2007	Résultats semestriels 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
31/08/2007	Rapport financier semestriel 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
19/09/2007	Comptes semestriels 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
07/11/2007	Déclaration mensuelle de droits de vote - octobre 2007	BALO
12/11/2007	Information financière du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
14/11/2007	Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
13/12/2007	Déclaration mensuelle de droit de vote - novembre 2007	BALO
11/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2007 et apport de liquidité	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
17/01/2008	Déclaration mensuelle de droits de vote – décembre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
28/01/2008	Information financière du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
12/02/2008	Déclaration mensuelle de droit de vote – janvier 2008	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
13/02/2008	Chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2007	BALO
10/03/2008	Changement de la date de la publication des résultats annuels 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
20/03/2008	Déclaration mensuelle de droit de vote – février 2008	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>
25/03/2008	Résultats annuels 2007	<a href="http://www.nrjgroup.fr">www.nrjgroup.fr</a>

### Information des actionnaires

NRJ GROUP – Communication Financière, 22 rue Boileau – 75016 Paris  
Frédéric PATUREAU / Tel : + 33 1 40 71 78 05 / e-mail : [fpatureau@nrj.fr](mailto:fpatureau@nrj.fr)  
NRJ GROUP – Code Isin FR000121691 / Reuters : SONO.PA / Bloomberg : NRG FP  
[www.nrjgroup.fr](http://www.nrjgroup.fr)

# TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement « Européen » n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003-1971/CE.

N/A : non applicable

<b>Rubriques de l'annexe 1 du Règlement « Européen » n ° 809/2004</b>	<b>Page</b>
<b>1 - Personnes responsables</b>	
1.1- Nom et fonction des personnes responsables -----	09
1.2- Attestation des personnes responsables -----	09
<b>2 - Contrôleurs légaux des comptes-----</b>	<b>10</b>
<b>3 - Informations financières sélectionnées</b>	
3.1- Informations financières historiques -----	14-15
3.2- Informations financières intermédiaires -----	15
<b>4 - Facteurs de risque-----</b>	<b>28-37</b>
<b>5 - Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1- Histoire et évolution de la Société -----	13
5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial -----	63
5.1.2 Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés-----	63
5.1.3 Date de constitution et durée de la Société-----	63
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable-----	63
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société -----	13,19
5.2- Investissements -----	22-23
5.2.1 Principaux investissements des exercices 2006 et 2007 -----	23,88
5.2.2 Principaux investissements en cours-----	23,24
5.2.3 Principaux investissements futurs-----	24
<b>6 - Aperçu des activités</b>	
6.1- Principales activités -----	16-22,26
6.2- Principaux marchés -----	16-19
6.3- Evénements exceptionnels-----	19
6.4- Dépendance éventuelle -----	25,28-31
6.5- Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle --	16-19,28-31
<b>7 - Organigramme</b>	
7.1- Description sommaire du Groupe-----	13-14
7.2- Liste des filiales importantes -----	26
<b>8 - Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées -----	26,92
8.2- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles -----	33
<b>9 - Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1- Situation financière -----	16-22,73-102
9.2- Résultat d'exploitation -----	20-22,74

<b>10 - Trésorerie et capitaux</b>	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	23,66,75-77
10.2- Source et montant des flux de trésorerie	22-23,77
10.3- Conditions d'emprunt et structure de financement	93
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5- Sources de financement attendues	24,93-95
<b>11 - Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>25-26</b>
<b>12 - Information sur les tendances</b>	
12.1 Tendances récentes	24
12.2 Perspectives	24
<b>13 - Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>
<b>14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1- Renseignements relatifs aux organes d'administration, de direction et de surveillance et à la direction générale	46-51
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	52,97
<b>15 - Rémunérations et avantages</b>	
15.1- Montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	50-51,57
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	50,95-96
<b>16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1- Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration, de direction ou de surveillance	46-49
16.2- Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	52
16.3- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	56-57
16.4- Conformité au régime de Gouvernement d'entreprise en vigueur en France	54
<b>17 - Salariés</b>	
17.1- Nombres de salariés	38-44,96,79
17.2- Participation et stock options	45
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
<b>18 - Principaux actionnaires</b>	
18.1- Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	67-68
18.2- Existence de droits de vote différents	65-66
18.3- Contrôle de l'émetteur	67-68
18.4- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
<b>19 - Opérations avec des apparentés</b>	<b>52</b>
<b>20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1- Informations financières historiques	14-15
20.2- Informations financières pro forma	N/A
20.3- Etats financiers	73-122
20.4- Vérification des informations financières historiques annuelles	103,122
20.5- Date des dernières informations financières	31 décembre 2007
20.6- Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7- Politique de distribution des dividendes	72
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage	36,95-96
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale	19-22

<b>21 - Informations complémentaires</b>	
21.1- Capital social	66-67
21.1.1 Capital souscrit	66-67
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions propres	69
21.1.4 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital	N/A
21.1.5 Instruments financiers non représentatifs du capital	N/A
21.1.6 Autres titres donnant accès au capital	N/A
21.1.7 Tableau d'évolution du capital	66
21.2- Acte constitutif et statuts	63-65
21.2.1 Objet social	63
21.2.2 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance	54-55
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	65
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	65
21.2.5 Assemblée Générale	65
21.2.6 Dispositions relatives au changement de contrôle	68
21.2.7 Franchissement de seuil	65,68
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	N/A
<b>22 - Contrats importants</b>	<b>26</b>
<b>23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>N/A</b>
<b>24 - Documents accessibles au public</b>	<b>4</b>
<b>25 - Informations sur les participations</b>	<b>13,27,99-102,114</b>

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>CHAPITRE</b>
<b>1. COMPTES SOCIAUX</b>	Chapitre 8
<b>2. COMPTES CONSOLIDES</b>	Chapitre 7
<b>3. RAPPORT DE GESTION (AU SENS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)</b>	
3.1 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100 DU CODE DE COMMERCE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de l'évolution des affaires</li> <li>• Analyse des résultats</li> <li>• Analyse de la situation financière</li> <li>• Principaux risques et incertitudes</li> <li>• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitres 2.4 et 2.6</li> <li>Chapitres 2.4 et 2.6</li> <li>Chapitres 2.4 et 2.6</li> <li>Chapitre 3</li> <li>Chapitre 6.2.1</li> </ul>
3.2 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</li> </ul>	Chapitre 6.2.3
3.3 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachats par la Société de ses propres actions</li> </ul>	Chapitre 6.2.4
<b>4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	
	Chapitre 1
<b>5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES</b>	
	Chapitres 7.6 et 8.7
<b>6. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	
	Chapitre 1.3.2
<b>7. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE</b>	
	Chapitre 5.5
<b>8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE</b>	
	Chapitre 5.6



# 1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du document

Marc PALLAIN  
Président du Directoire

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Attestation du Responsable

*J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres 2, 3 et 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.*

Marc PALLAIN

### Responsable de l'information

Jean-Pierre TRELAT  
Directeur Général Adjoint  
Téléphone : 01 40 71 42 54

### Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés  
Henri LEJETTE  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

Prestige International Audit  
Thierry KARCHER  
5, rue Alfred de Vigny  
75008 Paris

## 1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1.3.1 MANDATS

	Mandats en cours	
	Date de début du premier mandat <sup>(1)</sup>	Date de fin de mandat
<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>		
<b>Deloitte &amp; Associés</b> 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Henri LEJETTE	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
<b>Prestige International Audit</b> 5, rue Alfred de Vigny 75008 Paris Représenté par Thierry KARCHER	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 <sup>(2)</sup>
<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>		
<b>BEAS</b> 7-9, villa Houssay 92200 Neuilly sur Seine	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
<b>Yves CANAC</b> 5, rue Alfred de Vigny 75008 Paris	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Suite à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs.

<sup>(2)</sup> La société PIA et Monsieur Yves CANAC ont démissionné à effet à l'issue de la prochaine assemblée de leur mandat de co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant. Il sera proposé aux actionnaires de nommer lors de la prochaine assemblée de nouveaux co-Commissaires aux Comptes.

### 1.3.2 RÉMUNERATION

#### Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par NRJ GROUP et ses filiales

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Prestige International Audit			
	2007		2006		2007		2006	
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes								
- NRJ GROUP SA	109	12%	135	16%	100	100%	115	100%
- filiales intégrées globalement	737	80%	735	84%	0	0%	0	0%
Autres missions légales et accessoires								
- NRJ GROUP SA	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
- filiales intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Sous total</b>	<b>846</b>	<b>92%</b>	<b>870</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>115</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>								
- NRJ GROUP SA	67	8%	0	0%	0	0%	0	0%
- filiales intégrées globalement	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Sous total</b>	<b>69</b>	<b>8%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>915</b>	<b>100%</b>	<b>870</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>115</b>	<b>100%</b>

## 1.4 DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 30 mai 2007 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 68 à 110 et 111 à 129,
- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 12 juin 2006 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 63 à 106 et 179 à 191.

## 2 PRÉSENTATION - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS - ÉLÉMENTS IMPORTANTS (PROPRIÉTÉS, FILIALES ET CONTRATS) DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

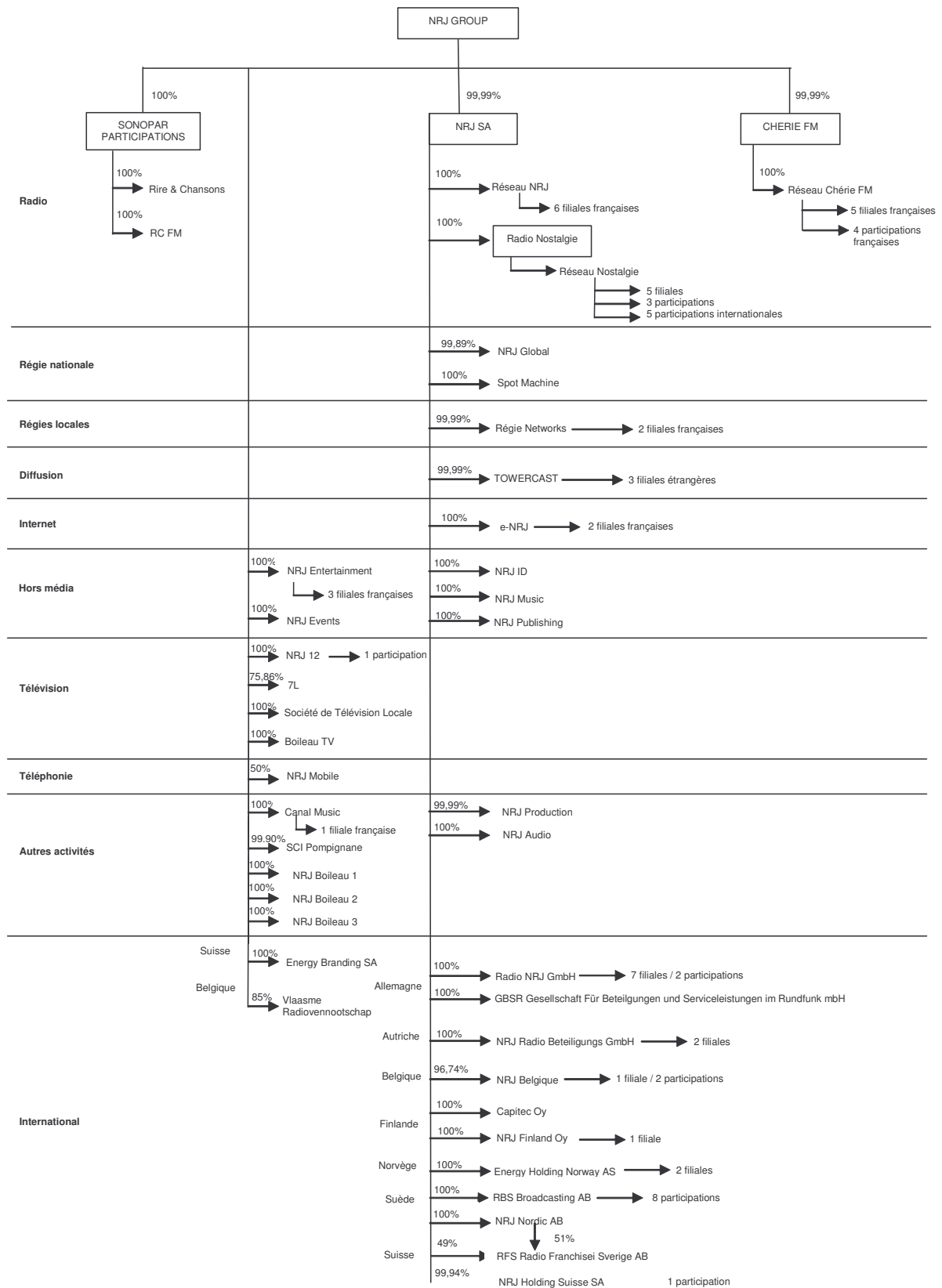
### 2.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION

#### RAPPEL HISTORIQUE

- 1981** Naissance de NRJ
- 1987** Naissance de CHERIE FM
- 1988** NRJ en Suisse et en Belgique
- 1989** NRJ au Second Marché de la Bourse de Paris
- 1990** RIRE & CHANSONS en Ile-de-France
- 1991** NRJ à Berlin
- 1993** 3 nouvelles stations NRJ en Allemagne  
NRJ en Suède
- 1994** NRJ au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris
- 1995** 14 nouvelles stations NRJ en Suède et lancement de NRJ à Helsinki  
RIRE & CHANSONS en national  
NRJ acquiert 80% de NOSTALGIE
- 1998** NRJ à Vienne et à Oslo
- 1999** 7 nouvelles fréquences NRJ en Finlande
- 2000** NRJ GROUP au Premier Marché de la Bourse de Paris  
Regroupement de tous les actifs chez NRJ GROUP  
NRJ au Danemark  
3 nouvelles stations NRJ en Norvège
- 2001** NRJ détient 100% de NOSTALGIE
- 2002** NRJ devient la 1<sup>ère</sup> radio en France en audience cumulée sur septembre octobre 2002 (\*)
- 2003** NRJ acquiert 49% de Hit Radio, à Zürich
- 2005** Création de NRJ Events, l'agence événementielle du Groupe  
Lancement de NRJ 12, chaîne de télévision numérique à vocation nationale  
Lancement de NRJ MOBILE, opérateur virtuel de téléphonie mobile  
Exercice exceptionnel de 15 mois, suite au changement d'exercice fiscal, lequel coïncide avec l'année civile à partir de 2006
- 2006** Première année complète de développement des nouveaux médias du Groupe, notamment télévision et mobile, dans le cadre de la stratégie globale multimédia. NRJ Régies devient NRJ GLOBAL. Lancement des premières webradios
- 2007** Poursuite du développement multimédia : développement de NRJ 12, lancement des chaînes NRJ Hits et 7L (Montpellier) et préparation du lancement de NRJ Paris, développement des webradios et lancement de nouvelles versions des sites internet des radios, lancement des offres d'abonnement NRJ MOBILE et C le Mobile en téléphonie mobile.

(\*) : Enquête 75.000 + Médiamétrie-septembre-octobre 2002 – audience cumulée – lundi-vendredi-5h/24h – Cible 13 ans et +

## 2.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007



NRJ GROUP est la Société mère du Groupe. A ce titre ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de services effectuées pour leur compte.

Les principales relations commerciales entre les différentes sociétés du Groupe au cours de l'exercice sont les suivantes :

- ◆ commercialisation par NRJ GLOBAL de l'espace publicitaire des têtes de réseau, des sites Internet, des événements et de l'espace publicitaire télévisuel,
- ◆ commercialisation en France par les régies locales (sous-groupe Régie Networks) de l'espace publicitaire local des radios des réseaux, lorsqu'elles disposent d'un tel programme,
- ◆ diffusion des programmes des 4 radios du Groupe en France par towerCast,
- ◆ mise à bail par NRJ Production des immeubles franciliens aux sociétés y ayant leur siège et disposant de personnel,
- ◆ réalisation par NRJ Audio, pour les têtes de réseau françaises et pour la société Spot Machine, de prestations audio et, pour les mêmes clients que ceux de NRJ Production, de prestations informatiques,
- ◆ licence de la marque NRJ concédée par NRJ GROUP à NRJ,
- ◆ prestations de services administratifs réalisées par NRJ GROUP pour l'ensemble des sociétés françaises.

## 2.3 CHIFFRES CLÉS

### 2.3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

#### Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	368,2	406,9
dont opérations d'échanges	8,5	8,7
<b>Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges</b>	<b>359,7</b>	<b>398,2</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>34,7</b>	<b>81,7</b>
<i>ROC / CA hors opérations d'échanges</i>	<i>9,7%</i>	<i>20,5%</i>
Autres produits et charges opérationnels	32,7	-
Résultat financier	6,0	4,2
Impôt sur les résultats	(20,3)	(33,2)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(0,4)	0,7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>52,7</b>	<b>53,4</b>
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-	(0,1)
<b>Résultat net</b>	<b>52,7</b>	<b>53,3</b>
Intérêts minoritaires	(1,2)	(0,4)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>51,5</b>	<b>52,9</b>

## Bilan consolidé

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	182,9	172,0
Goodwill	153,1	151,2
Autres actifs non courants	17,5	17,5
<b>Actifs non courants</b>	<b>353,5</b>	<b>340,7</b>
Stocks	20,7	8,9
Clients et autres débiteurs	224,6	204,8
Fournisseurs et autres créditeurs	(205,0)	(186,6)
Actifs (passifs) d'impôts nets	2,4	(5,2)
Autres actifs / passifs	(13,2)	(14,9)
<b>Besoin en fonds de roulement et Passifs non courants</b>	<b>29,5</b>	<b>7,0</b>
Dettes financières à long terme	(0,4)	(2,6)
Dette financière courante	(22,5)	(16,6)
Trésorerie courante	143,9	151,2
<b>Excédent net de trésorerie</b>	<b>121,0</b>	<b>132,0</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>504,0</b>	<b>479,7</b>
<b>Total actif</b>	<b>770,2</b>	<b>721,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>(770,2)</b>	<b>(721,3)</b>

## Flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net	52,7	53,3
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	17,9	15,1
Plus et moins-values de cession	(32,1)	0,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,4	(0,7)
Coût de l'endettement net et charges d'impôts	14,4	29,1
Impôts versés	(22,9)	(39,3)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(13,4)	(2,6)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>17,1</b>	<b>55,0</b>
Acquisitions d'immobilisations	(37,6)	(39,4)
Cessions d'immobilisations	32,0	11,2
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(28,2)</b>
Dividendes versés par la Société mère	(24,9)	(31,8)
Remboursements d'emprunts	(2,3)	(2,9)
Autres flux liés aux opérations de financement	2,5	0,3
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(34,5)</b>
<b>Variation de trésorerie courante</b>	<b>(13,3)</b>	<b>(7,6)</b>

## 2.3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

Néant

## 2.4 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### 2.4.1 PRÉSENTATION DES METIERS ET DE LEURS MARCHÉS

Acteur majeur dans le domaine de la Radio en France et implanté dans 12 autres pays, le Groupe NRJ exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur et assure la commercialisation de ses propres espaces média. Il s'appuie sur la force du média Radio et de ses marques (NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS), son expertise marketing et sa puissance commerciale, pour déployer de nouveaux médias - Télévision, Internet et des activités connexes en partenariat comme la Téléphonie Mobile - afin de suivre et anticiper les évolutions de consommation et proposer des offres globales à ses clients.

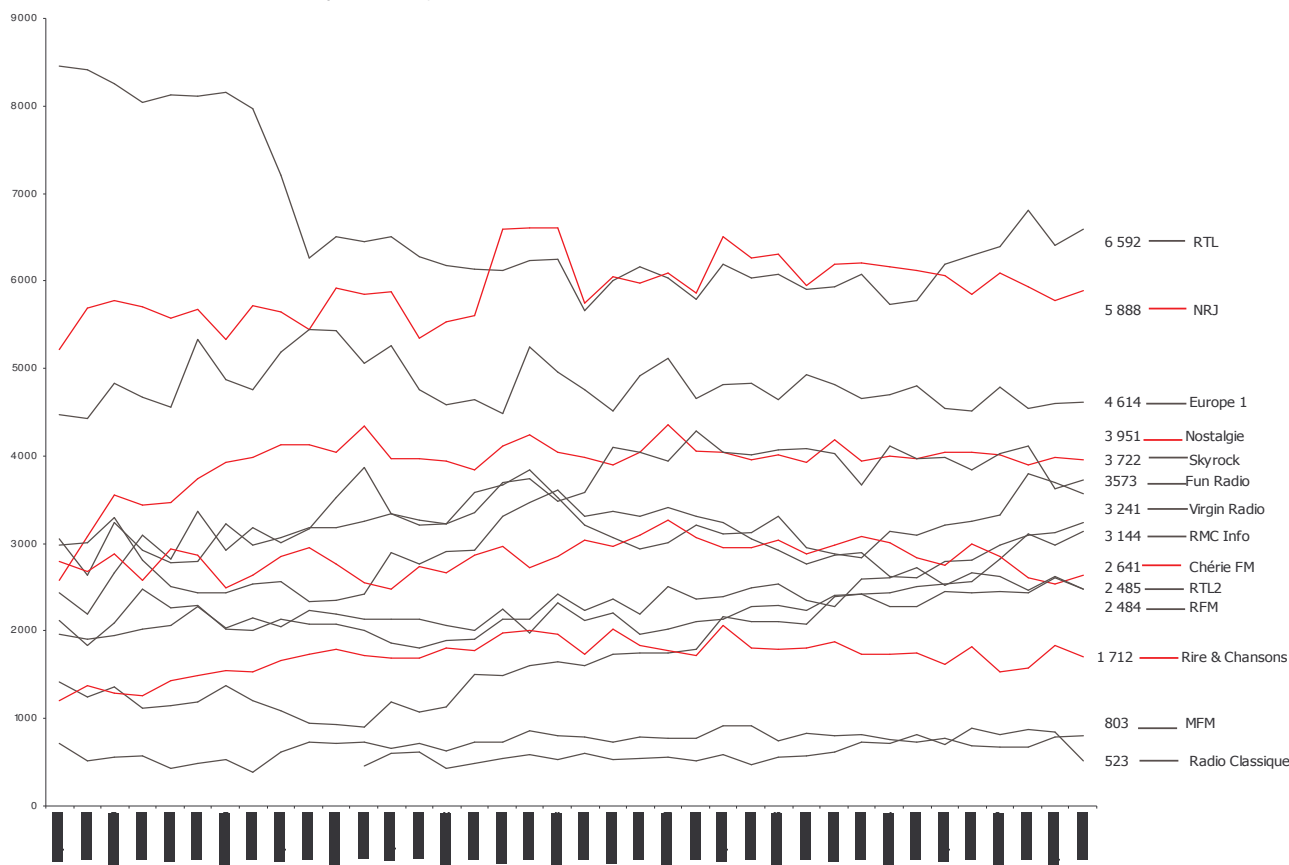
Le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias (Radio, Télévision, Internet). Pour cela, il crée des programmes et des contenus attractifs visant à réunir la plus grande audience, c'est-à-dire le plus grand nombre d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes. L'essentiel (près de 80%) de son chiffre d'affaires provient de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité à des annonceurs désirant promouvoir un message, un produit, ou une marque auprès des larges publics du Groupe. Le Groupe évolue donc sur le marché des dépenses média - en Presse, Télévision, Affichage, Radio et Internet - qui représentait 10,6 milliards d'euros nets en France en 2007 (Source IREP hors annuaires).

Entre 2006 et 2007, les dépenses publicitaires nettes sur les différents médias ont évolué comme suit (source IREP) :

en milliards d'euros	2007	2006	Variation 2007/2006
Presse	4,76	4,84	-1,8%
Télévision	3,46	3,38	+2,3%
Affichage	1,10	1,09	+1,5%
Radio	0,77	0,81	-5,0%
Internet	0,49	0,37	+32%
<b>TOTAL</b>	<b>10,57</b>	<b>10,49</b>	<b>+0,7%</b>

Sur le média Radio en France, le Groupe occupe une place de leader dans un marché largement concurrentiel dans lequel les acteurs sont de taille et de nature différente : les radios de format généraliste et les radios musicales, les radios indépendantes et les radios appartenant à des Groupes de média, les radios commerciales et les radios publiques, les réseaux de radio nationaux et les radios locales. Afin de diffuser ses programmes le Groupe dispose de nombreuses autorisations d'émettre (voir 3.4.1 Risques liés à la réglementation) obtenues auprès du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), l'autorité française de régulation des médias. Les quatre antennes musicales du Groupe, dont les positionnements permettent de couvrir une grande part du marché en terme d'âge et de sexe, ont représenté en 2007 une audience cumulée de 24,9% et une part d'audience de 17% (source Médiamétrie). En 2007, la part de marché du Groupe (y compris le chiffre d'affaires réalisé par la régie NRJ Global avec la commercialisation de la radio MFM extérieure au Groupe) était de 31%.

Sur longue période, l'audience cumulée des principaux réseaux nationaux de radios commerciales a évolué comme suit (source Médiamétrie, cible 15 ans et plus jusqu'en avril-juin 2002, puis cible 13 ans et plus de 5h à 24h du lundi au vendredi, en milliers d'auditeurs quotidiens) :





Le Groupe a développé des réseaux de fréquences dans de nombreuses villes de France lui permettant non seulement de diffuser des programmes nationaux sur une large partie de la population française mais aussi, dans les villes où il y est autorisé (soit 260 stations actives pour NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM), de diffuser des programmes locaux de proximité. Le Groupe a ainsi la possibilité de commercialiser des espaces pour de la publicité nationale et/ou locale.

Dans le cadre de ses activités média, le Groupe est tenu d'acquiescer, notamment au titre de l'activité de radio, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans ses programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la SPRE (Société de Perception de la Rémunération Equitable). Son barème résulte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français. La révision de ce barème à la hausse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 impactera négativement les résultats radio du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des oeuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les oeuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

A l'international (9% du chiffre d'affaires) le Groupe se développe en s'appuyant sur son savoir-faire musical et sa marque NRJ/Energy. Aujourd'hui, ses radios regroupent plus de 10 millions d'auditeurs par semaine au travers d'une exploitation en direct en Allemagne, Autriche, Finlande, Belgique et Suisse ou d'une exploitation sous forme de licence comme en Russie, en Bulgarie ou au Liban. Dans les pays où il est présent, le Groupe représente une part de marché limitée.

En télévision en France, la principale chaîne et principale source de revenus du Groupe est NRJ 12, l'une des nouvelles chaînes nationales de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) lancée en mars 2005 et qui connaît toujours un fort développement en France. L'offre de télévision gratuite en France est ainsi passée de 6 à 18 chaînes. Dans ce nouvel environnement, à l'inverse des chaînes historiques leaders, la part d'audience des nouvelles chaînes de la TNT et notamment de NRJ 12 progresse régulièrement au fur et à mesure de la montée en charge de sa grille de programmes.

Evolution de la part d'audience des chaînes de la TNT (Source médiamétrie – cible 4 ans et plus initialisée TNT) :

en %	Fév 2008	Janv. 2007
TF1	27,2	27,9
France 2	16,8	16,7
France 3	11,6	12,0
M6	10,5	11,0
TMC	4,5	3,8
Gulli	4,3	nd
W9	3,9	3,0
France 5	3,3	3,0
NT1	2,9	2,5
NRJ12	2,5	1,4
Canal+	2,2	2,4
Arte	1,6	1,1
Direct8	1,5	0,7
Virgin 17	1,5	1,5
France 4	1,4	nd
BFM TV	0,7	nd
I>Télé	0,4	nd

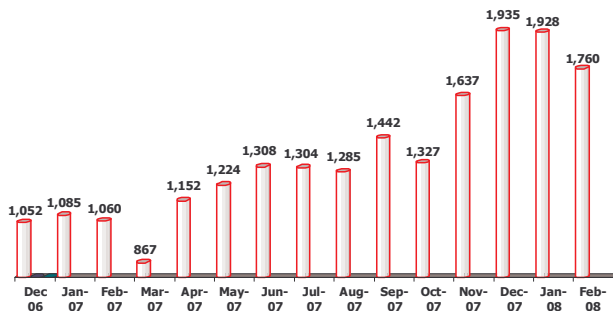
nd : non disponible

Sur l'univers TNT (population de 4 ans et plus équipée d'un adaptateur TNT), la part d'audience de NRJ 12, selon Médiamétrie, était de 1,6% en moyenne en 2007 (de 1,7% à 2,3% en octobre, novembre et décembre 2007 et 2,5% en février 2008). Sur la population totale regardant la télévision en France, soit environ 55 millions de personnes, sa part d'audience commence à atteindre des seuils significatifs avec 0,7% en décembre 2007 et 0,9% en février 2008.

A ce stade de son développement sur le marché de la télévision, la part de marché du Groupe progresse fortement compte tenu de la progression de sa part d'audience. De 2003 à 2006, le marché des dépenses publicitaires sur la télévision a progressé en moyenne de 4% par an pour atteindre 3,46 milliards d'euros nets en 2007 (source IREP). Depuis son lancement en mars 2005, le chiffre d'affaires Télévision du Groupe NRJ a progressé de 160% par an en moyenne pour atteindre 8,7 millions d'euros en 2007.

Sur Internet en France, le Groupe développe très essentiellement des sites d'image et de contenus visant à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité. A l'heure actuelle, il ne développe pas d'activité marchande significative sur internet. Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Nielsen NetRatings utilisé par les annonceurs. Avec 1,3 million de visiteurs uniques par mois en moyenne en 2007 sur l'ensemble de ses sites (source Nielsen NetRatings), l'audience du Groupe NRJ progresse fortement (1,9 million en décembre 2007). A ce stade, le chiffre d'affaires est non significatif à l'échelle du Groupe en 2007.

Evolution de l'audience de l'ensemble des sites du Groupe (source Nielsen NetRatings – en nombre de visiteurs uniques par mois) :



### Régie :

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces de publicité à travers des régies nationale et locale puissantes regroupant près de 475 collaborateurs dont près de 350 en régions afin de commercialiser l'offre de publicité locale du Groupe. La capacité de commercialisation d'offres locales par un réseau dense de collaborateurs en régions constitue un avantage compétitif que le Groupe entend développer et promouvoir auprès des annonceurs.

### Définitions

**Audience (ou audience cumulée) :** nombre d'auditeurs, de téléspectateurs, d'internautes consommant un média sur une période donnée (jour, semaine, mois). En France, ce nombre est mesuré par sondages réguliers effectués par des organismes professionnels référents (Médiamétrie pour la radio et la télévision, Nielsen NetRatings pour Internet). Sur internet, l'audience est exprimée en nombre de visiteurs uniques par mois pour un site donné. C'est ce nombre de visiteurs uniques par mois qui sert de référence aux annonceurs pour bâtir leurs plans médias.

**Part d'audience :** pour la Radio et la Télévision, combinaison du nombre d'auditeurs et de leur durée de consommation du média. Mesurée par tranche de 15 minutes sur la journée, la part d'audience exprime précisément la part de marché de chaque acteur, c'est à dire le nombre de personnes qu'il réunit par rapport à la population totale consommant le média à chaque instant. La part d'audience est déclinée par tranche d'âge ou par catégories socio-professionnelle et sert de référence aux annonceurs pour effectuer leurs plans média.

L'autre part (20%) du chiffre d'affaires du Groupe provient (i) de l'activité MVNO sur le marché naissant des opérateurs de téléphonie mobile sans réseaux qui représente 4% du marché en nombre de clients. Le marché de la téléphonie mobile a représenté de l'ordre de 21 milliards € en 2007 (source ARCEP, Groupe NRJ), (ii) de l'activité de diffusion hertzienne principalement sur le marché français de la diffusion de 800-900 millions € en 2006 (sources TDF et estimation Groupe NRJ) très largement dominé par l'ancien monopole d'Etat, TDF, (iii) des activités de divertissement (production et organisation d'événements, production de spectacles vivants, label musical, produits dérivés et produits sous licence de marque) sur des marchés sur lesquels le Groupe occupe à ce stade des positions minoritaires.

En téléphonie mobile, la filiale commune du Groupe NRJ et du Crédit Mutuel – CIC (50/50), NRJ MOBILE, a été lancée en novembre 2005 dans le cadre de l'ouverture du marché de la téléphonie aux opérateurs sans réseau. Aujourd'hui NRJ MOBILE figure parmi les acteurs majeurs du nouveau marché des MVNO (Mobile Virtual Network Operator) en France qui compte Auchan Télécom, Carrefour mobile, Coriolis, Debitel, Mobisud, Neuf Cegetel, Omer Telecom, Tele2, Ten, Transatel (source ARCEP). L'activité d'opérateur de téléphonie Mobile dit « Virtuel » (MVNO), c'est-à-dire sans réseau de télécommunication mobile détenu en propre, consiste à commer-

cialiser des services de téléphonie (voix, SMS, MMS, navigation internet, ...) identiques à celles des opérateurs historiques. Ces services sont achetés au « prix de gros » à un opérateur d'infrastructure, en l'occurrence SFR. Afin de constituer un parc de clients, le Groupe (et son partenaire à 50/50, le Groupe Crédit Mutuel – CIC) procède d'abord à l'acquisition des clients via des réseaux de distribution (grandes surfaces, grossistes télécoms, agences bancaires, WEB). Il existe 2 segments d'offres commercialisées par le Groupe : les offres prépayées et les offres forfaits avec engagement.

Au 31 décembre 2007, l'offre de téléphonie mobile du Groupe et de son partenaire Crédit Mutuel-CIC était deux natures :

- ♦ les offres prépayées : NRJ MOBILE commercialise des crédits de communication prépayés. Les cartes prépayées d'une durée limitée ont des valeurs allant de 5€ à 100€ avec des durées de validité allant de 7 à 100 jours.
- ♦ Les offres forfait : dans ce cas, le clients s'engage sur une durée de 12 ou 24 mois. Le cœur de la gamme NRJ MOBILE propose 3 gammes de forfaits :
  - une offre classique allant de 1 à 5h de communications par mois,
  - une offre 'forfait illimité' allant de 1 à 3h enrichie d'avantages SMS et MMS illimités les soirs et week-end ou voix vers NRJ MOBILE et vers les fixe le week-end (voir conditions commerciales),
  - une offre C le Mobile (offre alliant téléphonie mobile et banque) à destination des clients du Crédit Mutuel -CIC propose des forfaits de 1h à 3h associées à des services de banque et d'assurance.

A fin 2007, NRJ MOBILE avait acquis depuis son lancement 600 000 clients (nombre d'acquisitions brutes cumulées ne tenant pas compte du taux de volatilité des clients) dont près de 35 000 abonnés (675 000 clients acquis dont près de 50 000 abonnés à fin février 2008). Alors que la volatilité des clients prépayés est, par nature, plus élevée que celle des clients ayant une durée d'engagement minimum, le Groupe développe les offres d'abonnement pour constituer une base de clients fidèles et de plus haute valeur. Avec la progression régulière du nombre d'abonnés, la structure de la base des clients d'NRJ MOBILE évolue progressivement et le risque de volatilité des clients s'atténue dans le temps.

De manière générale, le recrutement et la fidélisation des clients dépendent de la compétitivité de l'offre dans un marché qui reste largement dominé par les opérateurs historiques. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a publié la part de marché des MVNO à fin décembre 2007 qui se monte à 4,88%. Toutefois, la marge de manœuvre des MVNO pour animer le marché est très liée à l'intensité de la concurrence que se livrent les opérateurs historiques.

L'activité de diffusion est une activité de service réalisée sur la base de contrats de longue durée (5 ans). Elle consiste à vendre des services de diffusion, essentiellement de radio et de TNT en France, en utilisant un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel, majoritairement propriétaire, permettant de couvrir environ 85% de la population française en FM. Ces infrastructures techniques sont installées sur les 430 pylônes répartis sur le territoire dont le Groupe est le plus souvent propriétaire (mais locataire des emprises). Actuellement, profitant du développement de la TNT et des nouveaux développements à venir (Télévision, Radio

nouveaux développements à venir (Télévision, Radio Numérique), le Groupe investit significativement dans de nouvelles infrastructures afin d'augmenter son chiffre d'affaires.

Essentiellement situé en France, towerCast assure ainsi plus de 1 000 prestations de diffusion en FM et représente 28% du marché de la diffusion FM des radios privées en France et 3% du marché de la diffusion des radios du service public (soit la majorité des diffusions ayant fait l'objet à ce jour d'un appel d'offres ouvert à la concurrence. towerCast a conquis également 20% de la diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (112 prestations réparties sur 53 sites) à l'issue de la phase 6 du déploiement de la TNT (85% de la population couverte).

Les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement significatives à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production de spectacles vivants et notamment de comédies musicales de grande ampleur. Dans ce cas, le Groupe est associé à des professionnels du spectacle afin de concevoir, de réaliser et de produire la comédie (scénario et chorégraphie, composition musicale, casting, fabrication des décors et costumes, ...). C'est la vente de billets pour les représentations et la vente de produits dérivés (exemple : DVD) qui permet d'enregistrer du chiffre d'affaires.

## 2.4.2 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT AFFECTÉ CES MARCHÉS

Les marchés des activités du Groupe NRJ, leurs réglementations et leurs environnements concurrentiel et technologique sont en constantes évolutions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le secteur de la Grande Distribution s'est vu autorisé l'accès à la publicité sur les chaînes de télévision hertziennes. Ce secteur est historiquement le principal annonceur sur le média radio, dont les radios du Groupe NRJ pour lesquelles il représentait 31 % du chiffre d'affaires publicitaires national en 2006. Malgré cette ouverture, les radios du Groupe ont maintenu la part du secteur de la Grande Distribution qui a représenté 32 % du chiffre d'affaires publicitaire national en 2007.

En dehors des évolutions dans le cours normal de ses activités, aucun autre événement exceptionnel n'a affecté les marchés du Groupe.

## 2.4.3 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DU GROUPE

### Faits marquants de l'année 2007

En 2007, le Groupe a poursuivi son développement média. Il a notamment développé avec succès les audiences de ses chaînes de télévision et de ses sites internet. Il a également poursuivi le recrutement de clients en téléphonie mobile et connu une nouvelle année de développement sur le marché de la diffusion en France.

Malgré un marché publicitaire radio difficile dans lequel les trois groupes de radio leader ont vu leur chiffre d'affaires baisser significativement, le média radio a confirmé sa puissance et a atteint ses plus hauts niveaux historiques d'écoute sur la dernière vague d'audience de Nov-Déc 2007 réalisée par médiamétrie. Dans ce

### Groupe Consolidé

contexte et dans un mouvement globalement favorable aux radios généralistes, les radios du Groupe ont maintenu leur leadership sur leurs cœurs de cibles permettant ainsi toujours au Groupe de couvrir une grande partie des cibles en terme d'âge et de sexe.

Avec 5,9 millions d'auditeurs quotidiens, NRJ est la 1<sup>ère</sup> radio de France sur les cibles dynamiques de la population : sur les moins de 65 ans, sur les foyers de 4 personnes et plus, sur la population active, sur les ménagères de moins de 50 ans et sur les internautes assidus (source Médiamétrie vague Nov-Déc 2007).

Avec près de 4 millions d'auditeurs, NOSTALGIE est toujours la 2<sup>ème</sup> radio musicale de France derrière NRJ (source Médiamétrie vague Nov-Déc 2007).

CHERIE FM est toujours la première radio la plus féminine de France et séduit 2,6 millions d'auditeurs chaque jour (source Médiamétrie vague Nov-Déc 2007).

RIRE & CHANSONS rassemble plus de 1,7 million d'auditeurs et reste toujours la plus masculine des radios (source Médiamétrie vague Nov-Déc 2007).

La chaîne de **télévision** NRJ 12 a poursuivi son développement satisfaisant sur le marché de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui a continué sa rapide progression en 2007. Grâce à l'enrichissement de ses programmes et à la nouvelle grille généraliste mise en place en septembre 2007, la chaîne a franchi le seuil de 2% de part d'audience sur les individus âgés de 4 ans et plus équipés TNT et a atteint 2,5% de part d'audience sur cette cible en février 2008, soit une part d'audience nationale sur l'ensemble de la population regardant la télévision en France de près de 1%.

Au sein de l'activité **hors média**, la comédie musicale « Le Roi Soleil », a connu toujours un grand succès sur la première partie de l'année 2007 avant de jouer ses dernières représentations en juillet. Dès 2007, le Groupe a préparé et signé la nouvelle comédie musicale « Cléopâtre » dont les premières représentations sont prévues début 2009.

L'activité **Internet** (incluse au sein de l'activité Hors média dans la présentation des comptes) a été fortement développée en 2007. L'audience des sites du Groupe a fortement progressé en 2007 et les sites du Groupe ont réuni plus de 1,9 million de visiteurs uniques sur le mois de décembre (source Nielsen NetRatings).

Le partenariat dans la téléphonie mobile a été renforcé début 2007. A l'issue d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros intégralement souscrite par le groupe CM-CIC, celui-ci a porté sa participation de 10% à 50% dans le capital de NRJ MOBILE. Grâce à ce partenariat renforcé, NRJ MOBILE a poursuivi la phase de recrutement des clients et lancé ses offres d'abonnements en juin et novembre 2007. Fin 2007, avec 600 000 clients acquis depuis le lancement, dont près de 35 000 abonnés, figurait parmi les acteurs de référence du nouveau marché MVNO<sup>(2)</sup>.

<sup>(2)</sup> Mobile Virtual Network Operator (Opérateur de téléphonie mobile sans réseau)

Enfin, concernant l'activité de **Diffusion** du Groupe à travers sa filiale towerCast, celle-ci a connu une nouvelle année de forte croissance en 2007 liée notamment au développement de la diffusion TNT en France.

## Résultat de l'exercice 2007

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	368,2	406,9
dont opérations d'échanges	8,5	8,7
<b>Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges</b>	<b>359,7</b>	<b>398,2</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>34,7</b>	<b>81,7</b>
<i>ROC / CA hors opérations d'échanges</i>	<i>9,7%</i>	<i>20,5%</i>
Autres produits et charges opérationnels	32,7	-
Résultat financier	6,0	4,2
Impôt sur les résultats	(20,3)	(33,2)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(0,4)	0,7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>52,7</b>	<b>53,4</b>
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-	(0,1)
<b>Résultat net</b>	<b>52,7</b>	<b>53,3</b>
Intérêts minoritaires	(1,2)	(0,4)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>51,5</b>	<b>52,9</b>

En 2007, le chiffre d'affaires hors opérations d'échanges du Groupe s'est élevé à 359,7 millions d'euros, en baisse de - 9,7 %. La forte croissance des activités de Télévision (+ 135,1 %) et de Diffusion (+ 42,2 %) ne compense pas la baisse de - 8,5 % des activités de Radio en France et de - 33,7 % des activités du Hors Media avec la fin des représentations de la comédie musicale « Le Roi Soleil » en juillet 2007, ainsi que le changement de méthode de consolidation des activités de Téléphonie désormais consolidées par intégration proportionnelle. La baisse du chiffre d'affaires de la Radio en France et du Hors Media, combinée à la poursuite des investissements en Télévision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale et au renforcement de la promotion et des programmes de la Radio en France pèse sur le résultat opérationnel courant qui passe de + 81,7 millions d'euros en 2006 à + 34,7 millions d'euros en 2007.

Les charges et produits opérationnels non courants s'élèvent en 2007 à 32,7 millions d'euros. Ils correspondent essentiellement au profit de dilution généré à l'occasion de la montée du Crédit Mutuel-CIC de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ MOBILE.

Le résultat financier de l'exercice 2007 est un profit de 6,0 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2006. Cette hausse est obtenue grâce à la remontée des taux d'intérêt entre 2006 et 2007 et malgré la légère baisse de trésorerie moyenne sur la période.

L'impôt s'établit à 20,3 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros en 2006. Retrait des provisions pour risque fiscal comptabilisées en 2006 et des effets de la dilution au capital de NRJ MOBILE en 2007, la charge d'impôt baisse en cohérence avec l'évolution des résultats.

En 2006, la quote-part des résultats dans les sociétés mises en équivalence correspondait pour l'essentiel aux

sociétés belges de l'activité de radio. Après la montée au capital de ces sociétés et leur passage en consolidation par intégration proportionnelle la quote-part des résultats dans les sociétés mises en équivalence correspond en 2007 essentiellement aux participations suisses et allemandes de l'activité de radio.

Le résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession concernait en 2006 la Société Boileau Editions, éditrice du magazine Kotchup, arrêté en décembre 2005.

A la suite de la montée de Crédit Mutuel- CIC dans NRJ MOBILE et de son passage en consolidation par intégration proportionnelle, la part de résultat reversée aux minoritaires comprend en 2007 essentiellement une part du résultat de la comédie musicale « Le Roi Soleil » (40 %). En 2006, cette part de résultat bénéficiaire pour les co-actionnaires était compensée par une part des pertes de l'activité de Téléphonie Mobile (10 %).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2007 s'établit à 51,5 millions d'euros contre 52,9 millions d'euros en 2006.

### ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR ACTIVITÉ

#### Radio en France

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	239,6	261,8
Résultat opérationnel courant	67,8	111,2
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>28,3%</i>	<i>42,5%</i>

Le chiffre d'affaires 2007 des activités de Radio en France du Groupe est en baisse de - 8,5 % par rapport à 2006 dans un marché des radios musicales lui-même en baisse de - 5,5 % (source TNS Secodip). Outre la perte de chiffre d'affaires liée à l'ouverture de l'accès du secteur de la Grande Distribution à la publicité sur les chaînes de télévision hertzienne, le marché a également été touché par une forte réduction des investissements publicitaires du secteur des Télécommunications ainsi que du secteur Media (fusion d'opérateurs satellite ou de fournisseurs d'accès à Internet).

Le chiffre d'affaires radio se décompose entre les stations du Groupe et les clients hors Groupe dans les proportions suivantes :

	2007	2006
NRJ	43 %	43 %
NOSTALGIE	23 %	23 %
CHERIE FM	25 %	25 %
RIRE & CHANSONS	5 %	6 %
<b>Total Groupe</b>	<b>96 %</b>	<b>97 %</b>
Hors Groupe	4 %	3%
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le résultat opérationnel courant diminue de 39 % à 67,8 millions d'euros en 2007 et la marge opérationnelle courante s'établit à 28,3 % contre 42,5 % en 2006. Cette évolution reflète :

- ♦ La baisse importante du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007.
- ♦ La réduction de 7,5 millions d'euros de la contribution positive au résultat opérationnel des activités de Radio en France liée au produit des dépenses publicitaires de l'activité de renseignement téléphonique « 118 333 » arrêtée par le Groupe début 2007.
- ♦ Les investissements, notamment à partir de la rentrée radiophonique de septembre 2007, en programme et en promotion afin d'enrayer la baisse d'audience dans un premier temps, puis de redresser les niveaux d'audience.
- ♦ Enfin, l'augmentation des charges de structure notamment liée à la prise en location de nouveaux locaux, à la mise en place d'un logiciel de type ERP et à la mise à niveau des services administratifs.

### Télévision

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	8,7	3,7
Résultat opérationnel courant	(18,3)	(10,7)
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>-210,3%</i>	<i>-289,7%</i>

L'année 2007 a été très satisfaisante pour les activités de Télévision avec la mise en place de la grille de programmes généraliste de la chaîne NRJ 12, le lancement de la chaîne musicale NRJ Hits et de la chaîne locale 7L sur la région de Montpellier, ainsi que l'obtention d'une licence de Télévision Numérique Terrestre sur la région de l'Île-de-France dont la diffusion démarre en mars 2008.

Grâce aux investissements réalisés dans la nouvelle grille de NRJ 12, l'audience de la chaîne a fortement progressé permettant au chiffre d'affaires du pôle Télévision de plus que doubler entre 2006 et 2007 (+135,1%).

Dans le même temps, la perte opérationnelle est restée maîtrisée à - 18,3 millions d'euros en 2007.

### Hors-média (comédie musicale et spectacle vivant, Internet, événementiel, produits dérivés, label musical)

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	41,5	62,6
Résultat opérationnel courant	3,6	12,2
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>8,7%</i>	<i>19,54%</i>

Le chiffre d'affaires des activités Hors Media s'est élevé à 41,5 millions d'euros en 2007 contre 62,6 millions d'euros en 2006. L'essentiel de la baisse est due à la fin des représentations de la comédie musicale « Le Roi Soleil » en juillet 2007 et, dans une moindre mesure, à la réduction, tant en volume qu'en valeur, des activités de production d'événements.

Le résultat opérationnel courant est en baisse à 3,6 millions en 2007 en ligne avec la baisse de chiffre d'affaires. Par ailleurs, les investissements en promotion, les lancements de sites (mynrj.com, nrjstudio.fr) et les refontes de site (nrj.fr) pèsent sur les résultats des activités Internet incluses dans le pôle Hors Media.

### Téléphonie

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	18,3	24,3
Résultat opérationnel courant	(19,2)	(32,8)
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>-104,9%</i>	<i>-135,0%</i>

Comme indiqué plus haut, les activités de Téléphonie sont consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 avec la montée de 10 % à 50 % du Crédit Mutuel – CIC au capital de NRJ MOBILE.

En 2007, NRJ MOBILE a porté à près de 600 000 le nombre de lignes souscrites depuis son lancement, fin 2005, dont plus de 30 000 abonnés à l'offre post payée lancée courant 2007.

La contribution de l'activité de téléphonie au chiffre d'affaires Groupe s'est ainsi élevé à 18,3 millions d'euros en 2007 contre 24,3 millions d'euros en 2006. A données comparables, il est en hausse de 33,2%, dont un quasi doublement du chiffre d'affaires lié aux usages payants.

A l'occasion de cette deuxième année d'exploitation, le Groupe a poursuivi la mise en place de l'organisation et des systèmes d'informations nécessaires au développement de l'activité. Compte tenu de l'augmentation de ces charges en ligne avec le développement du nombre de clients et des charges de lancement (principalement promotion et commissions versées aux distributeurs) de l'offre post payée, le résultat opérationnel courant de NRJ MOBILE est une perte de - 19,2 millions d'euros dans les comptes consolidés de NRJ GROUP.

Pour mémoire, l'activité Téléphonie intégrait en 2006 les pertes opérationnelles liées au numéro de renseignement téléphonique 118 333 à hauteur de - 8,6 millions d'euros essentiellement constituées de dépenses de promotion réalisées sur les antennes radio du Groupe. Ce numéro, lancé par le Groupe en 2006 dans le cadre de l'ouverture du marché des renseignements téléphoniques, n'a pas rencontré le succès escompté et a été arrêté début 2007.

### International

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	32,1	32,0
Résultat opérationnel courant	(1,8)	(1,1)
<i>Marge opérationnelle courante</i>	-5,6%	-3,4%

Le chiffre d'affaires de l'activité internationale qui s'est élevé à 32,1 millions d'euros en 2007 est stable par rapport à 2006, notamment grâce à l'intégration dans le périmètre fin 2006 de NOSTALGIE en Belgique (passage de la mise en équivalence à l'intégration proportionnelle). A données comparables, le chiffre d'affaires serait en baisse de - 7,6 %. Les bonnes performances de la Belgique et de la Norvège ne compensent pas les baisses de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Finlande.

Pour ce qui concerne le résultat opérationnel courant, si l'Allemagne a réussi à compenser la baisse de chiffre d'affaires, la baisse de l'activité de l'Autriche et de la Finlande a par contre pesé sur leurs résultats ce qui explique en grande partie la dégradation constatée par rapport à 2006.

## 2.4.4 INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

### Trésorerie nette courante

(en millions d'€uros)	2007	2006
Résultat net	52,7	53,3
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	17,9	15,1
Plus et moins-values de cession	(32,1)	0,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,4	(0,7)
Coût de l'endettement net et charges d'impôts	14,4	29,1
Impôts versés	(22,9)	(39,3)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(13,4)	(2,6)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>17,0</b>	<b>55,0</b>
Acquisitions d'immobilisations	(37,6)	(39,4)
Cessions d'immobilisations	32,0	11,2
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(28,2)</b>
Dividendes versés par la Société mère	(24,9)	(31,8)
Remboursements d'emprunts	(2,3)	(2,9)
Autres flux liés aux opérations de financement	2,5	0,3
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(34,5)</b>
<b>Variation de trésorerie courante</b>	<b>(13,3)</b>	<b>(7,6)</b>

### Diffusion

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	18,2	12,8
Résultat opérationnel courant	2,6	1,0
<i>Marge opérationnelle courante</i>	14,3%	7,8%

Le chiffre d'affaires de l'activité de diffusion à 18,2 millions d'euros en 2007 continue à croître à un rythme important de + 42,2 % par rapport à 2006 essentiellement grâce au développement du marché de la diffusion TNT sur lequel towerCast a pris une part de marché de l'ordre de 20 % et, dans une moindre mesure, grâce à l'activité de diffusion de Radio France.

Les charges ont augmenté principalement sous l'effet du développement de la diffusion TNT, tout en permettant une amélioration de la marge opérationnelle qui est passée de 7,8 % en 2006 à 14,3 % en 2007.

### Autres

(en millions d'€uros)	2007	2006
Chiffre d'affaires hors échanges	1,3	1,0
Résultat opérationnel courant	0,1	1,9
<i>Marge opérationnelle courante</i>	7,7%	190,0%

L'activité de l'ensemble « autres » comprend l'activité des services centraux du Groupe (support technique audio des radios et immobilier du Groupe) et l'activité de Canal Music (programmation musicale à destination des réseaux de distribution d'enseignes). L'évolution de son résultat reflète l'ajustement des refacturations de charges supportées par les autres activités du Groupe et notamment immobilières.

Au cours de l'exercice 2007, la trésorerie nette courante consolidée a diminué de - 13,3 millions d'euros après une diminution de - 7,6 millions d'euros en 2006 :

- ♦ Les flux nets de trésorerie générés par l'activité sont en baisse de 38,0 millions d'euros en 2007 par rapport à 2006, en ligne avec la baisse du résultat opérationnel courant net d'impôt. Par ailleurs, la variation défavorable des actifs et passifs d'exploitation de - 13,4 millions d'euros en 2007 est essentiellement due à la hausse des stocks, notamment les stocks de programmes de l'activité de Télévision.
- ♦ Les flux nets de trésorerie affectés aux investissements sont favorablement impactés en 2007 par l'augmentation de capital de 60 millions d'euros de NRJ MOBILE souscrite par le Crédit Mutuel – CIC, soit 30 M€ en quote-part NRJ GROUP. Comme en 2006, les investissements de l'exercice 2007 ont essentiellement concerné des acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'activité de Diffusion. Les cessions d'immobilisation en 2006 correspondent pour 8,8 millions d'euros à l'apport de la participation de 49 % dans Energy Zürich à la société NRJ Holding Suisse SA créée en 2006. Le même montant est inclus dans les acquisitions d'immobilisations en 2006.
- ♦ Enfin, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'améliorent de 9,8 millions d'euros par rapport à 2006 dont 6,9 millions d'euros sont liés à la diminution des dividendes versés qui correspondaient en 2006 à un exercice 2004/2005 de 15 mois à comparer à 12 mois en 2007 au titre de l'exercice 2006.

## Investissements

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations corporelles	26,0	22,4
Immobilisations incorporelles	2,3	1,9
<b>Total</b>	<b>28,3</b>	<b>24,3</b>

Les investissements en immobilisations corporelles concernent essentiellement les studios radio sur Paris et en Province ainsi que les installations de diffusion de towerCast (maintenance, remise à niveau, développement de la TNT...). Ils ont augmenté en 2007 avec la mise en place des phases 3 et 4 de la TNT et l'ouverture du marché de la diffusion de towerCast. Au cours des trois derniers exercices, aucun investissement pris individuellement n'a représenté un montant supérieur à 10% de la valeur brute des immobilisations corporelles au bilan consolidé du Groupe.

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent essentiellement le développement de l'infrastructure informatique de l'activité de Téléphonie et la mise en place de logiciels principalement dédiés aux services administratifs du Groupe, le plus significatif étant l'investissement réalisé dans l'ERP SAP à partir de 2005. Au cours des trois derniers exercices, aucun investissement pris individuellement n'a représenté un montant supérieur à 25% de la valeur brute des immobilisations corporelles au bilan consolidé du Groupe.

Dans le cadre des affaires courantes, certains investissements sont engagés afin de préparer, entre autres, des ouvertures de sites de diffusion. De même, les travaux de maintenance ou de rénovation des studios radio ou des sites de diffusion sont réalisés en permanence, sans que ces engagements aient un caractère exceptionnel. A l'exception de ces travaux récurrents, il n'existe pas d'engagement ferme concernant des investissements non récurrents et significatifs à venir et qui ne seraient pas comptabilisés au bilan ou mentionnés en engagements hors bilan au 31 décembre 2007.

## Bilan

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	182,9	172,0
Goodwill	153,1	151,2
Autres actifs non courants	17,5	17,5
<b>Actifs non courants</b>	<b>353,5</b>	<b>340,7</b>
Stocks	20,7	8,9
Clients et autres débiteurs	224,6	204,8
Fournisseurs et autres créditeurs	(205,0)	(186,6)
Actifs (passifs) d'impôts nets	2,4	(5,2)
Autres actifs / passifs	(13,2)	(14,9)
<b>Besoin en fonds de roulement et Passifs non courants</b>	<b>29,5</b>	<b>7,0</b>
Dettes financières à long terme	(0,4)	(2,6)
Dettes financières courantes	(22,5)	(16,6)
Trésorerie courante	143,9	151,2
<b>Excédent net de trésorerie</b>	<b>121,0</b>	<b>132,0</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>504,0</b>	<b>479,7</b>
<b>Total actif</b>	<b>770,2</b>	<b>721,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>(770,2)</b>	<b>(721,3)</b>

Le bilan consolidé s'élève à 770,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation de 48,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006.

Les actifs non courants sont en progression de 12,8 M€ du fait des investissements réalisés, notamment en immobilisations incorporelles sur l'activité de Diffusion.

Le besoin en fonds de roulement et les passifs non courants augmentent de 22,5 millions d'euros à 29,5 millions d'euros. Cette variation est essentiellement due à la hausse des stocks de programmes des activités de Télévision au 31 décembre 2007, ainsi qu'à la variation de l'impôt exigible qui, compte tenu des acomptes versés et du résultat estimé du bénéfice fiscal consolidé, représente une créance nette de 2,4 millions d'euros à fin 2007 contre une dette nette de 5,2 millions d'euros à fin 2006.

Comme indiqué plus haut, la trésorerie courante a diminué de 13,3 millions d'euros dont 2,3 millions d'euros ont été affectés au remboursement d'une partie des dettes financières à long terme.

Compte tenu de ces variations, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 504,0 millions d'euros dont -0,6 million d'euros d'intérêts minoritaires.

## 2.4.5 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Afin de renforcer sa stratégie de développement multi-média, le Groupe a élaboré un plan dont les trois axes sont :

- 1- la concentration accrue sur les activités cœur : les médias (radio, télévision et internet) ;
- 2- la mise en place d'une nouvelle organisation et de méthodes de gestion plus adaptées aux conditions du marché et à la transformation du Groupe en groupe global multi-média. Dans ce cadre le Groupe met en œuvre un plan d'économies visant à maîtriser la hausse de ses charges externes et internes ;
- 3- la poursuite du développement des activités de téléphonie mobile, radios internationales (zone germanique et Finlande) et diffusion à travers des partenariats.

### 1- Concentration accrue sur les médias :

Alors que le marché radio est toujours difficile depuis le début de l'année 2008, les dernières vagues d'audiences médiamétrie confirment que la Radio est un média puissant qui conserve toute son attractivité et ses avantages compétitifs par rapport aux autres médias de masse (84,1% de la population française âgée de 13 ans et plus écoute chaque jour la radio pendant près de 3 heures en moyenne – source médiamétrie novembre-décembre 2007). Dans ce contexte, le Groupe poursuit le travail effectué sur la programmation de ses radios afin de reconquérir ses parts d'audience.

Le développement du pôle télévision est satisfaisant et son chiffre d'affaires continue de progresser fortement sur le début de l'année 2008 dans un univers TNT en fort développement. En effet, selon les derniers chiffres médiamétrie, 28,2 % des foyers français étaient équipés d'au

moins un adaptateur TNT, soit 15,6 millions de personnes âgées de 4 ans et plus à fin 2007. Dans ce contexte, la chaîne NRJ 12 poursuit sa conquête d'audience avec l'enrichissement de sa grille de programmes généraliste et s'est portée candidate à l'obtention d'une fréquence de Télévision Mobile Personnelle. La chaîne NRJ Hits a réussi son lancement en 2007 et s'est imposée à la 9ème place des chaînes musicales de l'univers CabSat dès son premier sondage médiamétrie (MédiaCabSat septembre 2007-février 2008). Enfin, NRJ Paris, la chaîne TNT de l'Île de France, a été lancée le 20 mars dernier et vient compléter l'offre de télévision locale du Groupe. NRJ Paris souhaite s'imposer comme la chaîne de l'information et du divertissement des Franciliens. Son développement commercial s'appuiera sur l'expertise locale de la régie publicitaire du Groupe et sa grande connaissance des annonceurs d'Île de France. Ainsi, le pôle télévision, en avance sur son plan de marche, devrait voir le point bas de sa perte opérationnelle courante avancé à 2008 et son résultat opérationnel courant se redresser dès 2009. Compte tenu des nouveaux développements, à ce stade, l'atteinte du point d'équilibre est maintenue à 2012.

Sur internet, après une année de forte progression de l'audience (1,9 million de visiteurs uniques en décembre 2007 sur l'ensemble des sites du Groupe, +84% sur un an – source Nielsen NetRatings), l'activité continue de progresser et le Groupe poursuit son développement par croissance interne, mais aussi, en évaluant les opportunités de croissance externe ou de prise de sites en régie.

### 2 - Optimisation de l'organisation et des processus de gestion :

Compte tenu d'un marché publicitaire difficile, le Groupe fait évoluer son organisation et ses processus de gestion en adéquation avec sa dimension multi-média. L'optimisation des charges externes et internes réalisée dans ce cadre devrait permettre au Groupe de réaliser des économies de l'ordre de 20 millions d'euros par an à horizon 2010 et de maîtriser ainsi la hausse de ses charges.

### 3- Partenariats à fort potentiel

En téléphonie mobile, en partenariat avec le Crédit Mutuel-CIC, le Groupe poursuit son développement sur le marché MVNO dont il est l'un des premiers acteurs.

Concernant les activités à l'international (zone germanique et Finlande) et la diffusion, le Groupe a lancé un processus pour étudier des partenariats, les options étudiées n'excluant pas des ouvertures du capital des filiales concernées.

Sur la zone germanique et la Finlande, le Groupe pourrait ainsi développer la présence de la marque NRJ dans un modèle rentable.

Concernant la diffusion, le Groupe souhaite s'ouvrir à des partenariats pour accélérer le développement de sa filiale et capter de nouveaux marchés au moment où la diffusion connaît un développement exceptionnel avec la mise en place du réseau secondaire de la TNT et les prochains lancements de la diffusion de la Télévision Mobile Personnelle et de la radio numérique.



## 2.5 AUTRES INFORMATIONS

### 2.5.1 DÉPENDANCE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU INTELLECTUELLE

Voir également 3.Facteurs de Risques et assurances.

#### Dépendance commerciale

Plus de 75 % des revenus de NRJ GROUP proviennent des recettes de la publicité (radiophonique et télévisuelle). Sans être en position de dépendance commerciale, quelques annonceurs peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires publicitaire. Des opérations de concentration ou de convergence de marque affectant ces annonceurs (grande distribution, télécommunication, cablo-opérateurs par exemple) ou des modifications réglementaire ou de stratégie de communication (possibilité d'accéder à la publicité télévisée, arbitrage en faveur de nouveaux médias par exemple) peuvent affecter le chiffre d'affaires et, par conséquent, la rentabilité du Groupe.

Cependant, le choix d'une organisation commerciale autour d'une régie publicitaire interne sur le plan national et sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent les risques de dépendance commerciale. Par ailleurs NRJ GROUP développe depuis plusieurs années une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité (Alimentation/Boisson, Toilette/Beauté) que par celle de nouveaux clients dans ses secteurs traditionnels. Outre cette volonté de diversification de ses clients annonceurs, le Groupe poursuit le développement des autres activités : Diffusion, Téléphonie Mobile, événementiel, spectacle vivant, ...

#### Dépendance industrielle

NRJ GROUP est propriétaire de l'essentiel de ses moyens techniques d'émission et de diffusion. Cependant, pour certaines de ses activités, elle s'appuie sur des prestataires techniques (voir § 3.2.1).

La défaillance d'un de ces prestataires pourrait avoir des conséquences sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de NRJ GROUP. Afin de les limiter, NRJ GROUP ne contracte qu'avec des sous-traitants de premier plan tout en cherchant constamment à diversifier, dans la mesure du possible, ses partenaires.

Par ailleurs, le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques intégrées du type ERP, notamment pour ses processus de facturation et de reporting financier sur lesquels il s'appuie dans ses décisions opérationnelles. Toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication des données pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour le Groupe.

#### Dépendance intellectuelle

Dans le cadre de ses activités média, le Groupe est tenu d'acquiescer, notamment au titre de l'activité de radio, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogram-

mes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans ses programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la SPRE (Société de Perception de la Rémunération Equitable). Son barème résulte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français. La révision de ce barème à la hausse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 impactera négativement les résultats radio du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des oeuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les oeuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières de NRJ GROUP.

### 2.5.2 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement pouvant donner droit à un crédit d'impôt.

Cependant, compte tenu de la nature de ses activités, le groupe NRJ est très attentif aux évolutions technologiques et comportementales et mobilise une partie de ses ressources humaines, techniques et financières en particulier dans les domaines suivants :

#### Recherche en matière de programmation

Une part importante des activités de NRJ GROUP est basée sur les audiences et le succès des grilles de programmes. Ainsi, NRJ GROUP a développé un observatoire permanent de recherche musicale pour répondre aux goûts et aux désirs des auditeurs en matière de musique et de programmes. Des évaluations régulières sont ainsi réalisées selon trois modes :

- ◆ le call out quotidien: un sondage téléphonique qui permet de mesurer et de suivre l'évolution et l'opinion instantanée des auditeurs sur chaque titre diffusé,
- ◆ l'auditorium : une technique qui permet de mesurer avec des groupes d'auditeurs sélectionnés leur appréciation de certains titres musicaux (notamment les gold de plus de 3 ans),
- ◆ le focus group : sur le même modèle que l'auditorium, cette technique permet de déterminer les forces et les faiblesses d'un programme, l'image d'une station et de mesurer la perception, les motivations, les comportements et les attentes des auditeurs.

## Recherche en matière de marché

Les directions marketing des régies publicitaires et des antennes effectuent ou s'appuient sur de nombreuses études de marché et d'audience afin d'anticiper les évolutions de comportement, de marché et de consommation sur les différentes activités de NRJ GROUP.

Dans le même esprit, les équipes des activités notamment Hors Media (événementiel, produits dérivés, print ...) étudient en permanence des concepts susceptibles de générer des relais de croissance pour les autres activités de NRJ GROUP.

## Recherche en matière de technologies

Fort de son savoir faire et de sa capacité historique à intégrer les nouvelles technologies et nouveaux modes de diffusion dans ses activités, NRJ GROUP effectue une veille technologique permanente. Elle porte tant sur les nouveaux modes de diffusion (numérisation, web radio, téléphonie mobile personnalisée, ...) que sur les services associés, en collaboration avec les directions marketing des activités (interactivité, téléchargement, call TV, ...).

## 2.5.3 FILIALES IMPORTANTES

Comme indiqué plus haut dans la présentation de l'organigramme simplifié, NRJ GROUP est présent dans les métiers de :

- ◆ la radio en France et à l'international : les filiales les plus significatives sont celles qui sont titulaires des autorisations d'émettre en France, notamment NRJ (programme NRJ), Radio NOSTALGIE (programme NOSTALGIE), CHERIE FM (programme CHERIE FM) et RIRE & CHANSONS (programme RIRE & CHANSONS),
- ◆ la télévision : principalement NRJ 12, titulaire de l'autorisation d'émettre un programme national TV diffusé en numérique hertzien,
- ◆ la régie publicitaire en France et à l'international avec principalement en France NRJ GLOBAL pour la commercialisation des espaces publicitaires nationaux et Régie Networks pour la commercialisation des espaces publicitaires locaux,
- ◆ la diffusion : la principale filiale concerne les activités françaises avec towerCast ,
- ◆ la téléphonie mobile : NRJ MOBILE est aujourd'hui la seule filiale opérationnelle de cette activité,

- ◆ les autres activités dont la filiale la plus significative est ACN qui s'appuie sur le savoir-faire de ses associés en matière de comédies musicales.

## 2.5.4 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats conclus par NRJ GROUP et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs activités ne sont pas détaillés dans ce chapitre.

Comme indiqué à la note 29 des notes annexes aux comptes consolidés, le Groupe s'est engagé à acquérir certaines participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leurs options de vente, ainsi que dans certaines sociétés dans lesquelles le Groupe n'est pas encore actionnaire. Au 31 décembre 2007, ces engagements financiers s'élèvent à 6 millions d'euros.

## 2.5.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

En France, NRJ GROUP exploite des studios de radio et des sites de diffusion radio et TV dont elle est, en général, locataire.

A l'international, NRJ GROUP est généralement locataire des immeubles qui accueillent ses studios de radio dans chaque ville où elle est présente. Elle est en revanche propriétaire des équipements nécessaires à leur exploitation.

L'actif immobilier le plus significatif du Groupe est l'immeuble situé au 22 rue Boileau à Paris dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Outre le siège social, ce site regroupe les studios nationaux des radios NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS ainsi que les différents matériels et outillages nécessaires à leur exploitation. Le site de la rue Boileau abrite également la Direction des Systèmes d'Information et l'essentiel des installations et des équipements informatiques du Groupe.

NRJ GROUP procède régulièrement à des contrôles techniques et qualité de ses installations et est engagée dans un processus de modernisation et de numérisation, tant pour les activités de radios que pour celles de diffusion.

## 2.6 SOCIÉTÉ MÈRE NRJ GROUP

### 2.6.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DE NRJ GROUP AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET RÉSULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE

NRJ GROUP est la Société mère du Groupe. Ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de services effectuées pour leur compte. De ce fait, les résultats sociaux de NRJ GROUP et leur évolution d'une année sur l'autre ne traduisent que partiellement la performance du Groupe et ne reflètent pas les mêmes tendances que les comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires de NRJ GROUP s'élève à 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. La hausse du chiffre d'affaires entre les deux périodes est due à la progression des management fees.

Les charges d'exploitation, nettes des autres produits d'exploitation, se sont élevées à 24,6 millions d'euros en 2007 contre 18,7 millions d'euros durant l'exercice clos le 31 décembre 2006. En 2007, elles se composent principalement :

- ♦ des autres achats et charges externes pour 14,5 millions d'euros à comparer à 9,0 millions d'euros en 2006,
- ♦ et des charges de personnel pour 9,5 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros au titre des charges sociales à comparer à 9,8 millions d'euros en 2006 dont 2,8 millions d'euros au titre des charges sociales. La progression des autres achats et charges externes est principalement due à la hausse des charges immobilières et, dans une moindre mesure, au recours à des conseils externes dans le cadre des réflexions menées sur la stratégie et l'organisation de NRJ GROUP et ses filiales. Au 31 décembre 2007, l'effectif de la Société s'élève à 121 personnes à comparer à 106 personnes à fin décembre 2006.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation de NRJ GROUP est une perte de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2007 contre un résultat d'exploitation à l'équilibre en 2006.

Le résultat financier négatif de NRJ GROUP s'élève au 31 décembre 2007 à - 481,6 millions d'euros contre - 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2006. Outre les dividendes encaissés, il comprend un complément de dépréciation exceptionnelle des titres NRJ SA de 750 millions d'euros après la dépréciation exceptionnelle de 150 millions d'euros comptabilisée en 2006.

Le résultat courant avant impôt est une perte de 482,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 à comparer à une perte de 17,8 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

Le perte nette de la période, après la prise en compte notamment d'un produit d'impôt de 9,5 millions d'euros, dont 13,7 millions d'euros au titre de l'intégration fiscale, s'établit à 474,1 millions d'euros à comparer à une perte nette de 5,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

La trésorerie nette disponible hors actions propres est positive, passant de 53,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 279,1 millions d'euros contre 1 778,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Outre le résultat de l'exercice 2007, la variation constatée s'explique par le dividende versé au cours de l'exercice à hauteur de 24,9 millions d'euros.

A fin décembre 2007, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 325,1 millions d'euros contre 1 798,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

### 2.6.2 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Hors éléments non récurrents ayant affecté le résultat financier en 2007, l'activité de la société NRJ GROUP devrait, durant l'exercice 2008, demeurer très proche de ce qu'elle a été durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 2.6.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société NRJ GROUP n'a comptabilisé aucune charge en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

### 2.6.4 DÉPENSES DE NATURE SOMPTUAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé tiennent compte de 621 euros de dépenses somptuaires relatives aux amortissements et loyers de véhicules de société. L'impôt supporté au titre de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 207 euros.

### 2.6.5 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions à l'article L 233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'évolution des participations détenues par votre Société au cours du dernier exercice :

- ♦ La Société a acquis un complément de 9,16 % des actions de la société 7 L, portant sa participation dans cette société à 75,86 % au 31 décembre 2007.
- ♦ Par ailleurs, la Société a créé quatre sociétés détenues à 100% : Boileau TV, NRJ Boileau 1, NRJ Boileau 2 et NRJ Boileau 3.

# 3 FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

## 3.1 RISQUES ECONOMIQUES

### 3.1.1 RISQUES LIES À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA POSITION CONCURRENTIELLE

Le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias (Radio, Télévision, Internet). Pour cela, il crée des programmes et des contenus attractifs visant à réunir la plus grande audience, c'est-à-dire le plus grand nombre d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes. L'essentiel (près de 80%) de son chiffre d'affaires provient de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité à des annonceurs désirant promouvoir un message, un produit, ou une marque auprès des larges publics du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend donc majoritairement de l'évolution du marché des dépenses média - en Presse, Télévision, Affichage, Radio et Internet - qui représentait 10,6 milliards d'euros nets en France en 2007 (Source IREP hors annuaires). Après les perturbations du marché causées par l'éclatement de la bulle internet en 2000, le marché média français a connu une croissance annuelle moyenne de 3,0% entre 2003 et 2007 (source IREP). A l'intérieur de cette tendance globale positive, chaque média/support sur-performe ou sous-performe celle-ci selon les années. De manière générale, la visibilité sur le marché publicitaire est faible et dépend de la santé et du dynamisme économique des annonceurs et donc du contexte économique national.

La position concurrentielle du Groupe sur chacun des marchés média sur lequel il est présent dépend de l'audience ou part d'audience qu'il développe. Il peut ainsi sur-performer ou sous-performer la tendance (positive ou négative) des dépenses publicitaires sur un média selon que sa part d'audience évolue favorablement ou non.

Sur le média Radio en France, le Groupe occupe une place de leader. Les quatre antennes du Groupe, dont les positionnements permettent de couvrir une large part du marché en terme d'âge et de sexe, ont représenté en 2007 une audience cumulée de 24,9% et une part d'audience de 17% (source Médiamétrie). En 2007, la part de marché du Groupe (y compris le chiffre d'affaires réalisé par la régie NRJ Global avec la commercialisation de la radio MFM extérieure au Groupe) était de 31%. De 2003 à 2006, la part d'audience du Groupe a évolué de 19% à 18,6% (19,7% y compris MFM) et sa part de marché entre 32% et 34% (y compris MFM). Sur longue période, le chiffre d'affaires Radio du Groupe évolue, tout d'abord en fonction de la tendance des dépenses publicitaires sur le média Radio, ensuite en fonction de sa part d'audience et de son dynamisme commercial. De 2003 à 2006, le marché radio a progressé en moyenne de 2,7% par an pour atteindre 807 millions d'euros nets en 2006 (source IREP) et le chiffre d'affaires Radio du Groupe, en position de leader, a progressé de 1,7% en moyenne pour atteindre 262 millions d'euros en 2006. En 2007, dans un marché média en faible croissance, le marché de la radio était en recul de 5% à 767 millions d'euros nets (source IREP) et le chiffre d'affaires Radio du Groupe

NRJ en recul de 8,5% compte tenu de la baisse de sa part d'audience.

En radio à l'international (9% du chiffre d'affaires), le Groupe représente une part de marché limitée dans les pays où il est présent. Selon les cas, le Groupe se développe en direct ou bien à travers des partenariats notamment sous forme de licence de façon non risquée.

En télévision en France, la principale chaîne et principale source de revenus du Groupe est NRJ 12, l'une des nouvelles chaînes nationales de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) lancée en mars 2005 et qui connaît toujours un fort développement en France. Dans ce nouvel environnement de la télévision en France, à l'inverse des chaînes historiques leaders, la part d'audience de NRJ 12 progresse régulièrement au fur et à mesure de la montée en charge de sa grille de programmes. Sur l'univers TNT (population de 4 ans et plus équipée d'un adaptateur TNT), sa part d'audience, selon Médiamétrie, était de 1,6% en moyenne en 2007 (de 1,7% à 2,3% en octobre, novembre et décembre 2007 et 2,5% en février 2008). Sur la population totale regardant la télévision en France, soit environ 55 millions de personnes, sa part d'audience commence à atteindre des seuils significatifs avec 0,7% en décembre 2007 et 0,9% en février 2008. A ce stade de son développement sur le marché de la télévision, la part de marché du Groupe progresse fortement compte tenu de la progression de sa part d'audience. De 2003 à 2006, le marché des dépenses publicitaires sur la télévision a progressé en moyenne de 4% par an pour atteindre 3,46 milliards d'euros nets en 2007 (source IREP). Depuis son lancement en mars 2005, le chiffre d'affaires Télévision du Groupe NRJ a progressé de 160% par an en moyenne pour atteindre 8,7 millions d'euros en 2007.

Sur Internet en France, le Groupe développe très essentiellement des sites d'image et de contenus visant à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité. A l'heure actuelle, il ne développe pas d'activité marchande significative sur internet. Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Nielsen NetRatings utilisé par les annonceurs. Avec 1,3 million de visiteurs uniques par mois en moyenne en 2007 sur l'ensemble de ses sites (source Nielsen NetRatings), l'audience du Groupe NRJ progresse fortement (1,9 million en décembre 2007). A ce stade, le chiffre d'affaires est non significatif à l'échelle du Groupe en 2007.

L'autre part (20%) du chiffre d'affaires du Groupe provient (i) de l'activité MVNO sur le marché naissant des opérateurs de téléphonie mobile sans réseaux qui représente 4% du marché en nombre de clients. Le marché de la téléphonie mobile a représenté de l'ordre de 21 milliards € en 2007 (source ARCEP, Groupe NRJ), (ii) de l'activité de diffusion hertzienne principalement sur le marché français de la diffusion de 800-900 millions € en 2006 (sources TDF et estimation Groupe NRJ) très largement dominé par l'ancien monopole d'Etat, TDF, (iii) des activités de divertissement (production et organisation d'événements, production de spectacles vivants, label musical, produits dérivés et produits sous licence de marque) sur des marchés sur lesquels le Groupe occupe à ce stade des positions minoritaires.

#### Définitions

Audience (ou audience cumulée) : nombre d'auditeurs, de téléspectateurs, d'internautes consommant un média sur une période donnée (jour, semaine, mois). En France, ce nombre est mesuré par sondages réguliers effectués par des organismes professionnels référents (Médiamétrie pour la radio et la télévision, Nielsen pour Internet). Sur internet, l'audience est exprimée en nombre de visiteurs uniques par mois pour un site donné. C'est ce nombre de visiteurs uniques par mois qui sert de référence aux annonceurs pour bâtir leurs plans médias.

Part d'audience : pour la Radio et la Télévision, combinaison du nombre d'auditeurs et de leur durée de consommation du média. Mesurée par tranche de 15 minutes sur la journée, la part d'audience exprime précisément la part de marché de chaque acteur, c'est à dire le nombre de personnes qu'il réunit par rapport à la population totale consommant le média à chaque instant. La part d'audience est déclinée par tranche d'âge ou par catégories socio-professionnelle et sert de référence aux annonceurs pour effectuer leurs plans média.

### **3.1.2 RISQUES LIÉS AU MODELE ECONOMIQUE**

Comme indiqué plus haut, le Groupe est constitué d'activités de nature et de maturité différentes.

#### **Métiers médias**

Parmi les médias, la radio est le principal métier du Groupe sur lequel il est leader en France et a atteint une forte rentabilité. En télévision, le Groupe est en cours de développement d'un pôle de télévision avec notamment la nouvelle chaîne nationale NRJ 12 qui réclame des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre à moyen terme. De même sur internet, mais dans de moindres proportions, le Groupe investit à l'heure actuelle dans ses sites pour atteindre l'audience critique qui lui permettra d'attirer des annonceurs plus nombreux.

De manière générale, l'activité d'éditeur de média (radio, télévision ou internet) est fondé sur un modèle économique avec une forte proportion de coûts fixes - notamment de programmes afin de réunir la plus large audience. Dès lors que l'équilibre est atteint, toute variation du chiffre d'affaires a donc un fort impact sur le résultat.

Dans le cadre de ses activités média, le Groupe est tenu d'acquiescer, notamment au titre de l'activité de radio, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans ses programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la SPRE (Société de Perception de la Rémunération Equitable). Son barème résulte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une décision de la commission

créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français. La révision de ce barème à la hausse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 impactera négativement les résultats radio du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des oeuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les oeuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières du Groupe NRJ.

Concernant le chiffre d'affaires publicitaire, l'horizon de visibilité de celui-ci est limité à quelques semaines, voire quelques jours pour les médias très réactifs comme la radio ou internet. En effet, sur ces médias, le délai et le coût de préparation des campagnes publicitaires sont faibles et permettent aux annonceurs de déclencher ou d'annuler une campagne en quelques jours.

#### *National / local :*

En radio, le Groupe a développé des réseaux de fréquences dans de nombreuses villes de France lui permettant non seulement de diffuser des programmes nationaux sur une large partie de la population française mais aussi, dans les villes où il y est autorisé (soit 260 stations actives pour NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM), de diffuser des programmes locaux de proximité. Le Groupe a ainsi la possibilité de commercialiser des espaces pour de la publicité nationale et/ou locale.

Le chiffre d'affaires purement local est réalisé auprès d'un très grand nombre de petits et moyens annonceurs locaux. Il dépend moins des grandes tendances économiques des différents secteurs annonceurs et présente un profil plus stable.

En télévision, le Groupe développe de la même façon un pôle avec des chaînes nationales (NRJ 12, NRJ Hits) et des chaînes locales (NRJ Paris, 7L à Montpellier).

De même, sur internet, le Groupe développe des offres permettant de géolocaliser la publicité.

#### *Régie :*

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces de publicité à travers des régies nationale et locale puissantes regroupant près de 475 collaborateurs dont près de 350 en régions afin de commercialiser l'offre de publicité locale du Groupe. La capacité de commercialisation d'offres locales par un réseau dense de collaborateurs en régions constitue un avantage compétitif que le Groupe entend développer et promouvoir auprès des annonceurs.

#### *Secteurs annonceurs :*

Les premiers secteurs annonceurs sont différents selon les médias en fonction de leurs besoins de communication et des contraintes réglementaires (ex : la publicité pour les produits de beauté est plutôt télévisuelle, la publicité pour le cinéma est interdite à la télévision, ...)

La publicité radio au niveau national représente 75% du chiffre d'affaires radio et 50% du chiffre d'affaires consolidé. Le poids des premiers secteurs en publicité radio nationale est le suivant :

Secteur	2007	2006
Distribution	33%	31%
Transport	17%	18%
Services	11%	12%
Télécommunications	6%	8%
Alimentation-Boissons	6%	5%
Entretien-Toilette / Beauté-Pharmacie	6%	4%
Information Média-Edition	5%	6%
Autres secteurs	16%	16%

Compte tenu du développement rapide de la télévision, le poids des différents secteurs dans le chiffre d'affaires publicitaire devrait être progressivement modifié à l'avenir au profit de secteurs comme l'Alimentation et l'Entretien - Toilette Beauté qui sont traditionnellement les secteurs les plus présents en télévision. Cela permettra au Groupe de mieux répartir son chiffre d'affaires par secteur.

Sans être en position de dépendance commerciale, quelques annonceurs parmi les grands secteurs peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires publicitaire. Des opérations de concentration ou de convergence de marque affectant ces annonceurs (grande distribution, télécommunication, cablo-opérateurs par exemple) ou des modifications réglementaire ou de stratégie de communication (possibilité d'accéder à la publicité télévisée, arbitrage en faveur de nouveaux médias par exemple) peuvent affecter le chiffre d'affaires et, par conséquent, la rentabilité du Groupe.

Part des premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé :

	% du CA consolidé 2007	% du CA consolidé 2006
1 <sup>er</sup> client	2,9%	2,3%
5 premiers clients	9,7%	9,4%
10 premiers clients	13,9%	13,9%

De plus, le choix d'une organisation commerciale autour d'une régie publicitaire interne sur le plan national et sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent les risques de dépendance commerciale. Par ailleurs NRJ GROUP développe depuis plusieurs années une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité (Alimentation/Boisson, Toilette/Beauté) que par celle de nouveaux clients dans ses secteurs traditionnels. Outre cette volonté de diversification de ses clients annonceurs, le Groupe poursuit le développement des autres activités : Diffusion, Téléphonie Mobile, événementiel, spectacle vivant, ...

## Autres activités

L'activité de diffusion est une activité de service réalisée sur la base de contrats de longue durée (5 ans). Elle est plus stable dans le temps et offre une bonne visibilité sur le chiffre d'affaires. Son modèle économique consiste à vendre des services de diffusion, essentiellement de radio et de TNT en France, en utilisant un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel, majoritairement propriétaire, permettant de couvrir environ 85% de la population française en FM. Ces infrastructures techniques sont installées sur les 430 pylônes répartis sur le territoire dont le Groupe est le plus souvent propriétaire (mais locataire des emprises). A nombre de pylônes équivalent, toute nouvelle prestation de services générant du chiffre d'affaires permet d'améliorer la rentabilité de cette activité après prise en compte des charges liées à l'installation des infrastructures techniques et des charges liées à l'exécution de la nouvelle prestation de services. Actuellement, profitant du développement de la TNT et des nouveaux développements à venir (Télévision, Radio Numérique), le Groupe investit significativement dans de nouvelles infrastructures afin d'augmenter son chiffre d'affaires. Ainsi, sa rentabilité progresse malgré le poids grandissant des amortissements.

L'activité d'opérateur de téléphonie Mobile dit « Virtuel » (MVNO), c'est-à-dire sans réseau de télécommunication mobile détenu en propre, consiste à commercialiser des services de téléphonie (voix, SMS, MMS, navigation internet, ...) identiques à celles des opérateurs historiques. Ces services sont achetés au « prix de gros » à un opérateur d'infrastructure, en l'occurrence SFR. Afin de constituer un parc de clients, le Groupe (et son partenaire à 50/50, le Groupe Crédit Mutuel – CIC) procède d'abord à l'acquisition des clients via des réseaux de distribution (grandes surfaces, grossistes télécoms, agences bancaires, WEB). Il existe 2 segments d'offres commercialisées par le Groupe : les offres prépayées et les offres forfaits avec engagement dont les coûts d'acquisition varient entre 40 et 250 €. Ces coûts comprennent essentiellement, les commissions versées aux distributeurs et les subventions des terminaux mobiles. Après avoir consenti cet « investissement » d'acquisition, le Groupe vise à fidéliser ses clients et à optimiser leur consommation de services.

Dans la phase de développement, le recrutement des clients engendre des coûts importants qui ne sont pas encore couverts par la marge réalisée sur les usages. Après une période de temps variable selon la nature des clients, leur taux de fidélité et leur niveau de consommation, les revenus récurrents doivent permettre de couvrir non seulement les coûts d'acquisition qu'ils ont entraînés, mais aussi les frais de structure de l'activité de téléphonie mobile (systèmes d'information, marketing de l'offre, SAV, frais centraux, ...). Dans son modèle économique, la rentabilité de NRJ MOBILE dépend également des conditions d'achat de trafic auprès de l'opérateur hôte. Toute évolution favorable de ces conditions aurait un impact positif sur le résultat.

Au 31 décembre 2007, l'offre de téléphonie mobile du Groupe et de son partenaire Crédit Mutuel-CIC était de deux natures :

- ◆ les offres prépayées : NRJ MOBILE commercialise des crédits de communication prépayés. Les cartes prépayées d'une durée limitée ont des valeurs allant de 5€ à 100€ avec des durées de validité allant de 7 à 100 jours.
- ◆ Les offres forfait : dans ce cas, le clients s'engage sur une durée de 12 ou 24 mois. Le cœur de la gamme NRJ MOBILE propose 3 gammes de forfaits :
  - une offre classique allant de 1 à 5h de communications par mois,
  - une offre 'forfait illimité' allant de 1 à 3h enrichie d'avantages SMS et MMS illimités les soirs et week-end ou voix vers NRJ MOBILE et vers les fixe le week-end (voir conditions commerciales),
  - une offre C le Mobile (offre alliant téléphonie mobile et banque) à destination des clients du Crédit Mutuel-CIC qui propose des forfaits de 1h à 3h associés à des services de banque et d'assurance.

A fin 2007, NRJ MOBILE avait acquis depuis son lancement 600 000 clients (nombre d'acquisitions brutes cumulées ne tenant pas compte du taux de volatilité des clients) dont près de 35 000 abonnés.

Alors que la volatilité des clients prépayés est, par nature, plus élevée que celle des clients ayant une durée d'engagement minimum, le Groupe développe les offres d'abonnement pour constituer une base de clients fidèles et de plus haute valeur. Avec la progression régulière du nombre d'abonnés (45 000 à fin février 2008), la structure de la base des clients de NRJ MOBILE évolue progressivement et le risque de volatilité des clients s'atténue dans le temps.

De manière générale, le recrutement et la fidélisation des clients dépendent de la compétitivité de l'offre dans un marché qui reste largement dominé par les opérateurs historiques. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a publié la part de marché des MVNO à fin décembre 2007 qui se monte à 4,88%. Toutefois, la marge de manœuvre des MVNO pour animer le marché est très liée à l'intensité de la concurrence que se livrent les opérateurs historiques.

Les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement significatives à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production de spectacles vivants et notamment de comédies musicales de grande ampleur. Dans ce cas, le Groupe engage des frais de conception et de production du spectacle en amont (scénario et chorégraphie, composition musicale, casting, fabrication des décors et costumes, ...). La vente de billets pour les représentations permet ensuite d'enregistrer du chiffre d'affaires dont le niveau est incertain a priori. Dans ce modèle à coûts essentiellement fixes, la progression du chiffre d'affaires au fur et à mesure des représentations permet plus ou moins de couvrir les coûts engagés en amont (ainsi que les charges courantes du fonctionnement quotidien du spectacle). Lorsque le succès est important comme dans le cas du Roi Soleil, le niveau de rentabilité est très satisfaisant.

### 3.1.3 AUTRES RISQUES DE NATURE ECONOMIQUE

Il n'existe aucun actif utilisé par le Groupe qui appartiendrait majoritairement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Hormis les engagements hors bilan mentionnés dans la note 30 des notes annexes aux comptes consolidés, qui concernent l'acquisition de participations dans des sociétés dans lesquelles le Groupe n'est pas encore actionnaire, il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif qui n'aurait pas été mentionné.

## 3.2 RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNIQUES

Sur le plan industriel et technique, les principaux risques concernent les activités de diffusion en tant qu'éditeur (radio et télévision pour l'essentiel) et en tant que société de diffusion ainsi que l'activité de téléphonie mobile.

### 3.2.1 RISQUES LIES A LA DIFFUSION

#### DIFFUSION D'UN SIGNAL RADIO

Afin d'assurer une diffusion permanente des quatre réseaux radiophoniques du Groupe en France, des mesures sont effectuées à tous les stades de la diffusion des programmes.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité ou une complication sur le bâtiment principal du Groupe où sont produits les programmes nationaux pour les quatre antennes, paralyserait en grande partie les activités radiophoniques. Des mesures importantes de protection et de sécurité existent ainsi dans cet immeuble. L'ensemble du matériel utilisé pour les studios et la fabrication du signal est redondé, chaque antenne dispose d'un studio de secours, une alimentation électrique continue est assurée, des équipes de maintenance sont présentes en permanence, des programmes de secours sont automatiquement déclenchés en cas de blanc à l'antenne.

Les autres bâtiments du Groupe et notamment ceux où sont fabriqués les programmes locaux font également l'objet de mesures de protection. Le matériel nécessaire à la fabrication et à la diffusion du signal est redondé et fait l'objet d'une maintenance régulière par des équipes spécialisées.

En France, la diffusion des programmes du Groupe, est assurée par des émetteurs installés sur tout le territoire national. La société TDF assure l'alimentation de ces sites de diffusion installés en régions, par le biais du satellite AB 3 en mode FM-DAB (prestation Globecast).

Les signaux pour les quatre antennes sont acheminés vers le site de départ satellite via deux modes de transport différents : faisceau hertzien et ligne filaire sécurisée. Le basculement vers un site de départ satellite de secours est prévu en cas de défaillance du site principal.

L'acheminement du signal vers le satellite, le traitement des sons correspondants et l'alimentation des émetteurs terrestres sont de la responsabilité de la société TDF.

NRJ GROUP se trouve ainsi dans une situation de dépendance pour la transmission de son signal vers les stations locales, autres que la région parisienne. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de solution alternative.

Les sites de diffusion installés sur le territoire français sont exploités par TDF ou par towerCast, filiale du Groupe NRJ. L'ensemble de ces sites est équipé de matériel professionnel et modulaire permettant une plus grande fiabilité. Un entretien régulier de ces matériels est en outre assuré par des techniciens dédiés, installés en régions. De plus, afin de connaître en temps réel l'état de fonctionnement des équipements installés, une grande partie des émetteurs est équipée d'un système de télé-surveillance intelligent.

En cas de défaillance d'un émetteur, le préjudice est proportionnel au bassin d'auditeurs desservis par cet émetteur.

Compte tenu du nombre important d'auditeurs dans le bassin parisien, il existe pour cette population un site de diffusion principal mais également un site de secours, tous deux alimentés par faisceau hertzien et lignes filaires sécurisées directement à partir du bâtiment où sont fabriqués les programmes nationaux pour les antennes. Ces sites de diffusion bénéficient tous les deux d'émetteurs de secours, d'alimentation électrique autonome, ...

## **DIFFUSION D'UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION NUMÉRIQUE**

Pour garantir la mise à l'antenne et la diffusion nationale sur le réseau TNT de sa chaîne NRJ 12, ainsi que la diffusion sur le câble et satellite de sa chaîne NRJ Hits, le Groupe NRJ fait appel à sept catégories de prestataires techniques :

- ◆ TNSF (Groupe Thomson) exploite la régie finale (100 % numérique) à St Cloud pour NRJ 12 et NRJ Hits,
- ◆ TF1 opère la tête de réseau (pour la compression/multiplexage) depuis Boulogne pour NRJ 12,
- ◆ Arqiva (ex BT) est chargé de la liaison montante NRJ 12 (depuis Boulogne) vers le satellite AB3 (Eutelsat),
- ◆ TDF, towerCast et Onecast réalisent la diffusion nationale de NRJ 12 en DVB-T via des sites terrestres,
- ◆ Globecast opère la tête de réseau NRJ Hits ainsi que sa liaison montante sur le satellite Astra, qui dessert CanalSatellite,
- ◆ CanalSatellite opère directement l'encodage, le multiplexage et la diffusion cryptée de NRJ 12 pour ses offres satellites et ADSL,
- ◆ Un départ en Haute Définition (sur fibre optique dédiée) est réalisé sur le site de TNSF vers les différents opérateurs ADSL et Câble.

Les équipements de diffusion de la régie finale commune à NRJ 12 et NRJ Hits (notamment les serveurs vidéo) sont totalement redondés (avec des commutations automatiques transparentes). L'espace St Cloud est sécurisé tant au niveau de la génération électrique (groupes de secours) qu'au niveau du contrôle d'accès des personnels (par badge individuel).

La tête de réseau NRJ Hits est exploitée par Globecast (Groupe France Telecom) avec des équipements totalement redondés, tant au niveau des codeurs que pour la montée satellite sur Astra (au profit des abonnés Canal Satellite).

Pour exploiter l'ensemble des solutions techniques mises en place chez TNSF, un personnel est présent en permanence dans la régie finale afin d'assurer les opérations de contrôle du départ antenne ainsi que la maintenance.

Les différentes têtes de réseau font appel à des équipements redondés (tant pour les encodeurs vidéo que pour le multiplexeur). La commutation est automatique en cas de défaillance d'un élément (détectée par un équipement de supervision). L'accès aux locaux des têtes de réseaux, se fait après le passage d'un sas avec une identification biométrique. Une fois multiplexés, les signaux partent ensuite sur deux fibres optiques (aux cheminements différenciés) vers les centres d'Arqiva, Canalsatellite, Globecast et TF1.

Arqiva opère pour NRJ 12 la liaison montante vers le satellite AB3 depuis une installation redondée (au niveau du modulateur et des étages de puissance). L'alimentation électrique est sécurisée. La transmission (sécurisée et non interceptable) est émise vers le satellite AB3 qui alimente les sites terrestres. En cas de défaillance du répéteur satellite, un autre répéteur peut immédiatement prendre le relèvement.

Pour la diffusion en TNT de NRJ 12, les diffuseurs TDF, towerCast (filiale de NRJ GROUP) et Onecast (filiale de TF1), sélectionnés pour leur grande qualité de service, exploitent différents point hauts (sites de diffusion) où sont localisés les émetteurs terrestres, sur tout le territoire. Ces derniers sont redondés au niveau de leur modulateur et majoritairement au niveau de leurs étages d'amplification (pour les sites de forte puissance).

Compte tenu du nombre important de téléspectateurs initialisés TNT en région Ile-de-France, le site de la Tour Eiffel n'est pas alimenté depuis le satellite AB3 mais directement depuis Boulogne (tête de réseau TF1) par une fibre optique haut débit (sécurisée par un faisceau hertzien).

Un système de supervision client (Cristal) permet à NRJ 12 de connaître en temps réel l'état de son réseau de diffusion.

## **DIFFUSION DE PUBLICITE**

La publicité constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les procédés de fabrication et de diffusion des publicités font donc l'objet d'une attention particulière.

En radio, le Groupe doit traiter quotidiennement un très grand nombre de spots publicitaires au travers de ses antennes et ses décrochages locaux. Des services spécialisés, à Paris et à Lyon, sont chargés de numériser les sons associés à chaque campagne, de préparer les écrans pour la diffusion et de suivre la facturation.

Ils sont assistés par des logiciels spécialisés qui permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles.

Afin de sécuriser le procédé de diffusion plusieurs dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe et notamment la numérisation et la sauvegarde sur des serveurs redondés des sons des spots de publicité.



De même, en télévision, les films publicitaires sont numérisés et sauvegardés sur des serveurs redondés. De plus, afin d'éviter tout problème d'incompatibilité de format pouvant altérer la diffusion, les films sont le plus souvent reçus dans les standards de la profession (« brodcats ») et font l'objet d'un contrôle technique.

### 3.2.2 RISQUES DE L'ACTIVITE DE TELEPHONIE MOBILE

Comme indiqué ci-dessus, l'activité de NRJ MOBILE est une activité d'opérateur virtuel en téléphonie mobile (Mobile Virtual Network Operator en anglais), dont le modèle économique est basé sur l'achat de trafic au « prix de gros » à un opérateur historique, en l'occurrence SFR.

NRJ MOBILE est donc dépendant du bon fonctionnement du réseau SFR.

Le contrat cadre d'origine avec SFR a été conclu en février 2005 pour une durée de 9 années (tacite reconduction de périodes de 2 ans). Une date de renégociation est prévue la 4<sup>ème</sup> année en cas de changement important de la situation concurrentielle. Par ailleurs, ce contrat fait régulièrement l'objet d'avenants pour sa mise en œuvre pratique au fur et à mesure des lancements de nouvelles offres.

Les autres risques techniques majeurs résident essentiellement dans d'éventuels dysfonctionnements de son système d'information. Le système d'information est opéré par le co-actionnaire de NRJ MOBILE, Euro-Information (filiale du Crédit-Mutuel), qui est l'une des plus grandes plates-formes informatiques de systèmes bancaires en Europe.

## 3.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### 3.3.1 MESURES DE CHAMPS MAGNÉTIQUES

Les émissions électromagnétiques soulèvent des questions quant aux effets à long terme que ces rayonnements seraient susceptibles d'avoir sur la santé.

En Europe, le Conseil de l'Union Européenne a adopté, le 12 juillet 1999, une recommandation visant à limiter l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Les limites d'exposition recommandées ont pour but d'assurer que les expositions se situent suffisamment en dessous des niveaux pour lesquels les études biologiques démontrent un effet nocif reproductible. Deux marges de sécurité ont été déterminées, l'une concernant les personnes réalisant des interventions sur les émetteurs et la deuxième, le public. Par ailleurs, la directive 2004/40/CE relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) concerne les expositions en milieu professionnel, et doit être transposée en droit français avant le 30 avril 2008. Cette transposition n'est pas intervenue à la date de rédaction de ce document.

La réglementation relative à la protection du public contre les champs électromagnétiques s'appuie en France sur plusieurs textes :

- ◆ Décret du 3 mai 2002 (n° 2002-775) qui a transposé en droit français la Recommandation européenne relative aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunications ou par les installations radioélectriques ;
- ◆ Décret du 8 octobre 2003 (n° 2003-961) qui complète le dispositif réglementaire relatif à la protection du public, définit le Débit d'absorption spécifique (DAS) comme l'unité de mesure d'exposition et prévoit des sanctions pénales en cas de mise en service d'équipement ne respectant pas les valeurs limites ;
- ◆ Arrêté du 8 octobre 2003 qui fixe les valeurs limites d'exposition du public que doivent respecter les équipements terminaux radioélectriques pour être mis en service et utilisés en France,
- ◆ Arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 précisant les modalités de réalisation de mesures des champs électromagnétiques au titre de l'article L. 1333-21 du code de la santé publique énonçant que les préfets puissent prescrire des mesures de champs électromagnétiques à la charge des opérateurs,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 définissant le contenu et les modalités de transmission au maire, au titre de l'article L. 96-1 du code des postes et des communications électroniques, du dossier établissant l'état des lieux d'une ou plusieurs installations radioélectriques exploitées sur le territoire de la commune.

Cette réglementation donne obligation à towerCast, en tant qu'exploitant de sites de diffusion de communications électroniques, de réaliser dans le cadre du décret n° 2002-775 des mesures de champs sur chacun de ces sites et de consigner ces mesures dans un dossier à produire à l'Agence nationale des fréquences et à les communiquer aux opérateurs installés sur ses pylônes. La loi de juillet 2001 donnait déjà obligation aux opérateurs de donner les caractéristiques de leurs équipements dans une annexe aux conventions passées avec leur bailleur (propriétaire ou gestionnaire de sites).

Les sites dont towerCast est titulaire et comportant au moins deux diffusions de communication électroniques en FM font l'objet de mesures de champs à première demande. Conformément aux exigences législatives, les organismes qui effectuent ces mesures de champs électromagnétiques (Apave et Véritas) ont obtenu une accréditation COFRAC. Afin d'assurer un plan de continuité, towerCast doit vérifier avant une nouvelle mise en service de diffusion que la contribution de champs électromagnétiques n'amène pas de dépassement des valeurs limites d'exposition du public fixées par le Décret du 3 mai 2002. En complément, sur demande écrite, toute personne et tout Maire qui s'interroge sur le niveau des champs électromagnétiques à son domicile, à son travail, à l'école de ses enfants ou plus généralement en tout lieu de vie peut obtenir une réponse concrète exprimée en V/m (volts par mètre) et en pourcentage de la valeur limite réglementaire.

Dans ce cadre et afin de promouvoir les recherches scientifiques relatives au domaine des radiofréquences et de la santé, towerCast en lien avec l'AFOM (Association française des opérateurs de téléphonie mobile), les équipementiers, les autres opérateurs de diffusion... ont mis en place une fondation «Radiofréquences et Santé». L'Etat contribue à hauteur de 50% au capital de cette fondation grâce au Fond des Priorités de Recherche. L'objectif de cette fondation est de définir, promouvoir et financer :

- ♦ des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radiofréquences utilisés notamment pour les communications électroniques,
- ♦ des programmes de diffusion auprès des professionnels et du public des connaissances acquises concernant ces effets.

### 3.3.2 AUTRES MESURES DE PROTECTION DES SITES ET DES SALARIÉS

En marge des obligations législatives et réglementaires, towerCast poursuit sa démarche visant à améliorer la sécurité et la qualité de ses sites d'émission. Une revue des émetteurs actifs du Groupe a été réalisée à la fin de l'exercice 2004 afin de déterminer un niveau de risque pour chaque emplacement. La solidité des structures, la sécurité des aménagements et l'environnement proche ont, en particulier, été examinés. Depuis cette date, un plan d'actions sécurité sites (PASS), organisé sur quatre ans, a permis de lancer un programme de travaux. La Société travaille de plus à la mise en place de bases de données avec pour objet d'identifier et de suivre les travaux ainsi que de réduire les risques relatifs à la sécurité et à l'environnement sur les sites où elle opère.

Par ailleurs, depuis 2005, les techniciens de towerCast bénéficient d'un plan de formation continue à la sécurité. Les collaborateurs continuent à être sensibilisés à l'impact environnemental de leur activité.

## 3.4 RISQUES JURIDIQUES

### 3.4.1 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

#### Radio en France

##### *Autorisations d'émettre*

NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont soumises aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, modifiée par la loi n° 94-88 du 1<sup>er</sup> février 1994 et des textes d'application qui organisent la tutelle du secteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'émettre pour utiliser une fréquence FM sur un territoire donné. Cette autorisation étant accordée "intuitu personae" et pour un programme déterminé, toute modification substantielle du contrôle de l'entité attributaire, des conditions d'exploitation ou du programme est soumise à l'accord de l'autorité de tutelle sous peine de retrait de ladite autorisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1994, les autorisations sont données pour une durée de cinq années renouvelables deux fois automatiquement.

Les autorisations d'émettre restent néanmoins pérennes au-delà de cette durée. En effet, alors que les renouvellements n'étaient pas automatiques dans le passé sur le plan juridique, ils ont toujours eu lieu, compte tenu du respect par le titulaire des conditions d'autorisation, comme en atteste le nombre d'autorisations d'émettre du Groupe NRJ, en constante progression.

La loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, transposition des directives communautaires « Paquet Télécom », a introduit de nouvelles implications pour le Groupe :

- ♦ Le réaménagement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) des fréquences analogiques de la bande FM, actuellement saturée,
- ♦ La possibilité sous certaines conditions de demander au CSA le passage d'une fréquence de catégorie D (station passive diffusant un programme national) en catégorie C (station affiliée à un programme national mais ayant accès au marché publicitaire local), sans passer par un appel à candidatures,
- ♦ L'autorisation de regrouper, sous une seule entité par réseau, les structures locales détenant les autorisations de diffusion. Le groupe NRJ a ainsi sollicité et obtenu de la part du CSA le regroupement de 90 autorisations d'émettre locales au sein de 3 structures juridiques créées pour l'occasion : NRJ Réseau, CHERIE FM Réseau et NOSTALGIE Réseau. La finalisation juridique de ces regroupements a été effectuée début janvier 2006 avec la parution au Journal Officiel de l'avis du CSA.

Le Groupe dispose à fin 2007 de 753 autorisations d'émettre en France. Compte tenu du nombre important de renouvellements effectués en 2007 dans le cadre du plan de renouvellement des fréquences FM 2006-2008, les échéances de renouvellement sont les suivantes :

	Procédure de demande de renouvellement à faire		
	Dans moins d'un an	Dans plus d'un an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
753 autorisations	144 autorisations	195 autorisations	414 autorisations

Au cours de l'exercice 2007, les réseaux du Groupe NRJ ont rencontré de nouveaux succès et ont obtenu de nouvelles fréquences comme Moulins et Belfort en catégorie D, Saint-Raphaël/Fréjus en catégorie C pour NRJ, comme Reims, Dax et Brive la Gaillarde en catégorie D pour NOSTALGIE, comme Bayonne, Mont de Marsan et Brive la Gaillarde en catégorie C pour CHERIE FM ou comme Agen, Moulins, Nevers et Gap pour RIRE & CHANSONS (liste non exhaustive).

### **Non respect des engagements de diffusion**

Lors de l'attribution d'une fréquence, chaque titulaire signe une convention avec le CSA et s'engage à respecter un certain nombre d'obligations et de règles. Le titulaire de l'autorisation est le seul responsable du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication. Il doit également communiquer chaque année un rapport sur l'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente, et pouvoir mettre à disposition du Conseil toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

Le CSA peut, en cas de non respect par le titulaire de l'une des stipulations de chaque convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée d'autorisation dans la limite d'une année.

Le Groupe NRJ, afin de respecter ces obligations, et soucieux de diffuser un contenu en adéquation avec ses valeurs, réalise un suivi de sa programmation et est attentif aux propos tenus sur ses antennes. Des règles de l'animation ont été édictées et un contrôle des discours des animateurs, tant au plan national que local est réalisé.

### **Radio à l'étranger**

#### **Autorisations d'émettre**

Le développement à l'international est principalement assuré par NRJ sous la marque NRJ/ENERGY. D'une façon générale, les pays européens où NRJ est présent disposent en matière audiovisuelle d'une réglementation applicable sur le plan national. En Allemagne, pays fédéral, en revanche, ce sont les différentes régions qui fixent la réglementation applicable et sont responsables de la nomination de leur propre autorité de régulation.

Suivant les pays, les autorisations d'émettre sont accordées pour des durées variables allant de quatre à dix ans.

Compte tenu de la date de démarrage des activités internationales (1991), des différents lancements de stations intervenus depuis lors ainsi que des renouvellements déjà obtenus les renouvellements ou ré-attributions de fréquences correspondant aux autorisations actuelles s'étalent jusqu'en 2009.

En Norvège, les fréquences sont à renouveler fin 2008.

En Suède, les autorités étudient la possibilité de prolonger les licences avant l'échéance de fin 2008.

En Belgique, le gouvernement de la communauté française a lancé un appel d'offre pour l'attribution de ses fréquences radiophoniques disponibles. NRJ Belgique ainsi que NOSTALGIE Belgique sont chacun candidat à l'un des quatre réseaux communautaires. Les décisions d'attribution devraient être prises par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel belge pour le 22 juin 2008 au plus tard.

En Suisse, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision, les concessions de radio ont fait l'objet d'un appel à candidature. Energy Zürich est candidat à l'attribution d'une des trois concessions pour la région de Zürich-Glaris. L'attribution de ces concessions par l'Office fédéral de la communication devrait intervenir au mois de juin 2008.

En Allemagne et en Suède, les échéances des attributions de fréquences sont les suivantes :

	Procédure de demande de renouvellement à faire		
	Dans moins d'un an	Dans plus d'un an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
Allemagne (hors Saxe) : 22 fréquences Suède : 21 fréquences	Münich, Nuremberg 21 fréquences	19 fréquences -	- -

## Télévision

### **Autorisation d'émettre**

NRJ 12 est soumise aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986. Elle a été autorisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 10 juin 2003, à utiliser une partie de la ressource hertzienne en mode numérique conformément à l'article 30-1 de ladite loi.

NRJ 12 est ainsi autorisée à émettre par voie hertzienne terrestre en mode numérique sur l'ensemble du territoire national et, à cet effet, à utiliser les fréquences planifiées par le CSA sur les sites prévus pour la diffusion des chaînes de la télévision numérique terrestre. En mode numérique, une même fréquence, dans une zone donnée, étant partagée par cinq ou six chaînes regroupées dans un multiplexe, l'utilisation des fréquences se fait en commun avec les autres chaînes regroupées sur le même multiplexe.

L'autorisation est valable dix ans à compter du lancement de la chaîne, intervenu le 31 mars 2005 dans le cas de NRJ 12. Elle est renouvelable deux fois automatiquement pour des périodes de cinq ans supplémentaires.

NRJ 12 a la garantie de disposer de son autorisation jusqu'au 30 mars 2025. Au-delà, un nouvel appel à candidature pourra être lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, auquel elle pourra répondre afin de poursuivre ses activités.

### **Respect des engagements de diffusion**

Lors de l'attribution de son autorisation d'émettre, NRJ 12 a conclu avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel une convention en vue de mettre en application les règles prévues par la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 et ses décrets d'application, notamment le décret 2001-1333 du 28 décembre 2001. Il s'agit essentiellement de règles d'usage de la ressource hertzienne, d'obligations déontologiques (respect de la personne humaine, pluralisme de l'information et des courants d'opinion, protection de l'enfance) et d'obligations liées aux programmes (format de la chaîne, quotas de diffusion et obligations d'investissement dans la production).

Selon cette convention, la chaîne est seule responsable des programmes diffusés sur son antenne. Elle est soumise au contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le respect de ses obligations et doit à ce titre lui communiquer chaque année un rapport portant sur l'année précédente.

Le CSA peut, en cas de non respect par le titulaire de l'une des dispositions de la convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure. Les sanctions sont graduées en fonction de la gravité de la faute : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année, retrait de l'autorisation.

### **Respect des engagements de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques**

La convention signée le 10 juin 2003 avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel stipule par ailleurs les obligations de NRJ 12 en terme de production d'œuvres audiovisuelles en application des articles 27, 70 et 71 de la loi

du 30 septembre 1986. Le respect de cette obligation légale de soutien à la production d'œuvres audiovisuelles nécessite un niveau minimum d'investissements, calculé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires net de NRJ 12 au titre de l'exercice précédent.

NRJ 12 rencontre des difficultés à respecter cette obligation conventionnelle en raison du contexte concurrentiel du marché. En effet :

- ◆ Les acteurs du marché ont un intérêt économique à proposer prioritairement aux acteurs puissants leur catalogue et ces derniers disposent d'un droit de préférence pour l'ensemble de leurs chaînes sur les programmes disponibles qui leur permet d'avoir une certaine mainmise sur les programmes à venir et de bloquer l'accès à toute nouvelle chaîne qui tenterait de les acquérir,
- ◆ Les acteurs historiques du marché français sont les premiers producteurs d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française.

Afin de pallier à cette rareté relative de l'offre, NRJ 12 diversifie ses sources d'approvisionnement d'œuvres audiovisuelles auprès d'acteurs indépendants.

Enfin, NRJ 12 n'est pas soumise dans sa convention signée avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel aux obligations d'investissement dans la production d'œuvres cinématographiques prévues au chapitre 1 du titre I du décret n° 2001-1333 du 28 décembre 2001 pris pour l'application des articles 27, 70 et 71 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

## **3.4.2 RISQUES LIÉS A DES LITIGES ET AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Les principaux litiges du Groupe font l'objet d'une description dans la note 24 des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est soumis à des contrôles fiscaux et administratifs. Il constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 3.5 RISQUES DE MARCHÉ

### 3.5.1 RISQUE DE CHANGE, DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'ayant pas de dette ou de créance significative libellée dans une devise autre que l'euro, il n'est pas exposé au risque de change. De même, compte tenu de la faiblesse de son endettement, aucun instrument de couverture de taux n'est mis en place.

(en milliers d'euros)	31/12/07	Dont moins d'un an	Dont plus d'un an
Concours bancaires courants	22 557	22 557	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	163	65	98
Emprunt obligataire	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	124	32	92
<b>Dettes financières</b>	<b>22 844</b>	<b>22 654</b>	<b>190</b>

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués de prêts bancaires contractés par des filiales non contrôlées à 100 %. Ces prêts portent intérêt à des taux entre 3,49 % et 4,62 %.

Le détail des dettes financières du Groupe est donné en note 19 des notes annexes aux comptes consolidés, il est précisé qu'aucune de ces dettes n'est sujette à des covenants.

Il est précisé qu'une variation de 1% du taux de la position nette de trésorerie exposerait NRJ GROUP à une incidence en terme de résultat avant impôt de 1,2 M€.

### 3.5.2 RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe détenait, au 31 décembre 2007, 632 195 de ses propres actions. Comme stipulé au paragraphe 7.5.3.21. *Titres d'autocontrôle et titres auto détenus* des notes annexes aux comptes consolidés, les comptes consolidés enregistrent l'ensemble des titres d'autocontrôle et des titres auto détenus, propriété du Groupe, à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et ce conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers ».

Les autres valeurs mobilières de placement – présentées au bilan consolidé en « trésorerie et équivalents de trésorerie » - comprennent essentiellement des titres de créances négociables et des OPCVM monétaires de grandes banques françaises, dont l'orientation de gestion se limite à suivre l'Eonia de la manière la plus régulière possible. Fort de cette politique qui privilégie la sécurité et la liquidité, le Groupe considère que son exposition au risque sur actions reste limitée.

## 3.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES DU GROUPE

Au titre de l'exercice 2007 :

### ASSURANCE DOMMAGES

- ◆ Couverture maximale de 80 00 milliers d'euros,
- ◆ Prime annuelle s'élevant à 223 milliers d'euros,

- ◆ Franchise variable de 3 000 à 100 000 euros selon la nature des dommages.

Cette police garantit tous les dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages.

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

- ◆ Couverture maximale de 15 000 milliers d'euros,
- ◆ Prime annuelle de 59 milliers d'euros,
- ◆ Franchise variable de 0 à 15 000 euros selon la nature des dommages.

Cette police garantit notamment les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que la société NRJ GROUP et ses filiales françaises créées ou à créer encourrent. La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la responsabilité civile exploitation, organisateur, professionnelle et/ou après livraison.

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

- ◆ Plafond de garantie : 8 000 milliers d'euros,
- ◆ Prime annuelle de 8,4 milliers d'euros.

Les assurés sont les dirigeants de toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par NRJ GROUP. Cette assurance a pour objet de prendre en charge les conséquences pécuniaires découlant d'une réclamation résultant d'un acte fautif commis par les assurés dans le cadre de leur fonction de dirigeant. Cette assurance couvre également les employés du Groupe si leur responsabilité est mise en cause conjointement avec un dirigeant.

Par ailleurs, le Groupe assure ses salariés lors de leurs déplacements professionnels ainsi que les salariés techniciens du Groupe lors de leurs interventions sur le matériel audio, sur les matériels de diffusion de towerCast ou lors des préparations des opérations événementielles. Les primes versées au titre de ces assurances s'élèvent à 11 milliers d'euros.

Le groupe NRJ ne dispose pas d'une compagnie d'assurance captive.

Concernant les filiales à l'international, à l'exception des filiales belges, celles-ci sont autonomes dans la gestion de leurs polices d'assurance. Dans chaque pays où le Groupe est implanté avec des filiales et une présence locale (Suisse, Allemagne, Finlande, Autriche, Suède, Norvège), des assurances dommage et responsabilité civile ont été souscrites.

Plafonds de garantie :

En milliers d'euros	Dommage	Responsabilité civile
Finlande	925	1 000
Finlande*	2 600	2 500
Norvège	710	1 250
Suède	45	1 100
Allemagne	1 650	3 000
Suisse	1 800	
Autriche	1 350	1 450

\*assurance souscrite par Telemast, filiale de diffusion en Finlande.

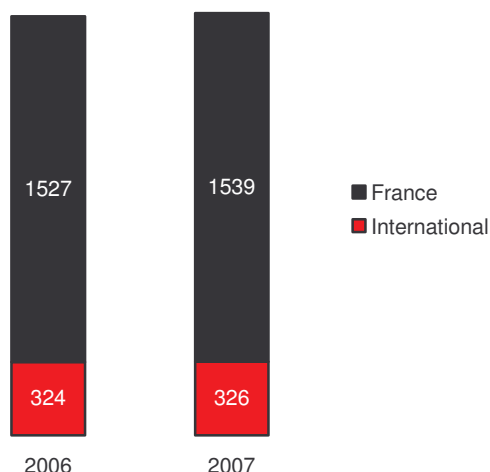
# 4 RESSOURCES HUMAINES ET CITOYENNETÉ

## 4.1 EFFECTIFS, EMPLOI, FORMATION

### 4.1.1 EFFECTIFS

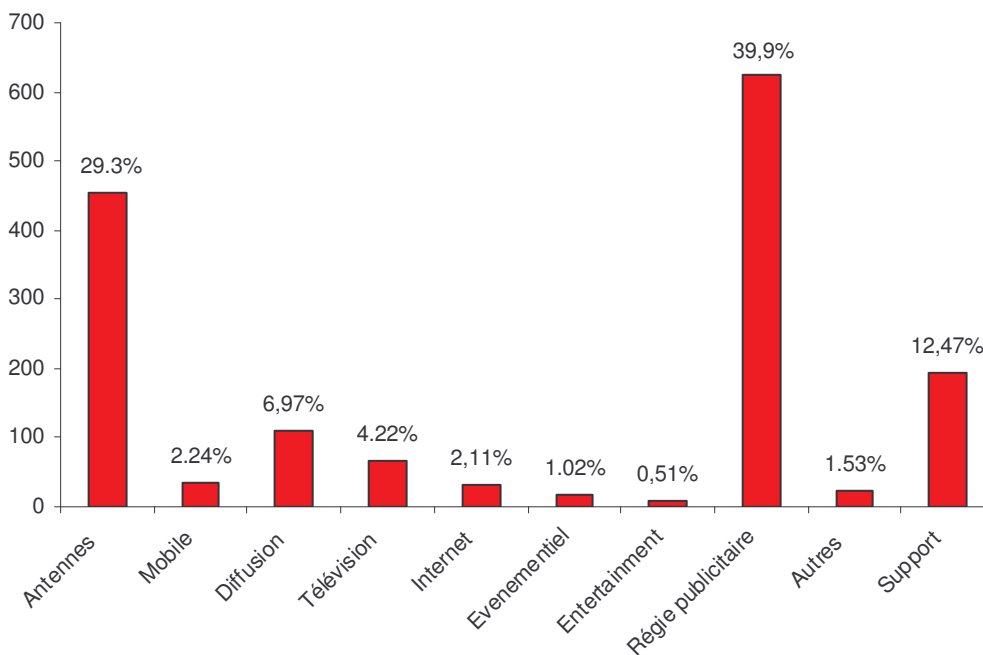
En 2007, l'effectif annuel moyen est resté stable par rapport aux chiffres de 2006.

Effectif Annuel moyen Groupe



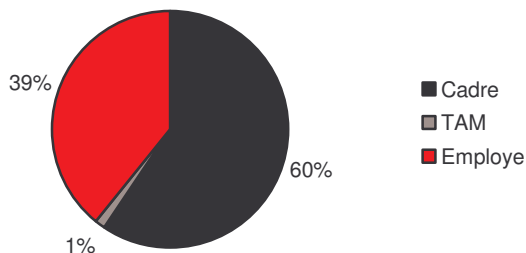
Au 31 décembre 2007, le Groupe NRJ compte 1 564 collaborateurs en France (par collaborateur, on entend toute personne ayant un contrat de travail – cela exclut les intermittents, pigistes, etc.).

Répartition des effectifs France par activités



La régie publicitaire multimédia concentre près de 40% de l'effectif permanent du Groupe, à Paris et en région. Sur les 60% restants, les antennes représentent toujours, la première activité du Groupe avec une légère progression pour atteindre près de 30% de l'effectif global.

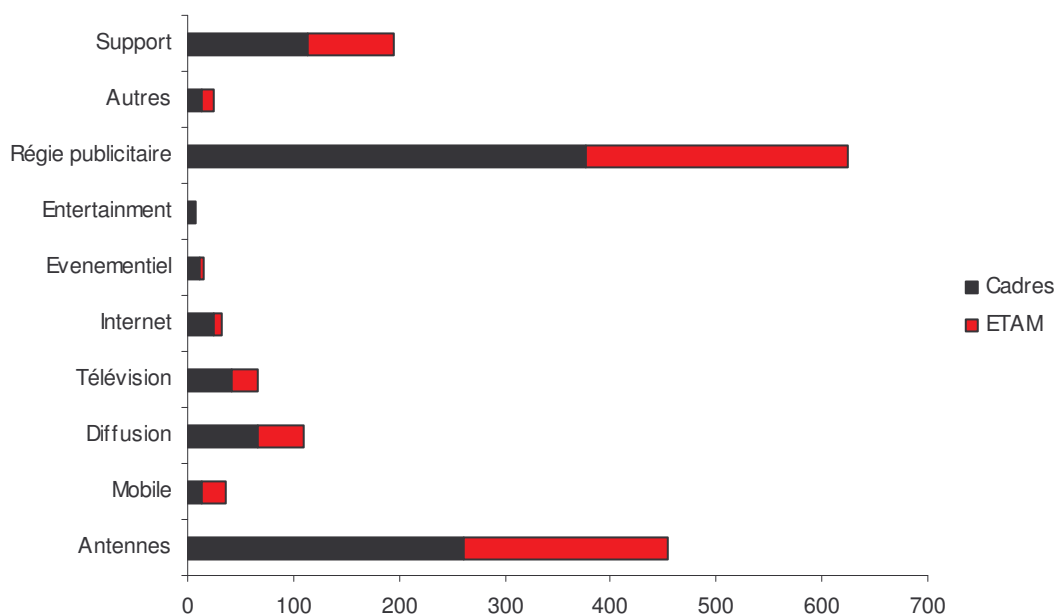
### Répartition de l'effectif par statuts



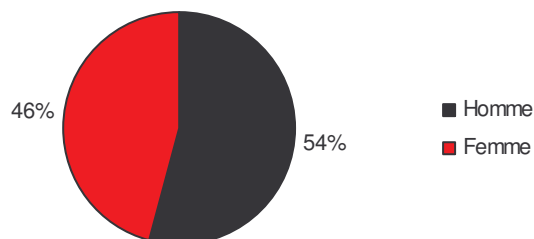
En France, le taux d'encadrement de près de 60% reflète le recours à une main d'œuvre qualifiée en cohérence avec la nature des activités du Groupe.

D'importantes différences existent cependant entre les activités. Pour les activités Internet ou mobile, le taux de cadres est nettement supérieur à la moyenne. A l'inverse, les activités traditionnelles d'antennes concentrent près de 80% des populations agents de maîtrise et employés.

### Répartition des effectifs par activité et par statut

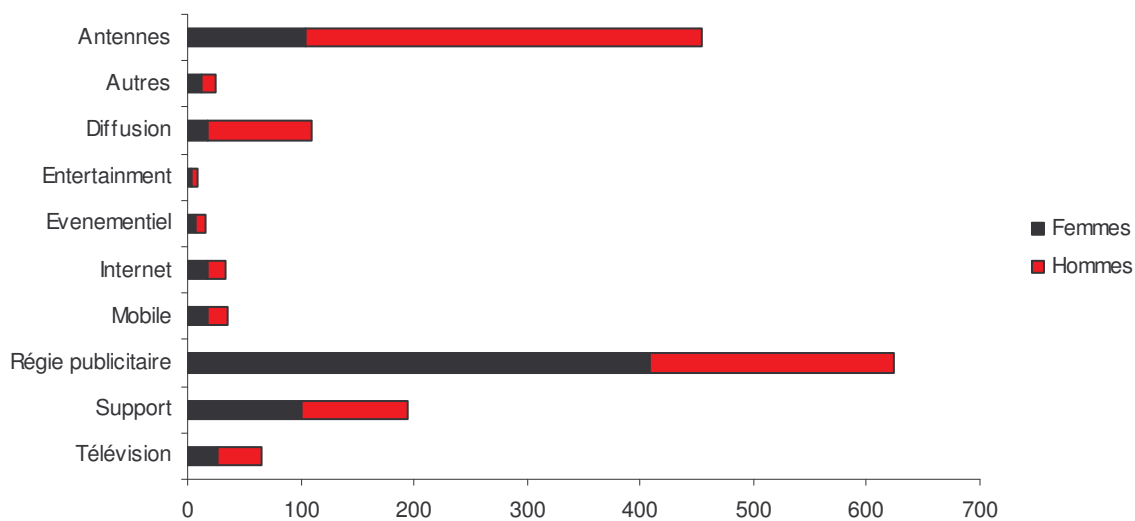


### Répartition des effectifs par sexe



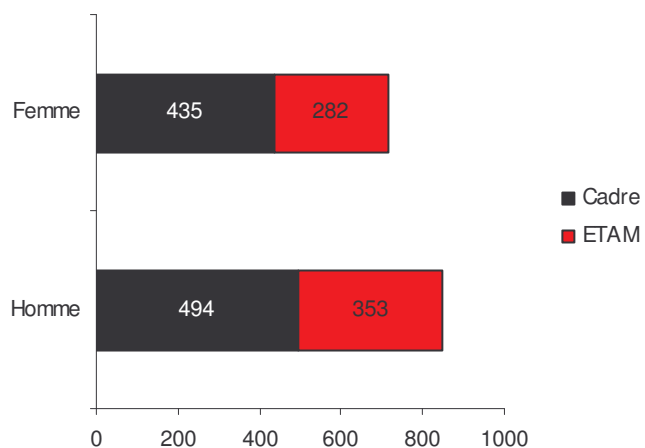
Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, la répartition des effectifs par sexe est assez équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier. La proportion hommes/femmes par activité est équilibrée, à l'exception des antennes et de la diffusion.

### Répartition des effectifs par sexe et par activité

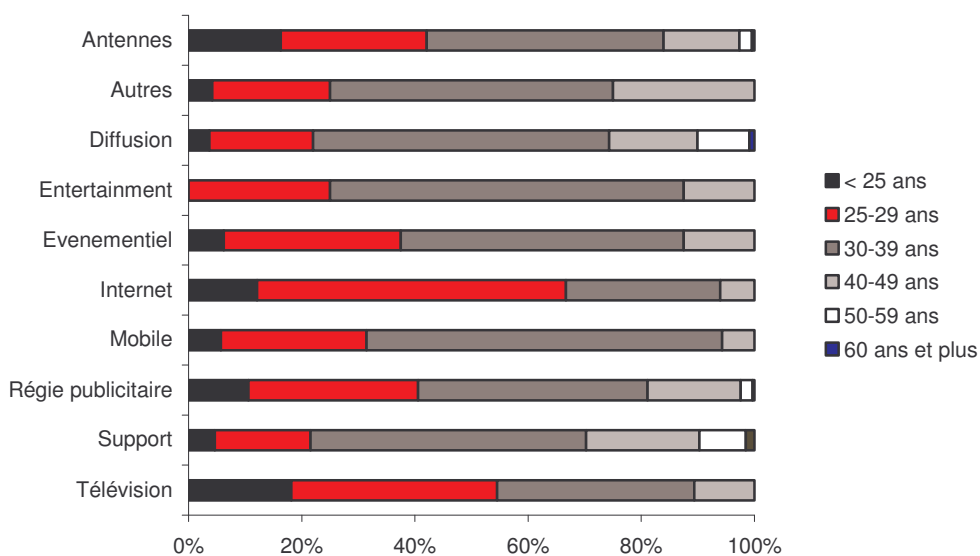


### Répartition des effectifs par sexe et par statut

Il est intéressant de noter que les femmes sont plus présentes dans les postes d'encadrement et les fonctions à niveau de qualification élevée : 47% des cadres du Groupe sont des femmes.



### Répartition des effectifs par classe d'âge

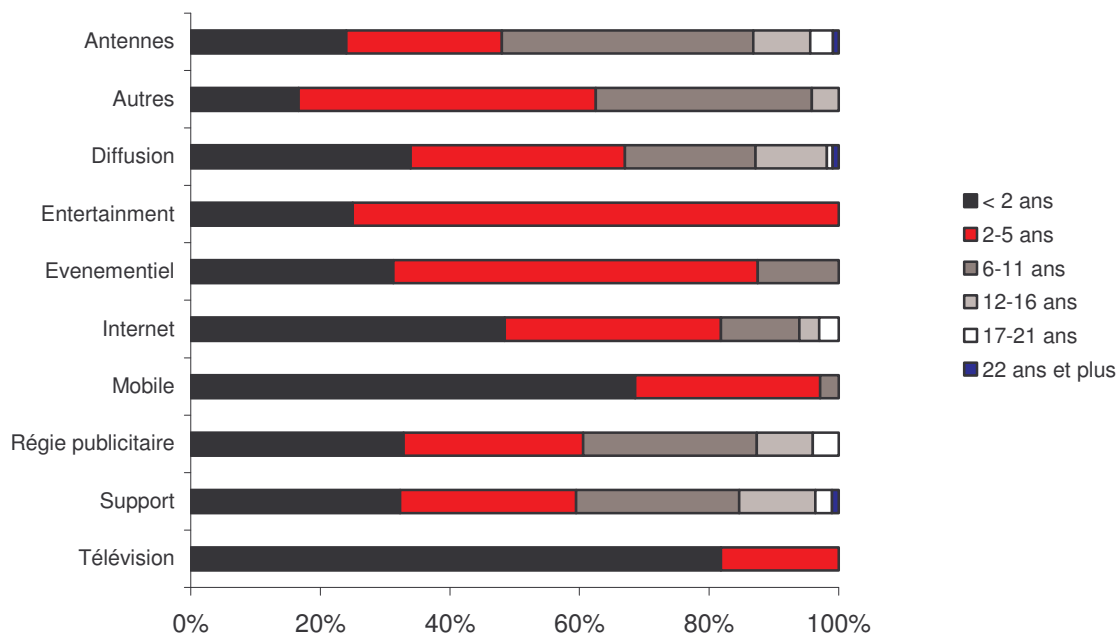




Au total en France, plus de 81 % de l'effectif du Groupe a moins de 40 ans. La classe d'âge la plus représentée est celle des trentenaires (43 % de l'effectif global).

Dans les activités nouvelles, type Internet ou Télévision, la proportion des moins de 30 ans représente même plus de 59 % des effectifs.

### Répartition des effectifs par ancienneté



Les données sur l'ancienneté sont largement corrélées aux données sur les classes d'âge.

En France, 55 % des collaborateurs du Groupe ont moins de 5 ans d'ancienneté. Cette catégorie représente 100 % de l'effectif de l'activité Télévision, 98 % de l'activité Mobile, et 82 % de l'activité Internet.

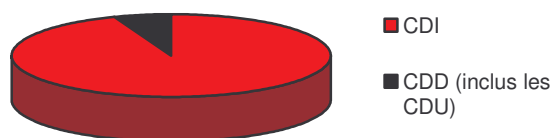
Les raisons de cette faible ancienneté sont les suivantes :

- ◆ création d'activités nouvelles accompagnées de recrutements récents,
- ◆ concurrence accrue depuis 2004 sur les secteurs dans lesquels le Groupe intervient, qui se traduit par une hausse du renouvellement des effectifs et donc une augmentation du nombre de recrutements.

Le recours aux contrats à durée déterminée est de deux ordres :

- ◆ - recours aux CDD dits d'usage dans le cadre des activités de radio diffusion (antennes et télévision) afin de répondre aux problématiques de saisonnalité des programmes,
- ◆ - recours aux CDD traditionnels dans les cas couverts par la législation et notamment les remplacements pour congé maternité/congé parental.

### Répartition de l'effectif par type de contrats



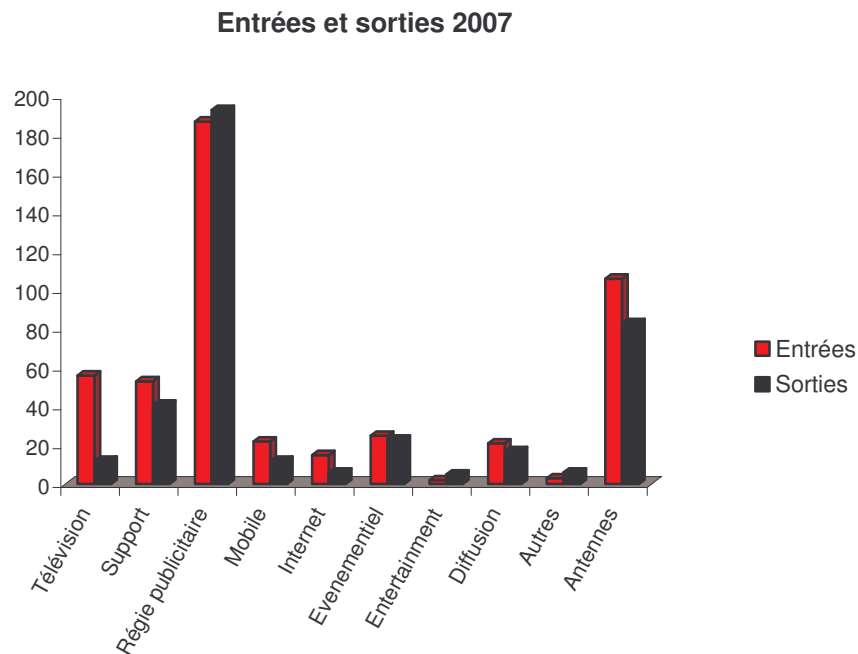
L'effectif en CDD représente moins de 6 % de l'effectif du Groupe au 31 décembre 2007.

Les embauches de type CDU, intermittents du spectacle et de pigistes sont effectuées dans le respect des dispositions légales et conventionnelles spécifiques à ces types de statut.

## 4.1.2 EMPLOI

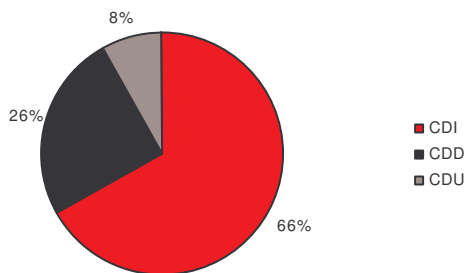
### ENTRÉES ET SORTIES

En 2007 en France, les entrées représentent 32%, et les sorties, 26% de l'effectif global.

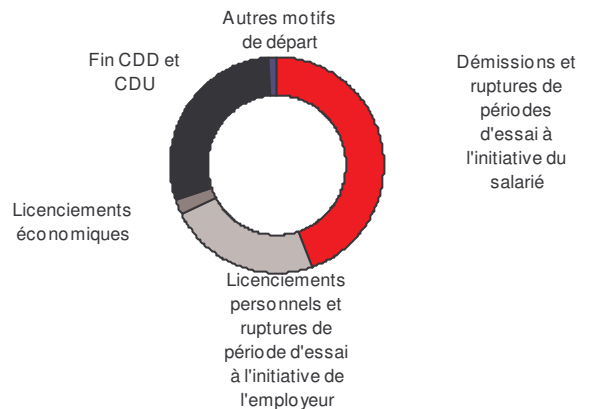


Les mouvements les plus importants concernent la régie publicitaire en raison de la rotation expliquée plus haut et les antennes radio en raison de la saisonnalité des programmes, qui génère des mouvements de personnels importants. Les CDD d'usage, qui répondent à cette problématique, représentent effectivement 8% des embauches en 2007.

#### Entrées par type de contrats



#### Typologie des sorties



### RECRUTEMENTS

Une vingtaine de recrutements ont été réalisés grâce aux partenariats menés avec des sites internet spécialisés dans la diffusion d'annonces. Cette internalisation des moyens de sourcing a permis de limiter le recours aux cabinets de recrutement pour les postes de middle-management.

La cooptation ou recrutement direct par les différents directeurs restent également des moyens d'approche privilégiés dans un environnement fortement concurrentiel.

Le recours à l'intérim a diminué en 2007 (8 contre 25 en 2006).

Enfin, le Groupe privilégie toujours la formation des jeunes, 388 étudiants ont effectué un stage au sein du Groupe en 2007.

## FORMATION

La formation des collaborateurs se poursuit tout au long de leur vie professionnelle, c'est pourquoi la Direction des Ressources Humaines élabore sa politique d'accompagnement de la stratégie en harmonisant et en développant les compétences individuelles et collectives de ses collaborateurs.

Le groupe NRJ est conscient que la formation est un outil au service de la stratégie d'entreprise et que sa performance passe également par l'acquisition, le maintien et le développement de connaissances, c'est pourquoi le groupe NRJ a investi près de 3% de sa masse salariale aux actions de formation en 2007.

La politique est élaborée sur du moyen/long terme et les démarches de formation coordonnées en fonction des axes prioritaires définis par la Direction Générale et les souhaits des collaborateurs.

*Les données ci-dessous concernent exclusivement la France.*

Plus de 50% des collaborateurs du groupe NRJ ont bénéficié de la formation continue en 2007.

Cette politique vise à :

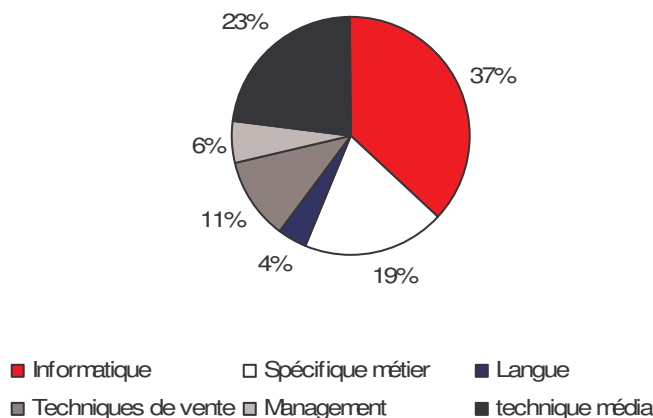
- ◆ Acquérir, maintenir et développer les compétences des collaborateurs,
- ◆ Optimiser la richesse du capital humain en développant des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être,
- ◆ Professionnaliser les actions au quotidien.

### REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE :

La répartition des bénéficiaires de formation est de 56% de cadres, 39% d'employés et 5% d'agents de maîtrise.

### REPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE :

Répartition des heures de formation par domaines



Les principales actions de formation développées au sein du Groupe sont :

- ◆ L'informatique du fait de l'implémentation de SAP,
- ◆ Les domaines des techniques media, des formations spécifiques métiers et des techniques de vente qui constituent le cœur de l'activité du Groupe,
- ◆ Et enfin, le management et les langues.

### POLITIQUE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE : LES CONTRATS EN ALTERNANCE ET LES FORMATIONS INTERNES

Les contrats en alternance figurent également dans les axes de détection et de recrutement des futurs collaborateurs. En effet, 30 contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ont été signés en 2007.

NRJ GROUP a mis en place deux formations diplômantes en alternance ayant pour but de détecter les nouveaux talents, à savoir NRJ School et la NRJ Sales Academy. Ces formations débouchent fréquemment sur des embauches au sein du Groupe.

## 4.2 MAIN D'ŒUVRE EXTERIEUR ET SOUS-TRAITANCE

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. En outre, il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les hôtesse d'accueil, l'entretien, la sécurité.

Par ailleurs, selon ses besoins le Groupe fait appel à de l'effectif intérimaire qui n'est cependant pas significatif au regard de l'effectif global. Il est plus important dans les activités de support, et notamment à la direction comptable.

## 4.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

### 4.3.1 DURÉE DU TRAVAIL

La durée du travail est variable d'un pays à l'autre et est fonction des dispositions légales, des accords collectifs ou des dispositions contractuelles.

Dans les pays où il exerce son activité, le groupe NRJ respecte les dispositions légales relatives au temps de travail.

Pour la France, la durée hebdomadaire légale du travail est fixée à 35 heures suite à un accord de réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

### 4.3.2 TEMPS PARTIEL

En moyenne, 8 % des salariés du Groupe en France ont un contrat de travail à temps partiel, 60% de ces collaborateurs à temps partiels sont des femmes.

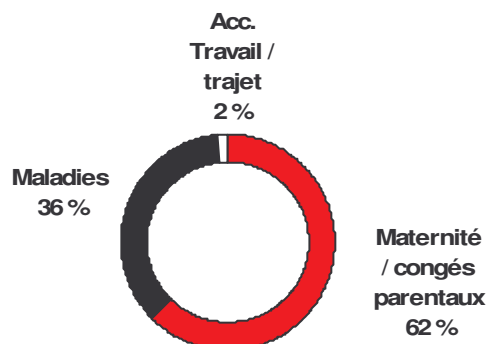
Les antennes concentrent 100 % du temps partiel masculin, qui correspond à des métiers spécifiques des antennes : animateurs, producteurs, réalisateurs.

Le temps partiel des femmes est un temps partiel choisi, pour des raisons d'ordre familial, et afin de concilier au mieux vie privée et activité professionnelle. Le groupe NRJ s'attache à répondre positivement à toutes ces demandes.

### 4.3.3 ABSENTÉISME

Le nombre moyen de jours d'absence par personne en 2007 était de 14 jours, en France, tous motifs confondus.

### Répartition des jours d'absence par motif



Les absences pour maladie et maternité ont représenté en 2007 la majorité des jours d'absence rémunérés (98 % du total des jours d'absence rémunérés).

### 4.3.4 CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail font l'objet d'un suivi rigoureux au sein du Groupe. Ces éléments sont régulièrement communiqués aux CHSCT, lesquels sont très impliqués dans la prévention des risques.

En France, le taux de fréquence est de 10,47, ce qui est particulièrement faible mais s'explique également par la nature même de l'activité du Groupe. Le taux de gravité est également très faible.

## 4.4 RÉMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

### 4.4.1 REMUNERATION

Compte tenu de la diversité de ses implantations et des spécificités propres à chacune de ses activités, chaque entité du Groupe gère sa masse salariale au regard de ses résultats, du secteur d'activité dans lequel elle évolue et de la compétitivité à laquelle elle fait face, et du respect du principe d'équité interne.

Le Groupe NRJ oriente néanmoins ses pratiques de rémunération vers une individualisation croissante, tant des augmentations que des parts variables de rémunération afin de tenir compte au mieux des niveaux de compétences et de responsabilité de chaque collaborateur, ainsi que de leurs performances individuelles.

Traditionnelle chez les populations commerciales, la rémunération variable est en développement au sein de toutes les entités du Groupe. Elle permet d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation de leurs objectifs personnels et à l'atteinte des résultats collectifs au niveau de l'entité concernée.

Le montant total de la masse salariale chargée (France) est de 92,6 millions d'euros en 2007.

### 4.4.2 PARTICIPATION

Toutes les sociétés françaises dans lesquelles NRJ GROUP détient une participation au capital au moins égale à 50% ont signé l'accord de participation des salariés Groupe. Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation dans le cadre de cet accord Groupe sont celles prévues par la loi. En revanche, la réserve ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés ayant adhéré à l'accord, quelque soit le niveau de leur résultat, pour autant que les salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

Dans le respect des dispositions prévues par la loi, les montants versés au titre de la participation légale se sont élevés à :

Au titre de l'exercice (en milliers d'euros)	Participation
2007	4 158
2006	4 545

### 4.4.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Il n'existe pas de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe, ni de plan d'intéressement.

### 4.4.4 OPTIONS ACCORDEES AUX SALARIES

L'assemblée Générale du 13 septembre 2001 avait autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, dans la limite de 1 % du capital social, des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou dirigeants de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L 225-180 du Code de commerce. Il n'y a pas eu d'autre autorisation depuis cette date.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation et a octroyé des options d'achat d'actions en octobre 2001 (plan n° 1), mars 2002 (plan n° 2), et mai 2003 (plan n° 3).

Les plan n°1 et n°2 sont arrivés à expiration respectivement les 17 octobre 2006 et 4 mars 2007 et le plan n°3 a pris fin avant sa date d'expiration compte tenu des droits déchués de l'unique attributaire en 2006.

## 4.5 PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

Le Groupe et ses antennes font la promotion des valeurs positives, universelles et fraternelles, de la musique, du respect de l'autre, et du refus de la violence.

En 2007, les rédactions locales et nationales des quatre antennes radiophoniques et de NRJ 12 se sont, entre autre, associées aux opérations suivantes :

- ◆ Reconstitution de l'opération « La rose Marie Claire » avec CHERIE FM et l'UNICEF en soutien au développement scolaire à destination des jeunes filles dans les pays défavorisés.
- ◆ Reconstitution du soutien à l'Amade Monaco (Association Mondiale des Amis de l'Enfance) dans le cadre du festival « Les sérénissimes de l'Humour, soutien à Fight Aids Monaco.
- ◆ 1<sup>er</sup> Eco-concert avec l'Ademe Bordeaux (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour sensibiliser aux enjeux de l'éco-communication.
- ◆ Actions de sensibilisation au développement durable avec NRJ Summer League ou encore le partenariat « 1 parisien = 1 arbre » avec la Mairie de Paris.

Au cours de l'année 2007, NRJ GROUP a offert l'équivalent de 2,6 millions d'euros d'espaces publicitaires à 40 organismes à but caritatif et notamment CROIX ROUGE FRANCAISE, FIGHT AIDS MONACO, HANDICAP INTERNATIONAL, LES PETITS FRERES DES PAUVRES, SOLIDARITES, UNICEF.

# 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 5.1 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

### 5.1.1 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX

62 ans  
Président du Conseil de Surveillance  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : nommé le 28 mars 1997  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX est le fondateur du Groupe NRJ GROUP.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détenait 62.780.838 actions et 124.941.676 droits de vote.

#### Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de NRJ  
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP  
Conseiller éditorial et du développement de NRJ GROUP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.  
Chargé des relations extérieures et de la communication de NRJ GLOBAL jusqu'au 31 décembre 2007.  
Conseiller du développement de NRJ AUDIO jusqu'au 31 décembre 2007.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

#### Madame Micheline GUILBERT

60 ans  
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 28 mars 1997  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Madame Micheline GUILBERT est la sœur de Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX.

Madame Micheline GUILBERT a exercé de nombreux mandats dans les différentes sociétés du groupe NRJ GROUP depuis sa création.

Au 31 décembre 2007, Madame Micheline GUILBERT détenait 3.339.145 actions et 6.374.415 droits de vote.

#### Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de NRJ

#### Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

#### Madame Evelyne LE BRISZE CHELON

60 ans  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 28 mars 1997  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Madame Evelyne LE BRISZE CHELON a exercé de nombreux mandats dans les différentes sociétés du groupe NRJ GROUP depuis sa création.

Au 31 décembre 2007, Madame Evelyne Le BRISZE CHELON détenait 15.750 actions et 31.500 droits de vote.

#### Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de NRJ

#### Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

#### Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING

47 ans  
Membre du Conseil de Surveillance  
Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 9 mars 2004  
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING occupait jusqu'au 31 mars 2008, le poste de Secrétaire Général au sein du Groupe DANONE dont il était également membre du Comité Exécutif et Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING détenait 1.400 actions et 1.800 droits de vote.

#### Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ GROUP  
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Secrétaire Général du Groupe DANONE jusqu'en mars 2008.

Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie GERVAIS DANONE jusqu'en mars 2008.

Administrateur et Directeur Général Délégué de GENERAL BISCUITS jusqu'en mars 2008.

Membre du Comité Exécutif du GROUPE DANONE jusqu'en mars 2008.

Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information du GROUPE DANONE jusqu'en mars 2008.

Membre du Collège de l'AMF du 23 novembre 2003 au 8 mars 2006

Directeur Finances, Contrôle de gestion et Juridique de SCHNEIDER ELECTRIC jusqu'en mai 2005

Membre du Comité Exécutif de SCHNEIDER ELECTRIC jusqu'en mai 2005

**Monsieur Jérôme GALLOT**

48 ans

Membre du Conseil de Surveillance

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 22 juin 2006

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Monsieur Jérôme GALLOT occupe, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le poste de Président du Directoire de CDC ENTREPRISES. Précédemment, il a exercé les fonctions de Directeur de la Caisse des dépôts et Consignations.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Jérôme GALLOT détenait 300 actions et 300 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ GROUP

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC depuis mai 2006

Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances depuis mars 2004

Président du Directoire de CDC Entreprises depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006

Administrateur de NEXANS depuis juin 2007

Administrateur de PLASTIC OMNIUM depuis décembre 2006

Administrateur de ICADE SA depuis mars 2004

Administrateur de CAIXA SEGUROS SA (Brésil) depuis février 2005

Censeur de OSEO depuis septembre 2006

Président de SICAV AUSTRAL de 2003 au 4 septembre 2006

Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) depuis juillet 2003 à septembre 2007

Administrateur de CREDIT FONCIER DE FRANCE de 2005 au 20 juillet 2006

Administrateur de SCHNEIDER ELECTRIC SA de 2004 à 2005

Administrateur de GALAXY SARL (Luxembourg) de 2004 à septembre 2006

Administrateur de INFORMATIQUE CDC SA de 2003 à septembre 2006

Directeur de la Caisse des dépôts et consignations de 2003 à 2005

Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 13 mars 1997 au 28 janvier 2003

## 5.1.2 MEMBRE DU DIRECTOIRE

### Monsieur Marc PALLAIN

57 ans

Président du Directoire

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 25 février 2000

Date d'échéance du mandat : 24 février 2009

Diplômé de 3<sup>ème</sup> cycle de mathématiques, Monsieur Marc PALLAIN est présent au sein du Groupe NRJ GROUP depuis octobre 1989, lors de la reprise du réseau PACIFIC FM. En tant que Directeur Délégué à la Direction Générale, il a assuré, depuis le début des années 90, le développement des réseaux du Groupe en France et à l'International, ainsi que les relations et la stratégie institutionnelles. Il est également Président du groupement des chaînes « Télévision numérique pour tous » depuis novembre 2005. Enfin, Monsieur Marc PALLAIN a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Marc PALLAIN détenait 3.022 actions et 3.022 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de TOWERCAST depuis le 5 mars 2003

Président du Directoire de NRJ depuis le 16 décembre 2005

Président de CHERIE FM depuis le 26 septembre 2002

Président de CHERIE FM RESEAU depuis le 27 septembre 2004

Gérant de NRJ EVENTS depuis le 31 octobre 2006

Gérant de e-NRJ depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ ID depuis le 2 février 2006

Président du Comité de surveillance de 7L depuis le 15 mars 2007

Gérant de NRJ MUSIC depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ PARIS depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ PUBLISHING depuis le 2 février 2006

Gérant de RIGOLER depuis le 6 juin 2006

Gérant de NRJ 12 depuis le 4 novembre 2002

Gérant de SLER depuis le 2 février 2006

Gérant de SPOT MACHINE depuis le 2 février 2006

Gérant de FICOM depuis le 14 mars 2000

Gérant de GILDA depuis le 7 juin 1995

Gérant de SORANO AMIENS depuis le 14 mars 2000

Gérant de SORANO CHALON depuis le 14 mars 2000

Gérant de SORANO GIEN depuis le 14 mars 2000

Gérant de SORANO NEVERS depuis le 14 mars 2000

Gérant de SORANO VOSGES depuis le 14 mars 2000

Gérant de ex DM depuis le 2 février 2006

Cogérant de NUMERICAST depuis le 27 novembre 2000

Cogérant de PACIFIC FM BEZIERS depuis le 28 mars 2001

Cogérant de PUBLI MEDIA depuis le 20 février 2006

Cogérant de PRESSE DU GARD depuis le 20 février 2006

Cogérant de MONTPELLIER MEDIA depuis le 20 février 2006

Président de l'Association Radio Ker Sizhun

Président de CAPITEC OY (Finlande) depuis le 24 février 2006

Président de NRJ FINLAND OY (Finlande) depuis le 24 février 2006

Président de NRJ EVENTS OY (Finlande) depuis le 4 avril 2001

Président de NRJ MEDIA AB (Suède) depuis le 18 avril 2006

Président de NRJ NORDIC AB (Suède) depuis le 24 avril 2006

Président de RBBD BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBDS BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBG BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBKR BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBM BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBO BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBS BROADCASTING AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de ENERGY HOLDING NORWAY AS (Norvège) depuis le 20 mars 2006

Président de NRJ NORGE AS (Norvège) depuis le 31 octobre 2006

Vice-Président de RADIO Z AG (Suisse) depuis le 30 juillet 2003

Vice-Président de NRJ HOLDING SUISSE SA depuis le 23 mai 2006

Administrateur de ENERGY BRANDING SA (Suisse) depuis le 3 mai 2004

Président de CEDSKA (Suède) depuis le 30 juin 2003

Président de RF RADIO Franchise I Sverige AB (Suède) depuis le 22 mai 1995

Cogérant de RADIO NRJ GmbH (Allemagne) depuis le 6 février 2006

Gérant de NRJ ENTERTAINMENT du 2 février 2006 au 27 novembre 2007

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Président de l'Association TNT

Président du Syndicat des Réseaux Radiophoniques Nationaux



## **Madame Maryam SALEHI épouse BREMOND**

44 ans

Vice-Président du Directoire

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 30 novembre 2001

Date d'échéance du mandat : 24 février 2009

Madame Maryam SALEHI a rejoint le Groupe en 1997 en qualité de Directeur Juridique Groupe. Elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le poste de Secrétaire Général du Groupe.

Auparavant elle était avocat au barreau de Paris.

Au 31 décembre 2007, Madame Maryam SALEHI détenait 5 actions et 5 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Secrétaire Général de NRJ GROUP depuis le 1<sup>er</sup> février 2008

Vice-Président du Conseil de Surveillance de TOWERCAST depuis le 3 février 2006

Membre du Directoire de NRJ depuis le 3 février 2006

Membre du Comité de Surveillance de 7L depuis le 28 février 2006

Directeur juridique jusqu'au 31 janvier 2008

Membre du Comité de Direction de NRJ MOBILE du 16 mars 2006 au 13 mars 2007

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

## **Monsieur Jacques ROQUES**

59 ans

Membre du Directoire

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 27 juin 2003

Date d'échéance du mandat : 24 février 2009

Monsieur Jacques ROQUES est entré dans le Groupe en 1984. Il a développé le réseau technique des stations de NRJ puis ceux des stations de CHERIE FM, RIRE ET CHANSONS et RADIO NOSTALGIE. Simultanément, il a créé et développé la société towerCast, filiale de diffusion du Groupe.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Jacques ROQUES détenait 240 actions et 240 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2007 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Directeur Technique de NRJ GROUP

Président du Directoire de TOWERCAST depuis le 12 octobre 2000

Président de NRJ AUDIO depuis le 30 septembre 2002

Membre du Comité de Direction de NRJ MOBILE depuis le 16 mars 2006

Cogérant de NUMERICAST depuis le 20 septembre 1996

Président de TELEMAST NORDIC AB (Suède) depuis le 12 mars 2001

Président de TELEMAST NORDIC OY (Finlande) depuis le 29 juillet 2002

Président du Conseil d'administration de TOWERCAST Belgique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

## 5.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 5.2.1 RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES EN NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LA SOCIÉTÉ

#### RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE ET AVANTAGES EN NATURE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE PAR LA SOCIÉTÉ (EN €)

Prénom, Nom	Rémunérations et avantages de toute nature*		Dont variable et exceptionnel		Dont avantage en nature	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>						
Jean-Paul BAUDECROUX	37 239,84	48 128,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Micheline GUILBERT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evelyne LE BRISZE CHELON	4 500	8 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Antoine GISCARD D'ESTAING	17 250	12 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jérôme GALLOT	17 250	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>MEMBRES DU DIRECTOIRE</b>						
Marc PALLAIN	334 474,16	359 314,63	25 000,00	17 250,00	9.474,16	9 229,16
Maryam SALEHI	171.000,00	158 275,00	21.000,00	7 125,00	0,00	0,00
Jacques ROQUES	182.461,99	149 541,53	21.000,00	10 366,53	914,64	914,64

\* Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraite, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par la Société.

#### ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX VISÉS A L'ARTICLE L. 225-102-1 AL 3 DU CODE DE COMMERCE A LA DATE DU RAPPORT

Une garantie chômage des dirigeants (GCS) a été souscrite au bénéfice de Monsieur Marc PALLAIN en sa qualité de Président du Directoire et cet élément a fait l'objet d'un avantage en nature d'un montant de 7.096 €.

Il n'existe aucune prime de départ ou d'arrivée ni de régime de retraite complémentaire de retraite spécifique à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux de NRJ GROUP.

Au 31 décembre 2007, le montant global provisionné par NRJ GROUP au titre du départ à la retraite des mandataires sociaux s'élevait à 49 350,43 €.

### 5.2.2 RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES EN NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Il est précisé que les sociétés contrôlées n'ont versé aucun jeton de présence au cours des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

#### RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE ET AVANTAGES EN NATURE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (EN €)

Prénom, Nom	Rémunérations et avantages de toute nature*		Dont variable et exceptionnel		Dont avantage en nature	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>						
Jean-Paul BAUDECROUX	116.777,16	128 136,16	0,00	0,00	914,64	914,64
Micheline GUILBERT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evelyne LE BRISZE CHELON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Antoine GISCARD D'ESTAING	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jérôme GALLOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>MEMBRES DU DIRECTOIRE</b>						
Marc PALLAIN	2.012,40	2 012,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Maryam SALEHI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jacques ROQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraite, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par les Sociétés contrôlées.

### 5.2.3 JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Pour l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance du 28 mars 2007 a décidé, à titre de jetons de présence, de verser une somme de 750 € par membre et par présence effective aux réunions du Conseil et de chaque Comité spécialisé. De plus, les membres du Comité d'audit perçoivent, sur une base annuelle, un montant de 7.500 € chacun.

#### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Prénom, Nom	Jetons de présence versés pour l'exercice 2007 (en €)
Jean-Paul BAUDECROUX	3.750
Micheline GUILBERT	Néant
Evelyne LE BRISZE CHELON	4.500
Antoine GISCARD D'ESTAING	4.500
Jérôme GALLOT	4 500

#### MEMBRES DU COMITE D'AUDIT

Prénom, Nom	Jetons de présence versés pour l'exercice 2007 (en €)
Antoine GISCARD D'ESTAING	9 750
Jérôme GALLOT	9 750

#### MEMBRES DU COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Prénom, Nom	Jetons de présence versés pour l'exercice 2007 (en €)
Antoine GISCARD D'ESTAING	3 000
Jérôme GALLOT	3 000
Jean-Paul BAUDECROUX	3 000

### 5.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie en 2007. Il est précisé par ailleurs qu'il n'y a plus d'options d'achat d'actions précédemment consenties aux mandataires sociaux pouvant être levées (voir paragraphe 4.4.4).

## **5.3** INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE.

### **5.3.1** ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'ASSOCIATION A UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET /OU SANCTION PUBLIQUE

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :

- ◆ n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- ◆ n'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ◆ n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction publique officielle prononcée par une autorité réglementaire ou statutaire ;
- ◆ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **5.3.2** CONFLITS D'INTERETS

#### **MME MARYAM SALEHI ÉPOUSE BREMOND**

Des prestations de conseil et de contentieux ont été fournies par le cabinet VAISSE, BREMOND & Associés dans lequel Monsieur Christian BREMOND époux de Madame Maryam SALEHI – BREMOND exerce en qualité d'avocat associé.

Ces prestations ne portent pas sur des montants significatifs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de NRJ GROUP, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'est lié par un contrat de services avec NRJ GROUP ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

### **5.3.3** OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Il est renvoyé au § 5.3.2 ci-dessus et à la Note 28 « Transactions avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

### **5.3.4** AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou de la Direction Générale a été sélectionné.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de NRJ GROUP, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié ainsi que, pour les membres du Conseil de Surveillance, de l'obligation d'être propriétaire d'au moins 1 (une) action NRJ GROUP pendant la durée de leur mandat.

## 5.4 OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Chers actionnaires,

Le Directoire, présidé par Monsieur Marc PALLAIN, nous a présenté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que son rapport sur l'activité de la société NRJ GROUP et du groupe NRJ au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

### 1. Observations du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité de votre Société et de son Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directoire et de la proposition d'affectation du résultat qui vous est soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous n'avons pas d'observations à formuler tant en ce qui concerne le rapport de gestion que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 2. Nomination d'un ou plusieurs censeurs

Il est apparu souhaitable au Conseil de Surveillance de pouvoir bénéficier de l'expérience et des compétences de personnalités sans pour autant qu'elles soient membres du Conseil de Surveillance.

C'est pourquoi, nous vous proposons la création d'un article 13 bis nouveau des statuts prévoyant la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer un ou plusieurs censeurs, dont le nombre ne pourrait excéder cinq.

La durée de leurs fonctions serait de deux ans, comme celles des membres du Conseil de Surveillance.

Les censeurs seraient indéfiniment rééligibles et pourraient être révoqués à tout moment par décision du Conseil de Surveillance.

Les censeurs assisteraient aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication serait identique à celui des membres du Conseil de Surveillance.

Ils seraient chargés de veiller à l'application des statuts. Ils pourraient émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander au Président du Conseil de Surveillance que les observations soient portées à l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos.

### 3. Mandat des Commissaires aux Comptes

Votre Conseil de Surveillance a été informé de la décision de la société PIA, co-Commissaire aux comptes titulaire et de Yves CANAC, co-Commissaire aux comptes suppléant, de démissionner de leurs mandats de co-Commissaires aux Comptes à l'issue de la prochaine assemblée et ce pour les raisons suivantes :

La société PIA va être fusionnée, fin mai 2008, avec une autre entité pour former Conseil Expertise & Synthèse. Cette société n'exercera pas la fonction de Commissaire aux comptes.

Monsieur Yves CANAC, suppléant de PIA, considère qu'il ne peut prendre, au regard des exigences du nouveau code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, la suite de PIA pour une seule année de mandat.

En conséquence, nous vous proposons de nommer pour les remplacer :

- ♦ - La société GROUPE PIA sis 5 rue Alfred de Vigny 75008 Paris, représentée par Monsieur Thierry KARCHER, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire,
- ♦ - La société COEXCOM sis 40 avenue Hoche 75008 Paris, représentée par Monsieur Guy CORNET, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant,

et ce pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance

## 5.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE

Chers Actionnaires,

En application de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Les actions de notre Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

### 5.5.1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère aux recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'octobre 2003.

#### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

##### Composition

##### Les membres

Le Conseil est composé de 5 membres nommés pour une durée de 2 ans :

- Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX, Président
- Madame Micheline GUILBERT, Vice-Présidente
- Madame Evelyne LE BRISZE CHELON
- Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING
- Monsieur Jérôme GALLOT

Pour exercer son mandat, chaque membre doit être propriétaire d'au moins une action de la Société et le nombre de membres ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée ne doit pas être supérieur au tiers des membres en fonction.

##### Les membres indépendants

Le Conseil compte deux membres indépendants en les personnes de Messieurs Antoine GISCARD D'ESTAING et Jérôme GALLOT. Il représente donc le tiers du nombre total des membres du Conseil.

Ils ont été choisis en tenant compte (i) de la définition du rapport AFEP/MEDEF à savoir, est considéré comme indépendant tout membre qui « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre sa liberté de jugement » et (ii) de leur compétence afin d'améliorer la qualité des débats, et ce afin de garantir l'objectivité des travaux du Conseil.

Les personnes non membres du Conseil assistant régulièrement aux réunions du Conseil sont les membres du Directoire, ainsi que le Directeur Général Adjoint et le Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes ne sont convoqués qu'aux réunions du Conseil statuant sur les comptes annuels ou intermédiaires.

#### Fonctionnement du Conseil

Le Conseil nomme et révoque les membres du Directoire et en désigne le Président. Il supervise et exerce le contrôle permanent de la gestion du Directoire et donne à ce dernier son approbation préalable à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation (article 13.4 des statuts). A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

#### Règlement Intérieur du Conseil

Les travaux du Conseil s'organisent autour d'un règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquels le Conseil dans son ensemble et les membres du Conseil en particulier s'astreignent naturellement. Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil et celui de ses comités d'études.

Le règlement Intérieur a été adopté le 11 décembre 2006 puis modifié le 30 août 2007 par le Conseil afin de prévoir la possibilité pour ses membres d'assister, dans les limites légales, au Conseil par conférence téléphonique.

Ce règlement intérieur aborde notamment les thèmes suivants :

#### *Composition, Président, Secrétaire*

Dans cette partie, le règlement intérieur reprend les principales dispositions relatives à la composition du Conseil de Surveillance : nombre des membres, processus de cooptation et de ratification d'une nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire, durée du mandat, limite d'âge..., définit les attributions du Président ainsi que celles du Vice-Président et prévoit la nomination d'un Secrétaire.

## Fonctionnement

### ◆ Réunions du Conseil

Le règlement intérieur précise les règles légales et statutaires de convocation des membres et de fixation des ordres du jour du Conseil. Sur proposition de son Président, le Conseil arrête chaque année un calendrier de ses réunions pour l'année à venir. Il est rappelé que le Conseil de Surveillance doit se réunir au moins quatre fois dans l'année, soit une fois par trimestre.

### ◆ Attributions du Conseil

Le règlement intérieur rappelle qu'en plus des attributions légales conférées à un Conseil de Surveillance, le Conseil doit donner son autorisation préalablement à la réalisation d'un certain nombre d'opérations par le Directoire (article 13-4 des statuts).

### ◆ Délibérations du Conseil

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Les membres du Conseil peuvent participer, au choix de l'auteur de la convocation, aux séances du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément aux dispositions réglementaires. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

## Règles applicables aux membres

Il est rappelé aux membres du Conseil de Surveillance un certain nombre d'obligations générales, comme le respect de la législation sur les limitations de cumul des mandats ou l'interdiction d'accepter un mandat social dans une société concurrente du Groupe. Le membre du Conseil qui se trouverait ou viendrait à se trouver en contravention avec ces règles, sera réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois à compter de la nomination le mettant en infraction. Le règlement intérieur rappelle d'autre part les droits et devoirs des membres, dont le droit d'information, le devoir de réserve et l'obligation de confidentialité, l'obligation de détenir des titres de la Société, les opérations interdites sur titres de la Société ainsi que les obligations en matière d'indépendance et d'information relatives aux situations de conflits d'intérêts. Pour rappel, tout nouveau membre du Conseil de Surveillance doit remettre au Conseil une déclaration d'indépendance signée.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance développe, par ailleurs, les règles communes au Comité du Conseil – Comité d'Audit et Comité des Nominations et des Rémunérations - et définit les règles de nomination ainsi que la mission du Déontologue dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Éthique du Groupe NRJ.

## Evaluation du Conseil

Chaque année le Conseil consacre, conformément à son règlement intérieur, un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité.

Lors de sa séance du 18 décembre 2007, le Conseil a procédé à son auto-évaluation. Il ressort de celle-ci que l'esprit d'équipe, la liberté de ton et la force de proposition qui se dégagent des réunions du Conseil sont des éléments essentiels à la bonne supervision de l'activité de la

Société. La présence des principaux cadres dirigeants aux réunions du Conseil a été vivement souhaitée et d'ailleurs renforcée au cours de l'année 2007.

Il a néanmoins été demandé au Directoire que les rapports trimestriels soient plus didactiques sur la marche des affaires courantes, les parts de marché, les évolutions ... et il a été réaffirmé le souhait que les documents étudiés en Conseil de Surveillance soient envoyés aux membres plusieurs jours auparavant (3 jours minimum).

## Activité du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que les dispositions légales et que l'intérêt de la Société l'exigent.

Au cours du dernier exercice clos, il s'est réuni 6 fois avec la présence de 4 membres sur les 5 membres composant le Conseil en moyenne.

Le Conseil s'est prononcé sur toutes les décisions devant être mises à son ordre du jour en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Le Conseil a principalement statué sur les points suivants :

### ◆ Les comptes et le budget

- examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- examen des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007,
- fixation du montant de dividende à proposer à l'assemblée,
- adoption du budget 2007,
- examen du projet de budget 2008.

### ◆ L'information financière

### ◆ La gouvernance d'entreprise

- auto-évaluation de son fonctionnement,
- adoption des observations du Conseil à l'assemblée générale annuelle,
- modalités de notification de la charte d'éthique/la note sur la prévention des délits et manquements d'initiés aux salariés.

### ◆ La stratégie du Groupe

- Plan à 3 ans.

### ◆ L'approbation de conventions réglementées

### ◆ Renouvellement des mandats des membres du Directoire et fixation de leur rémunération

## COMITES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Comité d'Audit

#### *Composition et fonctionnement*

Le Conseil de Surveillance a adopté un nouveau règlement du Comité d'Audit le 11 décembre 2006.

Ce Comité se compose des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance, Messieurs Antoine GISCARD D'ESTAING et Jérôme GALLOT. Son règlement prévoit que le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux et de ses conclusions au Conseil de Surveillance. Il se réunit notamment avant chaque Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen de comptes annuels, semestriels ou encore le bilan de gestion de la Société ou du Groupe.

En matière de contrôle des comptes, le Comité d'Audit examine et donne un avis sur :

- ◆ les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;
- ◆ les publications trimestrielles ;
- ◆ tous les comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acompte sur dividendes, etc.) ;
- ◆ le cas échéant, les raisons présentées par le Directoire pour ne pas inclure certaines sociétés dans le périmètre des sociétés consolidées ;
- ◆ les risques et les engagements hors bilan significatifs.

Le Comité d'Audit s'assure auprès de la Direction Financière et des Commissaires aux Comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe. Il prend régulièrement connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux. Il est amené par ailleurs à examiner, d'une part, les montants d'honoraires d'audit versés par la Société ou le Groupe aux entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux Comptes et le pourcentage qu'ils représentent dans le montant total des honoraires perçus par ce réseau dans l'année et examine, d'autre part, l'attribution à des entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux Comptes de toutes missions complémentaires présentant une certaine importance en termes d'enjeux pour la Société ou son Groupe ou en terme de montant d'honoraires.

En matière de contrôle interne, il est informé par le Directoire de la définition des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci. Pour sa mission, le Comité examine le plan d'audit interne du Groupe et, depuis le nouveau règlement, le plan d'intervention des Commissaires aux Comptes. Il entend le responsable de l'audit interne afin de prendre connaissance de son programme de travail et de recevoir copie des rapports d'audit interne de la Société et du Groupe ou d'une synthèse de ces rapports. Il veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

### *Réunions du Comité d'Audit*

Le comité s'est réuni 3 fois en 2007, le taux de participation a été de 100%.

Lors de ses réunions, il a traité :

- du plan d'audit interne,
- du plan d'intervention des Commissaires aux Comptes
- des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- des comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2007.

### Comité des Nominations et des Rémunérations

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise du Groupe, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 9 septembre 2005, avait décidé de constituer en son sein un Comité des Rémunérations dont il a élargi les compétences lors de sa séance du 11 décembre 2006, ce Comité des Rémunérations devenant le Comité des Nominations et des Rémunérations.

#### *Composition et fonctionnement*

Ce Comité est composé de trois membres du Conseil de Surveillance dont au moins un membre du Conseil qualifié d'indépendant. Son Président est désigné par le Conseil de Surveillance.

Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

- ◆ Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- ◆ Messieurs Antoine GISCARD d'ESTAING et Jérôme GALLOT, membres du Comité des Nominations et des Rémunérations et membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Son règlement prévoit que le Comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an.

#### *Missions*

##### *Rémunérations*

Dans le cadre de cette mission, le Comité principalement :

- a) propose le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale et les modalités de répartition de celle-ci,
- b) donne un avis sur toute proposition de rémunération que le Conseil souhaiterait voir attribuer par l'Assemblée Générale à un membre du Conseil de Surveillance chargé d'une mission ou d'un mandat particulier,
- c) étudie et fait des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, membres du Conseil et du Directoire,



Dans ce cadre, le Comité pourra être sollicité par le Président du Conseil de Surveillance, s'il est porté à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de Surveillance, une demande d'autorisation préalable en vertu de l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce concernant une modification du contrat de travail d'un membre du Directoire ayant une conséquence sur la rémunération qu'il perçoit au titre de ce contrat de travail ou tout engagement de retraite ou relatif à des indemnités de départ pris par la Société ou une de ses filiales au bénéfice d'un membre du Directoire.

- d) fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en matière et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

#### *Nominations*

Le Comité est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il intervient notamment dans la sélection des mandataires sociaux, membres du Conseil et du Directoire. Il formule ainsi des recommandations concernant :

- ◆ les propositions de nomination à l'Assemblée Générale, ou de cooptation le cas échéant, de Membres du Conseil,
- ◆ les propositions de nomination par le Conseil des membres du Directoire et les autorisations de cumul de mandats de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une autre société des membres du Directoire,
- ◆ la proposition de nomination par le Conseil du Président du Directoire.

Le Comité prend par ailleurs connaissance des nominations concernant les principaux cadres de direction du Groupe.

Le Comité recommande également la nomination des membres des Comités, en prenant en considération les missions respectives de ces Comités. Il adresse au Conseil des propositions motivées sur le choix des candidats.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il peut prendre en compte les éléments suivants :

- ◆ l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société,
- ◆ la représentation éventuelle d'intérêts catégoriels,
- ◆ l'opportunité de renouvellement des mandats,
- ◆ l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat,
- ◆ le nombre souhaitable de membres indépendants.

Le Comité des Nominations veille au respect de l'interdiction pour la Société de nommer comme membre du Directoire, directeur général, directeur financier ou directeur comptable une personne ayant travaillé pour les Commissaires aux Comptes dans les 12 mois précédant leur nomination.

#### **Réunions du Comité**

Le comité s'est réuni 4 fois en 2007, le taux de participation a été de 100%.

Lors de ses réunions, il a principalement délibéré sur :  
- le montant de l'enveloppe des jetons de présence pour l'année 2007,  
- le renouvellement des mandats des membres du Directoire et la fixation de leur rémunération,  
- la signature d'un contrat de travail entre le Président du Conseil et la Société.

### **5.5.2 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **DIRECTOIRE**

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, arrête chaque année la politique de rémunération des membres du Directoire.

L'ensemble des membres du Directoire cumule un contrat de travail avec un mandat social, étant précisé que le contrat de travail du Président du Directoire a été suspendu le 2 décembre 2005 et qu'il est le seul à percevoir une rémunération au titre de son mandat social.

Aucun membre du Directoire ne bénéficie de dispositions prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions en qualité de mandataire social et aucun membre ne bénéficie d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital.

La rémunération des membres du Directoire se compose d'une part fixe et d'une part variable assise notamment sur des objectifs de résultats du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie d'avantages en nature au titre de sa voiture et d'une garantie chômage des dirigeants (GSC). Monsieur Jacques ROQUES, membre du Directoire, bénéficie également d'un avantage en nature au titre de sa voiture.

#### **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

En dehors du Président du Conseil de Surveillance qui perçoit une rémunération au titre de son mandat social et d'un contrat de travail de conseiller éditorial et du développement qui le lie à la Société, les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération en dehors des jetons de présence.

### **5.5.3 PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE**

La rédaction de cette partie du rapport tient compte du guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs.

## DEFINITION

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- ◆ la conformité aux lois et règlements,
- ◆ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire,
- ◆ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- ◆ la fiabilité des informations financières,
- ◆ et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Dans le but de maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe et de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe, le dispositif de contrôle interne repose sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Il ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

## PRESENTATION DE L'ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE

Afin de satisfaire aux objectifs de la Société en matière de contrôle interne, les membres du Conseil de Surveillance, le Directoire, les Directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

#### *Conseil de Surveillance et Directoire*

La forme de société à Directoire et Conseil de Surveillance permet par sa structure de réaliser efficacement la dissociation des fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Le Directoire représente la Société et est en charge de sa gestion. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts.

Les trois membres du Directoire possèdent des compétences variées et complémentaires apportant chacun une expertise dans leurs domaines.

Le Directoire rencontre régulièrement les membres du Conseil de Surveillance afin de les tenir informés de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

## Organes de direction du Groupe

### *Direction opérationnelle du Groupe*

La Direction opérationnelle du Groupe est assurée par le Directoire. Les principaux rôles qui lui sont dévolus sont la mise en place des stratégies, l'approbation des budgets des différentes entités ou services, la cohérence des actions et les plans d'actions à mettre en oeuvre.

Au sein du Directoire, le Secrétaire Général, nouvellement nommé en 2008, assure, de manière transverse, la coordination des directions des services administratifs dans l'organisation des activités et la gestion opérationnelle du Groupe. Par ailleurs, le Secrétaire Général coordonne la mise en oeuvre de la stratégie de développement et de diversification du Groupe entre les différents services concernés.

### *Comité exécutif, Comité de suivi*

Le Comité exécutif se compose des membres du Directoire, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Administratif et Financier ainsi que des Directeurs des différents pôles : Radio, Télévision, Internet, Mobile, Hors-Media, Opérations internationales et Régies.

Dans le cadre du plan NRJ 2010 a été mis en place un Comité de suivi de ce plan. Composé d'un nombre plus restreint de membres dont les membres du Directoire, ce Comité est plus spécifiquement en charge de la gestion opérationnelle et du suivi budgétaire dans le cadre du déploiement de la stratégie du Groupe.

Dans ce contexte, le Comité exécutif a vu sa mission se recentrer et est aujourd'hui le lieu permettant d'échanger de façon transverse sur l'activité concrète des différents pôles du Groupe : actualité et évolution des produits, actions de communication,...

### *Comité Général d'Information*

Le Comité Général d'Information rassemble autour des membres du Comité exécutif les principaux managers du Groupe.

Le Comité Général d'Information est le lieu privilégié permettant à la Direction :

- ◆ De communiquer sur les orientations stratégiques du Groupe et sur leur mise en oeuvre,
- ◆ Et, d'une manière générale, d'optimiser la circulation de l'information au sein du Groupe.

### *Comités opérationnels*

Les principales Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe animent, à travers des réunions périodiques, des comités qui ont pour vocation d'examiner en détail des points spécifiques.

### Production de l'information financière et activités de contrôle

Les délégations de pouvoirs et de signatures sont validées par la Direction générale du Groupe. Elles répondent au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent et sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités à traiter une liste restrictive d'opérations, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

#### *Organisation financière du Groupe*

La Direction Administrative et Financière regroupe les services comptabilité, trésorerie, consolidation et contrôle de gestion corporate, et droit des sociétés.

La tenue de la comptabilité de la quasi-totalité des entités françaises du Groupe est centralisée par la Direction de la comptabilité, à l'exception de towerCast, Régie Networks et NRJ MOBILE.

La trésorerie gère au quotidien la centralisation de la trésorerie des filiales françaises et le suivi des placements. Elle assure également de façon centralisée le suivi des relations bancaires.

Le contrôle de gestion corporate et la consolidation ont été regroupés fin 2007 sous la même responsabilité afin d'optimiser à terme la préparation et le suivi des informations financières à but interne ou externe.

Le service Droit des Sociétés du Groupe, rattaché en 2007 à la Direction Administrative et Financière, gère les aspects droit des sociétés de la vie courante de NRJ GROUP et de ses filiales françaises essentiellement. Il apporte également son expertise dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe.

Par ailleurs, chaque secteur d'activité dispose d'un Directeur Administratif et Financier ou d'un Responsable Administratif et Financier. Son rôle est de s'assurer du bon fonctionnement de sa division sur un plan administratif et financier et de jouer le rôle d'interface avec les services financiers corporate.

#### *Communication financière*

Animé par un responsable de la communication financière, le service communication financière s'attache à accroître la visibilité et la lisibilité pour les tiers, de toutes informations et opérations concernant le Groupe. Outre le Président du Directoire et le Directeur Général Adjoint, le responsable de la communication financière est seul habilité à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

#### *Audit interne*

L'audit interne conduit une activité indépendante et objective de contrôle et de conseil, avec pour objectif d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux opérations de NRJ GROUP. Il contribue ainsi à l'identification et à la réduction des risques, à la sauvegarde des actifs et à l'amélioration des contrôles au sein du Groupe. En particulier, l'audit interne aide à améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et à apprécier le respect des politiques, règles et procédures établies au sein du Groupe.

Le service d'audit interne procède régulièrement à des missions d'audit, à la demande de la Direction générale du Groupe. Le compte rendu des missions d'audit interne, après échange avec les services, est restitué à la Direction générale et au Comité d'Audit.

#### Actions menées et perspectives

L'exercice 2007 a été consacré à :

- ♦ - la revue des procédures de facturation des spots publicitaires de NRJ Global dans le cadre de la mise en place de l'ERP SAP. Suite à cette revue, des recommandations d'amélioration des process ont été émises,
- ♦ - une revue des process de gestion des ressources humaines a été effectuée en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. Certaines des recommandations émises à l'issue de cette revue sont actuellement en cours de mise en œuvre,
- ♦ - une mission d'audit relative au service des jeux Antennes a été menée et a conduit à la mise en place d'une nouvelle organisation,
- ♦ - certaines filiales étrangères (Finlande, Norvège, Autriche, Allemagne) ont fait l'objet de travaux d'ampleur variée : de la revue limitée à des investigations plus détaillées. De nombreuses recommandations sont en cours d'application, portant principalement sur la sécurité des actifs et la transparence et le renforcement du contrôle des opérations.

Les objectifs 2008 complètent et renforcent ces orientations. En particulier, :

- ♦ - certains processus de gestion feront l'objet d'une revue détaillée,
- ♦ - les filiales étrangères non revues lors de l'exercice précédent feront l'objet de revue dans le courant de l'exercice.

#### *Service achats*

Le service achats établit les conditions générales d'achat. Il référence et évalue la performance des fournisseurs du Groupe. Il dirige ou participe aux négociations contractuelles dans le respect des cahiers des charges définis par les responsables opérationnels.

Le service achats a œuvré, dès sa création, à l'élaboration et à la diffusion d'une procédure générale des achats, ainsi que d'une table des seuils d'engagements autorisés selon les natures et les montants des opérations, établie en étroite collaboration avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Le service achats met à jour, chaque fois que cela est nécessaire, ces procédures et ces tables de suivis d'engagement qui sont disponibles sur l'intranet pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe travaillant en France.

Les opérations courantes sont engagées par les Responsables des services concernés dans le cadre de leur budget. Les engagements nécessitent différents niveaux d'accord, de la part des Directions financières, des Directions générales voire du Directoire de la Société, en fonction des montants engagés.

De plus, le développement de l'ERP SAP sur le processus « achats » a pour objectif de garantir la maîtrise des engagements de dépense et des paiements, en conformité et en complément des délégations de pouvoir définies par le Groupe, grâce :

- ◆ Au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans le logiciel et constitué des personnes habilitées à initier les commandes,
- ◆ Au circuit de validation électronique pour les factures saisies dans l'outil informatique.

Le développement de l'ERP SAP s'est de même accompagné d'une démarche de normalisation des contrats d'achat visant particulièrement à s'assurer de la garantie de continuité de service, ainsi qu'à sécuriser les approvisionnements et les conditions financières.

#### *Direction des ressources humaines*

La gestion des ressources humaines est organisée par pays où chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession.

Le Directeur des ressources humaines assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises.

La Direction des ressources humaines Groupe assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés et l'animation de la mobilité interne des compétences à travers le Groupe. En France, deux sites centralisent les paies et le suivi des charges sociales, mais aussi les contentieux prud'homaux.

Elle promeut par ailleurs, au sein des filiales, les procédures Groupe d'évaluation périodique des personnels, favorisant la qualité et la motivation des équipes.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

#### *Services Moyens Généraux*

Ce service assure la maintenance, la protection et la sauvegarde des actifs physiques du Groupe.

#### *Direction des Systèmes d'Information*

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en terme d'organisation et d'architecture des systèmes ainsi que de la définition des objectifs à court et moyen terme. Elle coordonne et encadre, à ce titre, l'ensemble des moyens informatiques à travers la maîtrise des budgets d'investissement et de fonctionnement du Groupe et des filiales françaises.

Cette Direction gère l'ensemble des systèmes informatiques (bureautique, architecture réseau et serveurs, applications, sécurité...), met en œuvre les projets et les développements informatiques des filiales et services, et assure la mise en place et la pertinence des systèmes de sauvegarde des données informatiques.

#### *Services techniques*

Les services techniques organisent, planifient, gèrent et maintiennent tous les matériels indispensables au bon fonctionnement des studios et à la diffusion des programmes dans le respect de la charte sonore de chaque antenne.

#### *Direction juridique*

La Direction juridique définit et anime la politique juridique du Groupe à travers le réseau des juristes internes ou de prestataires extérieurs qu'elle encadre.

Tous les actes particuliers relatifs à la vie des filiales directes ou indirectes du Groupe sont soumis à l'approbation du Directoire du Groupe, assistée de la Direction juridique.

La Direction juridique rédige la plupart des contrats et de façon systématique les contrats les plus importants, ou proposent des modifications aux projets soumis par des tiers. La Direction juridique informe le Directoire et les opérationnels des problématiques juridiques liées notamment à l'actualité opérationnelle ou à des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.

Une évaluation concrète des risques juridiques éventuels est effectuée par la Direction juridique qui informe le Directoire et les opérationnels afin qu'ils soient en mesure de prendre leurs décisions.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Enfin, la Direction juridique assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

#### **Mise en place d'un progiciel intégré**

La mise en place progressive de l'ERP SAP entreprise depuis l'année 2005 s'est poursuivie en 2006 et 2007. Les principales fonctionnalités développées concernent notamment les achats, les ventes média, la comptabilité / finance et le contrôle de gestion. La migration de ces flux sur cet outil doit permettre d'avoir à la fois une meilleure visibilité et un meilleur contrôle sur une part significative du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles courantes du Groupe.

Les comptabilités d'un premier ensemble significatif d'entités ont été basculées au cours du second semestre 2006 et d'autres entités ont vu également leurs comptabilités basculer dans le courant de l'année 2007. Ces comptabilités sont depuis lors opérationnelles et couvrent une majorité des activités Françaises du Groupe.

L'ERP SAP contribue au développement de la démarche de contrôle interne du Groupe, ainsi qu'à une plus grande fiabilité, traçabilité et cohérence des informations traitées en permettant d'améliorer un certain nombre de processus Groupe notamment dans les domaines suivants :

1. unicité des données de base,
2. fiabilité des données,
3. traçabilité des données (intégration des processus et des flux de documents),
4. accès à l'information en temps réel.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE**

### **Comptabilité sociale / reporting**

La comptabilité sociale de la majorité des filiales françaises est centralisée par la Direction comptable du Groupe. L'ensemble des filiales effectue un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel.

Ces arrêtés servent de base aux reporting mensuels. Ils sont accompagnés d'une note de commentaires expliquant les principales variations par rapport au budget ou à l'année précédente et font l'objet d'échanges avec les équipes de la Direction du contrôle de gestion et de la consolidation.

#### Comptes consolidés

Les équipes comptables interfacent l'ensemble des données des arrêtés trimestriels dans le logiciel de consolidation statutaire du Groupe. L'équipe de consolidation prépare les comptes consolidés statutaires et l'ensemble des informations obligatoires.

Par ailleurs, les équipes comptables interfacent l'ensemble des données des arrêtés mensuels de gestion dans le logiciel de consolidation de gestion du Groupe. L'équipe du contrôle de gestion corporate prépare les reporting consolidés et les comparaisons par rapport au budget qui est consolidé dans le même outil.

#### Budgets / prévisionnels

Chaque responsable opérationnel ou fonctionnel prépare le budget de son activité. Ces budgets sont revus par les équipes de la Direction Administrative et Financière avant d'être consolidés et validés par le Directoire.

Au moins une fois par an, un prévisionnel de résultat de l'année en cours est préparé, revu par les équipes de la Direction Administrative et Financière avant d'être consolidé et présenté au Directoire.

#### Reporting spécifiques

Compte tenu de l'importance pour le Groupe du chiffre d'affaires publicitaire national, un suivi du portefeuille est préparé et communiqué aux principaux dirigeants quotidiennement.

Un reporting hebdomadaire du chiffre d'affaires des filiales internationales est également préparé et diffusé aux principaux managers du Groupe.

## **5.6** RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLI- CATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATI- VES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société NRJ GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport au Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- ◆ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ◆ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ◆ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Prestige International Audit**

**Deloitte & Associés**

Thierry KARCHER

Henri LEJETTE

# 6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE NRJ GROUP ET SON CAPITAL

## 6.1 STATUTS ET FONCTIONNEMENT

### Dénomination et siège social

NRJ GROUP  
22 rue Boileau – 75016 Paris

### Immatriculation au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société NRJ GROUP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification SIREN 332 036 128. Son code d'activité économique est le 7010 Z (Administration d'entreprises).

### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de Commerce.

### Date de constitution, durée de vie de la Société

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 25 mars 1985 et viendra à expiration le 25 mars 2084, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

### Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- ♦ la prise et la gestion de participations dans toutes les sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou Internet ;
- ♦ l'exploitation de marques de fabrique, de commerce ou de service ;
- ♦ la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite ;
- ♦ et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

### Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société, tels que les statuts ou les procès-verbaux d'Assemblées Générales, peuvent être consultés au siège social.

### Exercice social (article 16 des statuts)

« L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. »

### Affectation des résultats (article 17 des statuts)

« La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende. »

## Directoire (article 12 des statuts)

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit, dans les deux mois, modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de 2 ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire, la qualité de Président mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante. Les procès-verbaux des délibérations du Directoire, lorsqu'il en est dressé, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou un Directeur Général.

Le Directoire est investi, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée annuelle.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis à vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout autre membre ayant reçu du Conseil de Surveillance, le titre de Directeur Général.

Si la faculté offerte par la loi est applicable, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de Directeur Général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le Directoire s'appliquent au Directeur Général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du Directoire. »

## Le Conseil de Surveillance (article 13-4 des statuts)

« 1. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et en désigne le Président.

- ♦ A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- ♦ Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de Surveillance ;
- ♦ Dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- ♦ Le Directoire soumet au Conseil de Surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et une fois par an au moins ses projets stratégiques à long terme.

### 2. Le Directoire lui soumet pour approbation préalable

- ♦ Les orientations stratégiques de la Société, ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer ces orientations telles qu'approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- ♦ Toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et le domaine d'activité de la Société et notamment
  - i) vendre, échanger ou apporter une participation, une marque de fabrique, le fonds de commerce ou un immeuble,
  - ii) contracter des emprunts pour le compte de la Société autrement que pour ses besoins courants,
  - iii) constituer des sûretés,
  - iv) concourir à la fondation de toute société ou faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
  - v) adopter ou modifier le budget,
  - vi) consentir tout aval, caution ou garantie,
  - vii) réaliser des investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 1 500 000 euros
  - viii) modifier les termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,
  - ix) plus généralement, toute réorganisation significative ou restructuration de la Société.

- ♦ La mise en paiement d'un acompte sur dividende.



3. L'approbation préalable du Conseil de Surveillance est également requise avant toute proposition à l'assemblée générale des résolutions

- ♦ portant délégation au Directoire d'émettre des titres de capital, des titres donnant accès au capital ou des options portant sur de tels titres ou d'attribuer des stock-options, et plus généralement, d'émettre des titres, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social, ainsi que l'usage de toute délégation de cette nature ;
- ♦ ayant pour objet ou pour effet de modifier les statuts ;
- ♦ relatives à l'affectation du résultat, à la distribution du dividende ou comportant une option pour le paiement du dividende en actions.

4. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice social.

5. Il délègue à son Président l'exécution des délibérations prises ».

#### **Assemblées Générales (article 14 des statuts)**

« Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (...) »

#### **Droits de vote de double (article 11 des statuts)**

« Les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double (décision de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2001). En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. »

#### **Identification des détenteurs de titres (article 18 des statuts)**

« La Société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge, à l'organisme centralisateur agréé par décret, le nom ou la dénomination, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

#### **Franchissement de seuil de participation (article 19 des statuts)**

« Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5%. »

#### **Transfert des actions, nantissement de comptes d'instrument financiers**

Aucune clause ne restreint le transfert des actions.

## 6.2 CAPITAL ET DROITS DE VOTE

### 6.2.1 CAPITAL

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société NRJ GROUP

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital			Montants Successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
		Emissions d'actions		Primes d'émission		
		Nombre d'actions	Nominal			
25.03.85	Création de la Société	2 500	100 francs		250 000 francs	2 500
25.02.00	Conversion du capital en euros		16 euros		40 000 euros	2 500
	Augmentation de capital par élévation du nominal		157,5 euros		393 750 euros	2 500
	Création d'actions nouvelles par division de la valeur nominale par 15.750	39 372 500			393 750 euros	39 375 000
27.04.00	Augmentation de capital par voie d'apport en nature	696 100		36 092 785 euros	400 711 euros	40 071 100
09.06.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPES	44 550 813		1 610 425 662,57 euros	846 219,13 euros	84 621 913
26.09.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPREA	1 858 791		91 039 385,90 euros	864 807,04 euros	86 480 704

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 26 septembre 2000

### Compte rendu de l'utilisation faite par la Société des autorisations d'augmentation de capital.

Aucune autorisation de ce type n'est en vigueur à ce jour.

### 6.2.2 DROITS DE VOTE

L'assemblée générale du 13 septembre 2001 a modifié les statuts et précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (voir 6.1 Statuts et fonctionnement).

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts \*, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5%. »

\* voir 6-1 Statuts et Fonctionnement : « Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement. Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi. »

## 6.2.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	31 décembre 2007				31 décembre 2006				31 décembre 2005			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Membres du Conseil de Surveillance</b>												
JP Baudecroux	62 780 838	72,60	124 941 676	82,13	62 780 838	72,60	124 941 676	81,75	62 780 838	72,60	124 941 676	81,58
M Guilbert	3 339 145	3,86	6 374 415	4,19	3 339 145	3,86	6 374 415	4,18	3 339 145	3,86	6 374 415	4,18
E Le Brisze Chelon	15 750	0,02	31 500	0,02	15 750	0,02	31 500	0,02	15 750	0,02	31 500	0,02
J Gallot	300	0,00	300	0,00	300	0,00	300	0,00	300	0,00	300	0,00
A Giscard d'Estaing	1 400	0,00	1 800	0,00	400	0,00	800	0,00	400	0,00	400	0,00
<b>Membres du Directoire</b>												
M Pallain	3 022	0,00	3 022	0,00	3 022	0,00	3 022	0,00	200	0,00	200	0,00
M Salehi	5	0,00	5	0,00	5	0,00	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
J Roques	240	0,00	240	0,00	240	0,00	240	0,00	240	0,00	240	0,00
<b>Actions propres et auto-contrôle</b>	632 195	0,73	0,00	0,00	533 195	0,62	0,00	0,00	292 195	0,34	0,00	0,00
<b>Tocqueville Finance</b>	5 444 025 <sup>1</sup>	6,29	5 444 025	3,58	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
<b>Autres actionnaires</b>	14 263 784	16,50	15 323 193	10,07	19 807 809	22,90	21 173 542	13,85	20 051 836	23,19	21 494 066	14,03
<b>TOTAL</b>	86 480 704	100,00	152 120 176	100,00	86 480 704	100,00	152 825 500	100,00	86 480 704	100,00	153 142 597	100,00

(1) Nombre déclaré à la Société lors d'un franchissement de seuil statutaire en octobre 2007.

(2) Nombre d'actions et de droits de vote inférieurs à 5% du capital et des droits de vote.

## Informations sur les franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après, en fonction des informations reçues, l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de votes aux Assemblées Générales :

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détient, à la date du 31 décembre 2007, 62 780 838 actions sur les 86 480 704 composant le capital social, soit 72,60 % du capital social et 82,13 % des droits de vote.

Le fonds d'investissement TOCQUEVILLE FINANCE détient, à la date du 31 décembre 2007, 5 444 025 sur les 86 480 704 composant le capital social, soit 6,3 % du capital social et 3,6% des droits de vote (information communiquée à la Société lors d'un franchissement de seuil statutaire fin 2007).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

## Informations concernant les mesures prises en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive

En dehors des dispositions légales, rien n'est expressément prévu par la Société pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive. Il n'existe pas de plafonnement statutaire du droit de vote.

## Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- ◆ Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- ◆ Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : cf. l'actionnariat de la Société ci-dessus.
- ◆ A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- ◆ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- ◆ Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- ◆ Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires.
- ◆ En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont la délégation au titre du programme de rachat d'actions.
- ◆ La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- ◆ Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société : Il est difficile pour la Société d'apprécier avec certitude l'incidence d'un éventuel changement de contrôle sur ses contrats.
- ◆ Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire.

## Actionnariat des salariés

Au 31 décembre 2007, le fonds commun de placement dans lequel sont investies les sommes provenant du versement par la Société de la participation des salariés dans le cadre de l'accord conclu au niveau du Groupe détenait 9 300 actions NRJ GROUP.

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L 225-102 du Code de Commerce représentait 0 % du capital social de la Société.

## 6.2.4 RACHAT D' ACTIONS

### BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

#### Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> mai 2007 au 31 mars 2008

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,79 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	682.195
Valeur comptable du portefeuille	10.588.020,04 euros
Valeur de marché du portefeuille	3.608.811,55 euros

	Flux bruts cumulés (1)		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	115.500		Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction	8,68					
Prix d'exercice moyen						
<b>Montants</b>	1.002.540					

(1) Opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 682.195 représentant 0,79 % du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- ◆ Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 390.000
- ◆ Opérations de croissance externe : 0
- ◆ Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 287.700
- ◆ Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- ◆ Annulation : 0

#### ACHATS ET VENTES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- ◆ Nombre d'actions achetées : 99.000  
Cours moyen des achats : 11,47 €
- ◆ Nombre d'actions vendues : 0  
Cours moyen des ventes : N/A

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice (y compris les achats effectués lors des précédents programmes) : 340.000

Valeur comptable au cours d'achat : 5.257.874,69 €

Valeur évaluée (au cours de clôture du 31 décembre 2007 de 7,18 €) : 2.441.200 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	0,39 %
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Au total, la Société détient directement ou indirectement à la clôture de l'exercice : 632.195 actions.

#### 6.2.5 NANTISSEMENT D' ACTIONS INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la Société, 84.500 actions inscrites au nominatif pur, appartenant à un seul actionnaire sont nanties au 31 décembre 2007.

## 6.3 MARCHE DU TITRE NRJ GROUP

### BOURSE ET EVOLUTION DU TITRE

Le titre NRJ GROUP est coté sur le marché Euronext Paris (compartiment B); code ISIN : FR0000121691.

Indice	Poids dans l'indice
INDICE GEN.SBF80	0,11 %
INDICE GEN.SBF120	0,01 %
INDICE GEN.SBF250	0,01 %
IT.CAC	0,10 %
NEXT 150	0,22 %
CAC ALL SHARES	0,03 %
CAC MID&SMALL190	0,15 %
CAC MID100	0,17 %
CAC CONSUMER SERV.	0,13 %
CAC MEDIA	0,26 %

Source Euronext (11 avril 2008)

### TRANSACTIONS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2003

Période	Cours extrêmes en €		Dernier Cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €
	+ haut	+ bas				
<b>2003</b>						
Janvier	15,77	13,10	13,30	1 479 091	20 789	1 150 193
Février	13,75	10,62	11,55	1 383 823	17 255	998 852
Mars	13,64	10	11,26	5 483 963	65 710	973 773
Avril	14,29	11,1	14	1 384 025	19 594	1 210 730
Mai	14,72	13,11	14,72	1 154 897	16 094	1 272 996
Juin	15,39	12,3	12,9	1 174 054	16 522	1 115 601
Juillet	14,45	12,16	14,19	1 751 055	22 739	1 227 161
Août	14,9	13,91	14,4	1 096 999	15 824	1 245 322
Septembre	16,95	14,6	15	2 655 362	41 696	1 297 211
Octobre	17	14,75	16,85	2 670 380	41 853	1 457 200
Novembre	17,1	16,05	16,97	1 332 872	22 326	1 467 578
Décembre	17,5	16,25	16,9	1 100 933	18 607	1 461 524
<b>2004</b>						
Janvier	18,06	15,8	17,51	2 095 583	35 230	1 514 277
Février	19,72	17,1	17,81	2 081 751	37 600	1 540 221
Mars	18,65	16,53	17,3	5 230 652	91 830	1 496 116
Avril	18,28	17,3	17,93	1 107 031	19 760	1 550 599
Mai	18	15,15	16,68	919 590	15 290	1 442 498
Juin	18,77	16,34	18	1 567 170	27 580	1 556 653
Juillet	18,25	16,4	17	747 811	13 080	1 470 172
Août	17,35	15,52	16,35	609 119	10 010	1 413 960
Septembre	17,4	15,95	16	864 031	14 294	1 383 691
Octobre	16,8	15,96	16,24	2 585 234	42 071	1 404 447
Novembre	17,55	16,17	16,35	2 237 610	37 253	1 413 960
Décembre	16,69	15,03	16,15	3 802 871	60 714	1 396 663

Période	Cours extrêmes en € + haut + bas (en séance)		Dernier Cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €
<b>2005</b>						
Janvier	18,67	16,10	18,42	2 525 863	44 685	1 592 975
Février	18,70	17,74	17,80	3 823 044	69 394	1 539 357
Mars	18,60	17,20	17,59	3 589 797	63 995	1 521 196
Avril	18,70	16,85	17,15	2 091 854	37 025	1 483 144
Mai	17,43	16,56	16,75	714 978	12 087	1 448 552
Juin	19,25	16,65	18,58	2 062 516	37 490	1 606 811
Juillet	18,75	17,70	17,91	988 468	17 939	1 548 869
Août	18,70	17,80	18,20	1 995 277	36 073	1 573 949
Septembre	18,35	16,40	18,00	2 586 247	46 142	1 556 653
Octobre	19,33	18,00	18,58	2 772 742	51 404	1 606 811
Novembre	19,20	18,10	19,00	1 253 149	23 241	1 643 133
Décembre	21,10	18,58	20,68	3 064 364	60 842	1 788 421
<b>2006</b>						
Janvier	20,95	19,35	19,40	1 781 483	35 919	1 677 726
Février	20,23	18,71	18,85	1 722 085	33 377	1 630 161
Mars	19,15	17,41	18,01	3 327 385	61 011	1 557 517
Avril	18,54	16,90	17,85	3 016 859	53 534	1 543 681
Mai	18,00	15,85	16,55	2 311 830	38 799	1 439 904
Juin	16,63	14,75	15,41	8 334 376	125 849	1 332 668
Juillet	15,63	13,92	15,25	1 706 252	25 148	1 318 831
Août	16,59	14,72	16,22	2 178 000	34 163	1 402 717
Septembre	16,40	14,55	14,75	3 192 895	49 882	1 275 590
Octobre	14,83	12,90	13,74	4 811 398	67 210	1 188 245
Novembre	15,08	13,45	14,00	4 052 310	57 458	1 210 730
Décembre	14,31	13,27	13,7	3 450 705	47 669	1 184 786
<b>2007</b>						
Janvier	14,80	13,36	13,99	4 100 985	57 370	1 209 865
Février	14,47	12,89	13,42	2 278 597	31 660	1 160 571
Mars	13,72	12,02	12,10	2 845 537	36 820	1 046 417
Avril	13,48	11,76	13,28	2 626 609	33 451	1 148 464
Mai	13,84	12,91	13,79	1 807 438	23 923	1 192 569
Juin	14,33	12,67	12,78	1 863 624	25 544	1 105 223
Juillet	13,03	10,91	11,47	3 203 242	38 817	991 934
Août	11,52	10,09	10,23	2 217 329	23 972	884 698
Septembre	10,38	9,08	9,15	2 776 334	26 894	791 298
Octobre	9,87	8,54	9,02	2 595 041	23 422	780 056
Novembre	9,03	7,29	8,03	1 836 976	14 939	694 440
Décembre	8,10	7,01	7,18	1 696 298	12 754	620 931
<b>2008</b>						
Janvier	7,75	5,91	6,11	1 716 418	12 039	528 397
Février	7,19	5,30	6,57	2 327 955	14 223	568 178
Mars	6,55	5,07	5,28	2 116 807	12 213	456 618

## 6.4 DIVIDENDES

### 6.4.1 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents s'est élevé à, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre revenu distribué :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2006	25.079.404,16 € soit 0,29 € par action		
31/12/2005	31.997.860,48 € soit 0,37 € par action		
30/09/2004	25.079.404,16 € soit 0,29 € par action		

### 6.4.2 POLITIQUE DE DIVIDENDES

Depuis plusieurs années, NRJ GROUP mène une politique constante de dividendes. Il entend poursuivre cette politique dans la mesure de sa capacité de distribution et si cela préserve une situation bilancielle saine et solide.



# **7** COMPTES CONSOLIDES DE NRJ GROUP AU 31 décembre 2007

## SOMMAIRE

**7.1** Compte de résultat consolidé NRJ GROUP

**7.2** Tableau des flux de trésorerie courante consolidés NRJ GROUP

**7.3** Bilan consolidé NRJ GROUP

**7.4** Tableau de variation des capitaux propres consolidés NRJ GROUP

**7.5** Notes annexes aux états financiers consolidés NRJ GROUP

**7.6** Rapport des Commissaires aux Comptes

## 7.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires hors échanges		359 707	398 264
Chiffre d'affaires échanges		8 520	8 662
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>368 227</b>	<b>406 926</b>
Autres produits de l'activité		9 860	11 965
Achats consommés		(8 169)	(8 438)
Charges de personnel	Note 1	(107 928)	(103 567)
Charges externes	Note 2	(164 239)	(154 707)
Impôts et taxes		(9 764)	(10 469)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 3	(16 667)	(18 060)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 4	(36 578)	(41 903)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>34 742</b>	<b>81 747</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	32 729	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>67 471</b>	<b>81 747</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6 216	4 287
Coût de l'endettement financier brut		(259)	(120)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	Note 6	<b>5 957</b>	<b>4 167</b>
Impôt sur les résultats	Note 7	(20 254)	(33 219)
Quote-part du résultat dans les sociétés mises en équivalence	Note 8	(389)	678
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>		<b>52 785</b>	<b>53 373</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>(101)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>52 785</b>	<b>53 271</b>
Dont part des intérêts minoritaires		1 250	346
Dont part du Groupe		51 535	52 927
Résultat net non dilué par action (en euros)		0,60	0,62
Résultat net dilué par action (en euros)	Note 27	0,60	0,62

## 7.2 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE COURANTE CONSOLIDÉS NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		52 785	53 271
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 9	17 873	15 085
Plus et moins-values de cession		(32 078)	225
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		389	(678)
<b>Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>38 969</b>	<b>67 903</b>
Coût de l'endettement financier net		(5 890)	(4 167)
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		20 254	33 219
<b>Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>53 333</b>	<b>96 955</b>
Impôts versés		(22 863)	(39 260)
Variation besoin de fonds de roulement	Notes 10 & 11	(13 419)	(2 646)
<b>Flux nets de trésorerie généré par l'activité (A)</b>		<b>17 051</b>	<b>55 049</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	(28 087)	(24 348)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières, nets de trésorerie acquise	Note 12	(9 575)	(19 144)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		843	2 060
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières, nets de trésorerie cédée		31 226	13 272
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(5 593)</b>	<b>(28 160)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés par la mère		(24 914)	(31 841)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(2 631)	(628)
Remboursement d'emprunts		(2 312)	(2 903)
Acquisitions nettes d'actions propres		(1 135)	(3 972)
Autres flux liés aux opérations de financement		6 232	4 855
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>		<b>(24 760)</b>	<b>(34 489)</b>
Incidence des variations des cours des devises (D)		(51)	14
<b>Variation de la trésorerie courante nette (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>(13 353)</b>	<b>(7 586)</b>
<b>Trésorerie courante nette à l'ouverture (E)</b>		<b>134 704</b>	<b>142 290</b>
<b>Trésorerie courante nette à la clôture (A) + (B) + (C) + (D) + (E)</b>	Note 13	<b>121 351</b>	<b>134 704</b>

## 7.3 BILAN CONSOLIDÉ NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	Note 14	111 089	106 929
Goodwill	Note 15	153 130	151 249
Immobilisations corporelles	Note 16	71 753	65 148
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Note 17	8 100	8 594
Actifs financiers non courants	Note 19	9 409	8 787
<b>Actifs non courants</b>		<b>353 481</b>	<b>340 707</b>
Stocks	Note 20	20 690	8 860
Clients et autres débiteurs	Note 21	224 553	204 848
Actifs d'impôts exigibles		23 798	12 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 22	143 906	151 275
Actifs financiers courants	Note 19	3 755	3 014
<b>Actifs courants</b>		<b>416 702</b>	<b>380 528</b>
Actifs liés aux activités abandonnées		-	81
<b>Total de l'actif consolidé</b>		<b>770 183</b>	<b>721 316</b>
Capital	Note 23	865	865
Primes liées au capital		138 964	138 964
Réserves consolidées		313 402	286 491
Réserves de conversion		(171)	(65)
Résultat consolidé part du Groupe		51 535	52 926
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>504 595</b>	<b>479 181</b>
Intérêts minoritaires		(624)	511
<b>Capitaux propres</b>		<b>503 971</b>	<b>479 692</b>
Provisions non courantes	Note 24	927	822
Passifs d'impôts différés nets	Note 18	21 349	15 716
Passifs financiers non courants	Note 19	73	27
<b>Passifs non courants</b>		<b>22 349</b>	<b>16 565</b>
Provisions courantes	Note 24	15 188	14 199
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 25	205 014	186 560
Passifs d'impôts exigibles		63	2 020
Passifs financiers courants	Note 19	23 598	22 199
<b>Passifs courants</b>		<b>243 863</b>	<b>224 978</b>
Passifs liés aux activités abandonnées		-	81
<b>Total du passif consolidé</b>		<b>770 183</b>	<b>721 316</b>

## 7.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat affecté directement dans les capitaux propres	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2006</b>	<b>865</b>	<b>138 964</b>	<b>327 369</b>	<b>(5 071)</b>	<b>(72)</b>	<b>462 055</b>	<b>(845)</b>	<b>461 210</b>
Distributions de dividendes			(31 841)			(31 841)	(628)	(32 469)
Réserves de conversion					(65)	(65)		(65)
Résultat net consolidé de l'exercice 2006			52 926			52 926	345	53 271
Retraitement sur Actions Propres			(56)	(3 916)		(3 972)		(3 972)
Autres			15		63	78	1 639	1 717
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006</b>	<b>865</b>	<b>138 964</b>	<b>348 413</b>	<b>(8 987)</b>	<b>(74)</b>	<b>479 181</b>	<b>511</b>	<b>479 692</b>
Distributions de dividendes			(24 914)			(24 914)	(2 631)	(27 545)
Réserves de conversion					(171)	(171)	(2)	(173)
Résultat net consolidé de l'exercice 2007			51 535			51 535	1 250	52 785
Retraitement sur Actions Propres				(1 135)		(1 135)		(1 135)
Autres			25		74	99	248	347
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007</b>	<b>865</b>	<b>138 964</b>	<b>375 059</b>	<b>(10 122)</b>	<b>(171)</b>	<b>504 595</b>	<b>(624)</b>	<b>503 971</b>

## 7.5 NOTES ANNEXES

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2008 et présentés au Conseil de Surveillance le 21 mars 2008.

Les données communiquées sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### 7.5.1 PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### MODALITES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2007

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2007 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS (« International Financial Reporting Standards ») adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Ces principes comptables sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui s'appliquent à NRJ GROUP sont :

- ◆ Amendement à IAS 1 – Présentation des états financiers, informations à fournir concernant le capital de la Société,
- ◆ IFRS 7 - Informations à fournir sur les instruments financiers.

Les nouvelles normes ou interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont :

- ◆ IFRIC 7 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes,
- ◆ IFRIC 8 - Champ d'application de IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions,
- ◆ IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés.

Par ailleurs, NRJ GROUP n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2007 ou de normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne :

- ◆ IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe,
- ◆ IFRS 8 - Information sectorielle,
- ◆ IFRIC 12 – Accords de concession de services,
- ◆ IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients,
- ◆ IFRIC 14 - Plafonnement de l'actif - règles d'évaluation du plafond, tel que défini par IAS 19 « Avantages du personnel »,
- ◆ IAS 1 révisée - Présentation des états financiers,
- ◆ IAS 23 révisée - Coûts d'emprunts.

Parmi ces nouveautés comptables, les textes IFRIC 12, 13 et 14 ainsi que les normes IAS 1 révisée et IAS 23 révisée n'avaient pas encore été approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les impacts éventuels de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'analyse.

Certains reclassements non significatifs ont été effectués qui ont conduit à modifier notamment la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés comparatif au 31 décembre 2006 afin de rendre sa présentation homogène avec celle du tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2007.

#### BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- ◆ des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- ◆ des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe NRJ GROUP comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

#### RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction du Groupe NRJ GROUP d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les postes de "Provisions" et de "Dépréciations" sont les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## 7.5.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2007 concernent les activités de Télévision et de Téléphonie :

- ♦ En janvier 2007, NRJ GROUP et le groupe Crédit Mutuel – CIC ont renforcé leur partenariat en vue de poursuivre le développement de NRJ MOBILE. A l'occasion d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros intégralement souscrite début mars 2007 par le groupe Crédit Mutuel – CIC, celui-ci a porté sa participation de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ MOBILE. Dans ces conditions, cet accord se traduisant par le partage entre NRJ GROUP et le groupe Crédit Mutuel – CIC du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de NRJ MOBILE, ces activités sont désormais consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1er mars 2007. Par ailleurs, cette opération a généré un profit de dilution de 32,3 millions d'euros.
- ♦ En juin 2007, dans le cadre de l'appel à candidatures pour la télévision numérique terrestre en Ile-de-France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a décidé de retenir le projet présenté par NRJ GROUP, avec TELIF et Franciliennes TV. La diffusion de cette chaîne, éditée par Société de Télévision Locale (STL), démarrera en mars 2008. STL est détenue à 100 % par NRJ GROUP et est consolidée par intégration globale. Comme indiqué en Note 30, le Groupe s'est engagé à ouvrir le capital de cette société à hauteur de 25% au total à ses partenaires, les sociétés TELIF et Franciliennes TV.
- ♦ Création de la société Multi 7, détenue à 25% par NRJ GROUP et consolidée par mise en équivalence. Cette société gèrera les relations avec les prestataires assurant la transmission et la diffusion en numérique hertzien des chaînes de télévision locales autorisées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en juin 2007 pour l'Ile-de-France. La diffusion de ces chaînes démarrera en mars 2008.

Pour mémoire :

- ♦ L'activité de renseignement téléphonique via le numéro « 118333 » lancé par le Groupe en 2006 dans le cadre de l'ouverture du marché des renseignements téléphoniques n'a pas rencontré le succès escompté et a été arrêté début 2007. Au cours de l'année 2006, cette activité avait représenté un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros et une perte opérationnelle de – 8,6 millions d'euros, essentiellement constituée de dépenses de promotion sur les radios du Groupe NRJ.
- ♦ Suite à l'acquisition fin 2006 par Radio NOSTALGIE de 1% de la société SOFER (NOSTALGIE en Belgique), cette société est désormais consolidée par intégration proportionnelle et non plus mise en équivalence.

## 7.5.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe NRJ GROUP est constitué de la société mère NRJ GROUP SA, de ses filiales, co-entreprises et entreprises associées.

NRJ GROUP est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français domiciliée en France. Ses actions sont négociées sur Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR 00000121691.

La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe NRJ GROUP est présentée à la note 32.

Les résultats de sortie ou de variation de taux d'intérêt d'une entité consolidée sont comptabilisés en résultat opérationnel non courant.

### Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe NRJ GROUP. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50% des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- ♦ pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- ♦ pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- ♦ pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels actuellement exerçables étant pris en compte.

### Co-Entreprises

Les co-entreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe NRJ GROUP exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Cet accord traite notamment :

- ♦ de l'activité, de la durée et des obligations du reporting de la co-entreprise,
- ♦ de la nomination des membres du Conseil d'Administration ou d'un organe équivalent et des droits de vote des co-entrepreneurs,
- ♦ des apports financiers des co-entrepreneurs,
- ♦ du partage des produits, des revenus, dépenses ou résultats de la coentreprise.

Les droits de vote potentiels exerçables sont pris en compte.

## Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe NRJ GROUP exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entité détenue, sauf à démontrer clairement que cela n'est pas le cas. Elle se matérialise habituellement par :

- ◆ une représentation au Conseil d'Administration ou organe de contrôle équivalent,
- ◆ une participation au processus de décision, y compris les décisions de distributions,
- ◆ des transactions significatives entre le Groupe et l'entité,
- ◆ des échanges croisés de dirigeants,
- ◆ la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les droits de vote potentiels exerçables sont pris en compte.

## MONNAIES ETRANGERES

### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

### Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en "Réserves de conversion", composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

### Généralités

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront

au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- ◆ Les revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les spots publicitaires sont diffusés.
- ◆ Les prestations de régie publicitaire pour compte de tiers sont comptabilisées, selon les modalités juridiques des contrats de régie, en chiffre d'affaires :
  - pour le montant facturé à l'annonceur lorsque l'essentiel des risques de commercialisation est supporté par la régie, le montant reversé au support étant comptabilisé dans les charges d'exploitation ;
  - pour le montant net de reversement lorsque l'essentiel des risques de commercialisation demeure à la charge du support.
- ◆ Les redevances de marque sont comptabilisées en chiffre d'affaires prorata temporis au même rythme que le chiffre d'affaires qu'elles permettent au licencié de générer.
- ◆ Le chiffre d'affaires des autres activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée (réalisation de l'événement, représentation du spectacle, prestation de diffusion, consommation de crédit téléphonique, ...) ou à la date de la livraison du bien (vente de terminal téléphonique à l'utilisateur final, mise en place faisceaux hertziens, ...).

### Opérations d'échanges

Il existe deux modalités de vente des espaces publicitaires :

- ◆ le chiffre d'affaires payant,
- ◆ le chiffre d'affaires provenant d'opérations sans contrepartie de flux de trésorerie (« échanges »).

Dans le cas où les biens ou services faisant l'objet de l'échange sont de même nature (« échanges semblables »), le chiffre d'affaires et les achats ainsi que les créances et dettes y afférents, ne sont pas valorisés.

Dans le cas contraire (« échanges dissemblables »), le chiffre d'affaires et les achats sont valorisés au prix convenu au contrat, et comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de la diffusion s'agissant du chiffre d'affaires ou de la consommation concernant les achats.

## AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits de l'activité concernent essentiellement les refacturations des redevances en Suède, les subventions d'exploitation, et les autres produits divers de gestion courante.

## CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe NRJ GROUP n'exerce aucun contrôle sur des actifs significatifs dans le cadre de contrat de location-financement.



## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

NRJ GROUP utilise le résultat opérationnel courant comme l'un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- ◆ des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
  - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés
  - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, et peu fréquents visés dans le Cadre Conceptuel du référentiel IFRS
- ◆ des éléments de produits et de charges financiers,
- ◆ de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- ◆ de la quote-part du résultat dans les sociétés mise en équivalence,
- ◆ du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

## COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ◆ les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
  - produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
  - résultat de cession d'équivalents de trésorerie
- ◆ le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

## IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

### Impôts exigibles et impôts différés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, selon la méthode du report variable. Ils sont déterminés par entité fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- ◆ le goodwill non déductible fiscalement,
- ◆ les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur recouvrement est incertain au regard des prévisions d'exploitation.

### Intégration fiscale

La société NRJ GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts. Au 31 décembre 2007, le périmètre d'intégration comprenait 36 sociétés.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

## Bénéfice fiscal consolidé

L'impôt exigible, au titre d'une année, est déterminé en application de l'agrément au régime du Bénéfice Fiscal Consolidé prévu à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts, accordé le 21 juillet 2004 par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cet agrément avait été donné pour une première période de 5 exercices, se terminant au 31 décembre 2007. Une demande de prolongation pour une durée de 3 exercices à compter du 1er janvier 2008 a été déposée fin 2007 auprès du Ministère de l'Economie et des Finances. NRJ GROUP est dans l'attente de l'accord formel du Ministère sur la prolongation de ce régime.

Le passif qui résulterait de la sortie de NRJ GROUP du régime du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement est comptabilisée lorsque sont intervenus les événements générateurs créant, dans le principe, l'obligation de reversement de l'économie d'impôt.

L'économie d'impôt (ou la charge supplémentaire) nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels", les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- ◆ leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- ◆ leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture, et
- ◆ leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité de couvrir leur quote-part de pertes.

## RÉSULTATS NETS PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par NRJ GROUP SA ou par des filiales consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé de la même façon, en prenant en compte les instruments donnant un accès différé au capital de NRJ GROUP SA et ayant un effet dilutif. Les options d'achat ou de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen des actions ordinaires sont considérées comme anti-dilutives.

## GOODWILL

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe NRJ GROUP dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique "Goodwill". Chaque goodwill est alloué, au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition, aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

S'agissant des filiales étrangères, le goodwill est assimilé à des actifs de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill dégagé en monnaie étrangère au titre de l'entité par l'entité détentrice des titres est converti, comme tous les autres actifs et passifs de l'entité détenue, au cours de clôture. Ainsi, la valeur en euros des goodwill évolue en fonction de l'évolution des cours et participe à la variation des réserves de conversion.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- ◆ la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises ; et
- ◆ la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification, sans impact d'impôt.

### Goodwill des entités mises en équivalence

Les goodwill des entités mises en équivalence sont présentés dans la rubrique "Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence".

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Principes généraux

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe NRJ GROUP sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en 5.3.19 de la présente note).

### Frais de développement

Les frais de développement du Groupe sont liés à :

- ◆ l'activité de diffusion : ils sont composés de frais internes et d'études réalisées pour le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre ;
- ◆ l'activité téléphonie : ce sont des frais essentiellement liés à la mise en place du système d'information de l'offre commerciale. Les coûts de recrutement des abonnés sont passés directement en charge ;
- ◆ l'activité télévision : ce sont des frais liés à la création de la chaîne NRJ 12.

## Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leur coût peut être évalué de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

## Amortissements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre sur la base de critères identiques à ceux retenus lors de leur acquisition. En particulier, la valeur des marques est testée dans le cadre des tests de dépréciation d'actifs qui sont réalisés par unité génératrice de trésorerie.

- ◆ Dès que les immobilisations incorporelles sont mises en service, l'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées sont de 7 ans au maximum.
- ◆ Les concessions, brevets et droits similaires (hors marques) sont amortis suivant leur durée de vie estimée, de trois ans maximum.
- ◆ Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans sauf les logiciels à usage administratif interne du type ERP qui sont amortis sur une durée de 7 ans.
- ◆ Les frais de développement du Groupe liés :
  - à l'activité de diffusion sont amortis sur 5 ans à compter de la réalisation du premier chiffre d'affaires de l'activité,
  - à l'activité téléphonie sont amortis sur 12 mois,
  - à l'activité télévision sont amortis sur 3 ans.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en 5.3.19 de la présente note).

Lorsque des composants de montant significatif des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité significativement différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amortis sur leur durée d'utilité propre.

### Actifs loués

NRJ GROUP n'a souscrit aucun contrat de location ayant pour effet de lui transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif significatif, nécessitant des retraitements conformément à l'application de la norme IAS 17 sur les contrats de location-financement.

## Coûts ultérieurs

Le Groupe NRJ GROUP comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

## Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

◆ Matériel technique diffusion	5, 8 et 10 ans
◆ Matériel technique autre	5 ans
◆ Agencement matériel	5 ans
◆ Constructions	30 ans
◆ Agencements installations	5 et 10 ans
◆ Matériel de transport	4 et 5 ans
◆ Mobilier de bureau	5 et 10 ans
◆ Matériel de bureau et informatique	3 et 5 ans

## PRETS

Les prêts concernent des sommes avancées à des entités non intégrées.

## Actifs et passifs non courant et courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, hors passifs d'impôts différés, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le bilan consolidé dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

## Actifs et passifs d'impôts exigibles

L'impôt exigible de la période et éventuellement des périodes précédentes est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

## STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks se rapportent principalement à deux activités du Groupe NRJ GROUP :

- ◆ Téléphonie : terminaux, cartes SIM et accessoires en stocks valorisés au coût d'acquisition, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation tient compte des produits futurs attendus liés à la vente d'équipements.
- ◆ Télévision : programmes télévisés valorisés au coût d'achat. Les programmes à diffusion unique sont pris en charge lors de leur diffusion. Les programmes à diffusions multiples sont dépréciés à 50% lors de la première diffusion et 50% à la deuxième. La valeur nette comptable des programmes dont les droits de diffusion arrivent à échéance est mise à zéro.

## CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets de l'actualisation ne sont pas significatifs, les créances clients et les autres débiteurs sont évalués au coût historique soit le montant nominal de la créance. A l'inverse, ils sont évalués à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

## DEPRECIATION D'ACTIFS

La valeur nette comptable des actifs non courants du Groupe, autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite ci-dessus), est revue au minimum une fois par an pour les goodwill et les immobilisations incorporelles non amortis, et lorsqu'il existe des événements ou des circonstances indiquant qu'une réduction de valeur durable est susceptible d'être intervenue. Parmi ces événements ou circonstances, le management considère notamment les audiences ou les parts de marché publicitaires mais aussi les changements technologiques, les évolutions réglementaires ou les modifications des conditions de marché qui se traduiraient par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel courant des activités concernées.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre :

- ◆ la juste valeur diminuée des coûts de la vente
- ◆ la valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Pour un actif qui ne génère pas de flux de trésorerie nettement indépendant, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif appartient. Les UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres UGT. Les UGT retenues sont :

- ◆ les activités de radio en France
- ◆ les activités de radio à l'international
- ◆ les activités de télévision
- ◆ les activités de diffusion
- ◆ les activités de téléphonie
- ◆ les activités de hors-media
- ◆ les autres activités

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ("Discounted Cash Flow") selon les principes suivants :

- ◆ Les flux de trésorerie avant impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la Direction du Groupe pour l'exercice à venir et les quatre années suivantes pour les activités matures ou les sept années suivantes pour les activités en lancement du type téléphonie ou télévision ;
- ◆ Le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôt déterminé par un calcul itératif sur la base du taux d'actualisation après impôt ;
- ◆ La valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation d'actif sont :

	31/12/2007		31/12/2006	
	% actualisation	% croissance infinie	% actualisation	% croissance infinie
Radio en France	9,4 %	1,5 %	8,8 %	3,0 %
Radio à l'international	9,4 %	1,5 %	8,8 %	3,0 %
Diffusion	9,4 %	3,0 %	8,8 %	3,0 %
Hors média	9,4 %	3,0 %	8,8 %	3,0 %
Télévision	11,9 %	3,0 %	11,3 %	3,0 %
Téléphonie	11,9 %	3,0 %	11,3 %	3,0 %
Autres activités	9,4 %	3,0 %	8,8 %	3,0 %

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris le goodwill et les marques). Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à

la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les tests de dépréciations réalisés au 31 décembre 2007 n'ont pas conduit à enregistrer de provision pour dépréciation. Les tests de dépréciation réalisés avec des taux d'actualisation augmentés de 1% ou des taux de croissance à l'infini diminués de 1% n'auraient pas conduit à enregistrer une dépréciation au 31 décembre 2007.

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie "monétaire" (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

## TITRES D'AUTOCONTROLE ET TITRES AUTO DÉTENUS

Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers - Informations à fournir et présentation", l'ensemble des titres d'autocontrôle et des titres auto détenus, propriété du Groupe, sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le résultat de la cession de ces actions est imputé directement dans les capitaux propres de sorte que les plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

### Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe n'est concerné que par les indemnités de départ en retraite.

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Le Groupe NRJ GROUP n'applique pas la méthode du "corridor".

Les coûts des prestations ainsi déterminés sont comptabilisés en provisions pour risques et charges non courantes. La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice est constatée en "Charges de personnel".

### Paielements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 "Paielements fondés sur des actions", publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 doivent obligatoirement être prises en compte. Aucun plan entrant dans l'application de la norme IFRS 2 n'était en cours sur les exercices 2006 et 2007.

## EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Ces passifs relèvent de la catégorie des instruments financiers "Autres passifs financiers".

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres crédetes appartiennent à la catégorie des "Autres passifs financiers". Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

## ENGAGEMENTS SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Aux termes de contrats d'option d'achats d'actions, le Groupe NRJ GROUP dispose de droits de vote potentiels dans deux entités qui ne sont pas consolidées par intégration globale.

L'exercice des options est subordonné à la réalisation de conditions suspensives totalement indépendantes de la volonté du Groupe. De ce fait, ces droits de vote potentiels sont considérés comme non exerçables actuellement et ne sont pas pris en compte pour déterminer le pourcentage de contrôle du Groupe NRJ GROUP dans ces entités.

Conformément à la norme IAS 39, ces options constituent un instrument dérivé dont la variation de juste valeur devrait être comptabilisée dans le résultat consolidé. Toutefois, en l'absence de marché actif et compte tenu du caractère aléatoire de la réalisation des conditions suspensives, le Groupe NRJ GROUP considère que la valeur de ces options est nulle.

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Une information sur les transactions et les soldes entre parties liées dans les états financiers consolidés du Groupe est communiquée dans les notes annexes. Cette information concerne les Dirigeants du Groupe NRJ GROUP, les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et les entités intégrées proportionnellement pour la partie des flux et soldes qui n'ont pas été éliminés.

En revanche, la totalité des soldes et flux intra-groupe est éliminée de même que tout profit ou perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre de consolidation.

## PASSIFS EVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- ♦ une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe, ou
- ♦ une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
  - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
  - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

## INFORMATION SECTORIELLE

### Principe général

Un secteur est une composante distincte du Groupe NRJ GROUP engagée, soit dans la fourniture de produits ou de services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

### Application au Groupe NRJ GROUP

L'information sectorielle primaire de NRJ GROUP se décline selon les secteurs d'activité suivants :

- ◆ Radio en France : activités des quatre radios musicales du Groupe (NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS) diffusées en France au niveau national et à travers des réseaux locaux et de la régie publicitaire correspondante ;
- ◆ Radio à l'international : activités du Groupe en Autriche, Allemagne, Belgique, Finlande, Norvège, Suède et Suisse ;
- ◆ Diffusion : activités de diffusion principalement radio FM ou Télévision Numérique Terrestre en France et à l'étranger (Belgique, Finlande et Suède) ;
- ◆ Téléphonie : activités d'opérateur virtuel de téléphonie (MVNO) et de renseignement téléphonique via le numéro 118333 (arrêté début 2007) ;

- ◆ Télévision : activités d'édition de chaînes de télévision pour la Télévision Numérique Terrestre et le câble/satellite sous les marques NRJ 12, NRJ Hits, 7L et NRJ Paris (lancement prévu au 1er trimestre 2008) et de la régie publicitaire correspondante ;
- ◆ Hors média : activités Internet, événementiel, produits dérivés, label et publication musicale, comédie musicale ;
- ◆ Autres activités : activités de support du Groupe en France (équipements techniques et informatiques et activités immobilières) et autres activités non affectées dans d'autres secteurs.

Chacun de ces secteurs forme un tout cohérent, soumis à des réglementations particulières et exposé à des risques qui lui sont propres.

L'information sectorielle secondaire est l'information par zone géographique. Deux secteurs sont présentés :

- ◆ France,
- ◆ Hors France.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

En cas d'événement post-clôture, favorable ou défavorable, né entre la clôture des comptes annuels et la date de leur approbation pour la publication :

- ◆ les états financiers consolidés sont ajustés s'il s'agit d'événements qui confirment une situation existante à la clôture annuelle ;
- ◆ une information est présentée dans les notes annexes s'il s'agit d'événements qui indiquent une situation nouvelle née après la clôture annuelle.

## 7.5.4 INFORMATION SECTORIELLE

### CHIFFRES D'AFFAIRES HORS ECHANGES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Par secteurs d'activité	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006
	Consolidation par secteurs	Opérations inter secteurs	Contribution	Consolidation par secteurs	Opérations inter secteurs	Contribution
Radio en France	244 856	(5 245)	239 611	276 469	(14 656)	261 813
Radio à l'international	32 825	(729)	32 096	32 450	(448)	32 002
Diffusion	31 615	(13 416)	18 199	24 405	(11 609)	12 796
Hors média	47 238	(5 711)	41 527	63 802	(1 170)	62 632
Télévision	9 292	(594)	8 688	3 854	(162)	3 692
Téléphonie	18 399	(65)	18 334	24 388	(96)	24 292
Autres activités	24 315	(23 063)	1 252	22 233	(21 196)	1 037
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>408 540</b>	<b>(48 823)</b>	<b>359 707</b>	<b>447 601</b>	<b>(49 337)</b>	<b>398 264</b>

## CHIFFRES D'AFFAIRES HORS ECHANGES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
France	327 611	366 262
Hors France	32 096	32 002
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>359 707</b>	<b>398 264</b>

## RESULTATS OPERATIONNELS COURANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2007	31/12/2006
Radio en France	67 661	111 216
Radio à l'international	(1 805)	(1 100)
Diffusion	2 592	1 039
Hors média	3 726	12 218
Télévision	(18 321)	(10 695)
Téléphonie	(19 192)	(32 804)
Autres activités	81	1 873
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>34 742</b>	<b>81 747</b>

## RESULTATS OPERATIONNELS COURANTS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
France	36 547	82 847
Hors France	(1 805)	(1 100)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>34 742</b>	<b>81 747</b>

## TELEPHONIE A PERIMETRE COMPARABLE

	31/12/2007	31/12/2006 comparable*	31/12/2006
Chiffre d'affaires hors échanges	18 334	13 764	24 292
Résultat opérationnel courant	(19 192)	(18 234)	(32 804)

\* Janvier et février pris à 100% puis mars à décembre pris à 50%

## RESULTATS NETS PART DU GROUPE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2007	31/12/2006
Radio en France	61 938	88 111
Radio à l'international	(4 015)	(1 737)
Diffusion	1 203	582
Hors média	1 181	6 256
Télévision	(19 069)	(10 764)
Téléphonie	9 078	(30 495)
Autres activités	1 219	974
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>51 535</b>	<b>52 927</b>

## RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
France	55 550	54 664
Hors France	(4 015)	(1 737)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>51 535</b>	<b>52 927</b>

## RÉPARTITION DES ACTIFS SECTORIELS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2007	31/12/2006
Radio en France	500 132	474 759
Radio à l'international	82 807	79 221
Diffusion	51 992	36 796
Hors média	16 326	26 697
Télévision	34 540	14 890
Téléphonie	33 736	38 537
Autres activités	50 650	50 416
<b>Total</b>	<b>770 183</b>	<b>721 316</b>

## REPARTITION DES PASSIFS HORS CAPITAUX PROPRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2007	31/12/2006
Radio en France	151 217	145 394
Radio à l'international	21 147	13 846
Diffusion	14 387	9 937
Hors média	14 075	18 826
Télévision	25 866	9 251
Téléphonie	29 865	36 529
Autres activités	9 655	7 840
<b>Total</b>	<b>266 212</b>	<b>241 624</b>

## INVESTISSEMENTS REALISES ET CHARGES D'AMORTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Par secteurs d'activité	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006
	Investissements incorporels	Investissements corporels	Investissements financiers	Amort des immobilisations incorporelles et corporelles	Investissements incorporels	Investissements corporels	Investissements financiers	Amort des immobilisations incorporelles et corporelles
Activités de radio en France	19	415	653	355	9	342	320	353
Activités de radio internationales	67	1 086	300	929	36	904	2 349	1 150
Diffusion	177	15 821	17	5 823	251	11 152	32	4 594
Activités hors média	514	168	239	629	391	744	82	624
Activités de télévision - France	358	1 887	38	639	23	163	36	591
Activités de téléphonie	116			585	731	1		1 366
Autres activités France	1 049	6 585		7 597	500	9 103		6 691
<b>Total consolidé</b>	<b>2 300</b>	<b>25 962</b>	<b>1 247</b>	<b>16 557</b>	<b>1 941</b>	<b>22 409</b>	<b>2 819</b>	<b>15 369</b>

## INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006
	Investissements incorporels	Investissements corporels	Investissements incorporels	Investissements corporels
France	2 231	24 378	1 900	21 344
Hors France	69	1 584	41	1 065
<b>Total consolidé</b>	<b>2 300</b>	<b>25 962</b>	<b>1 941</b>	<b>22 409</b>

## 7.5.5 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE, DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

### NOTE 1- CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération du personnel	(76 256)	(72 237)
Charges sociales	(27 466)	(26 740)
Participation des salariés	(4 100)	(4 590)
Engagements de retraite	(106)	-
<b>Charges du personnel</b>	<b>(107 928)</b>	<b>(103 567)</b>

### NOTE 2- CHARGES EXTERNES

	31/12/2007	31/12/2006
Achats d'espaces publicitaires	(20 141)	(15 059)
Achats non stockés de matières et fournitures	(4 359)	(3 804)
Locations et charges locatives	(16 100)	(14 883)
Sondages et autres achats d'études et prestations diverses	(48 031)	(57 113)
Honoraires et rémunérations intermédiaires	(16 197)	(20 134)
Publicité et relations publiques	(13 549)	(12 276)
Déplacements, missions et réceptions	(5 510)	(5 415)
Autres charges externes	(40 352)	(26 023)
<b>Charges externes</b>	<b>(164 239)</b>	<b>(154 707)</b>



### NOTE 3- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2007	31/12/2006
Dotations nettes aux amort. prov s/immobilisations	(16 557)	(15 369)
Dotations nettes aux amort. prov s/actifs circulants	970	(1 713)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(1 080)	(978)
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>(16 667)</b>	<b>(18 060)</b>

### NOTE 4- AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2007	31/12/2006
Redevances droits d'auteurs (Sacem, Spré,...)	(32 624)	(36 620)
Autres produits et charges d'exploitation	(3 954)	(5 283)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(36 578)</b>	<b>(41 903)</b>

### NOTE 5- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31/12/2007	31/12/2006
Profit de dilution net	32 257	-
Autres	472	-
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>32 729</b>	<b>-</b>

La rationalisation de la charge d'impôt se présente comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	73 428	85 805
Taux courant de l'impôt applicable à la Société mère	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(24 473)</b>	<b>(28 599)</b>
Effet des différences sur les bases fiscales et les différences permanentes	11 302	(1 358)
Effet des contributions additionnelles et sociales	(974)	(1 153)
Effet des déficits fiscaux non imputables sur des bénéfécies	(120)	(1 185)
Effet des dispositions fiscales particulières sur le Bénéfice Fiscal Consolidé	(932)	(6)
Effet potentiel de la dilution dans NRJ MOBILE sur le Bénéfice Fiscal Consolidé	(5 300)	-
Effet des régularisations relatives à l'exercice précédent	243	(918)
<b>Charge d'impôt effectivement constatée</b>	<b>(20 254)</b>	<b>(33 219)</b>
Taux effectif d'impôt	27,58%	38,71%

L'effet potentiel de la baisse à 50% de la participation dans NRJ MOBILE en 2007 correspond au reversement éventuel des économies d'impôt générées pendant la période de détention à 90%.

En conséquence de la montée en 2007 de 10 % à 50 % du groupe Crédit Mutuel – CIC dans le capital de NRJ MOBILE, NRJ GROUP a enregistré un profit de dilution de 32 257 milliers d'euros.

### NOTE 6- COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2007	31/12/2006
Coût de l'endettement financier brut	(259)	(120)
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(35)	(18)
Résultats de cession d'équivalents de trésorerie	6 131	4 488
Résultats des gains et pertes de change	120	(183)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5 957</b>	<b>4 167</b>

### NOTE 7- IMPOTS SUR LES RESULTATS

	31/12/2007	31/12/2006
Impôts exigibles	(14 621)	(30 829)
Impôts différés	(5 633)	(2 390)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(20 254)</b>	<b>(33 219)</b>

## NOTE 8- QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	31/12/2007	31/12/2006
NOSTALGIE SA (Belgique)	-	403
Hitradio Z (Suisse)	(139)	229
Autres	(250)	46
<b>Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence</b>	<b>(389)</b>	<b>678</b>

Comme indiqué au paragraphe 5.2 ci-dessus, la société NOSTALGIE SA (ex SOFER) en Belgique est désormais consolidée par intégration proportionnelle et non plus mise en équivalence.

## NOTE 9- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Dotations nettes aux amortissements			
- sur immobilisations incorporelles	Note 14	4 528	4 867
- sur immobilisations corporelles	Note 16	11 944	10 755
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	Note 19	11	(30)
Dotations (reprises) nettes aux provisions pour risques et charges	Note 23	1 187	(507)
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>		<b>17 670</b>	<b>15 085</b>

## NOTE 10- VARIATIONS DES ACTIFS LIES A L'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31/12/2006	Variation BFR	Variation périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2007
Stocks et en-cours	8 860	14 869	(3 033)	(6)	20 690
Avances et acomptes versés	3 014	741			3 755
Clients et rattachés	141 025	13 135	(1 031)	(36)	153 093
Autres créances d'exploitation	42 551	9 765	(3 689)	(316)	48 311
Créances diverses	28 587	8 854	3 375	659	41 475
Charges constatées d'avance	4 748	660	(3)	(38)	5 367
<b>Actifs constitutifs du BFR</b>	<b>228 785</b>	<b>48 024</b>	<b>(4 381)</b>	<b>263</b>	<b>272 691</b>

## NOTE 11- VARIATIONS DES PASSIFS LIES A L'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31/12/2006	Variation BFR	Variation périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2007
Avances et acomptes reçus	2 999	(2 246)		1	754
Fournisseurs et comptes rattachés	69 932	24 321	(8 342)	(15)	85 896
Dettes fiscales et sociales	73 066	10 779	(1 008)	(30)	82 807
Autres dettes d'exploitation	859	3 280	3 113	(6 141)	1 111
Dettes fiscales (hors impôts différés)	2 020	(1956)		(1)	63
Autres dettes diverses	21 268	(1 226)	2 690	298	23 030
Produits constatés d'avance	15 733	(1 325)	(5 604)	(40)	8 764
<b>Passifs constitutifs du BFR</b>	<b>185 877</b>	<b>31 627</b>	<b>(9 151)</b>	<b>(5 928)</b>	<b>202 425</b>

Les passifs constitutifs du BFR sont retraités dans la présentation du tableau des flux de trésorerie selon la recommandation du CNC 2004-R-02 des impôts versés de 22 863 milliers d'euros et de la charge totale d'impôt exigible de l'exercice soit 14 954 milliers d'euros.

## NOTE 12- INVESTISSEMENTS HORS TITRES CONSOLIDÉS

Les acquisitions d'immobilisations, à l'exclusion des titres consolidés et des variations des dettes sur immobilisations, sont constituées des éléments suivants :

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 14	2 300	1 941
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 16	25 962	22 409
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 19	1 247	2 819
<b>Acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)</b>		<b>29 509</b>	<b>27 169</b>

## NOTE 13- TRESORERIE COURANTE NETTE DISPONIBLE

La trésorerie courante nette disponible est constituée des éléments suivants :

	31/12/2007	31/12/2006
Disponibilités	23 986	21 592
Valeurs mobilières de placement	119 750	129 513
Certificats de dépôt	170	170
Concours bancaires courants	(22 556)	(16 571)
<b>Trésorerie courante nette disponible</b>	<b>121 350</b>	<b>134 704</b>

## NOTE 14- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2006	Acquisitions et augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2007
Marque NRJ	49 474					49 474
Marque NOSTALGIE	45 735					45 735
Logiciels, licences d'exploitation	19 420	1 698	(159)	(1 556)	3 872	23 275
Fonds commercial	6 745	5		75	(392)	6 433
Autres immobilisations incorporelles	7 701	597	(504)	80	3 434	11 308
<b>Valeurs brutes</b>	<b>129 075</b>	<b>2 300</b>	<b>(663)</b>	<b>(1 401)</b>	<b>6 914</b>	<b>136 225</b>
Marque NRJ	-					-
Marque NOSTALGIE	-					-
Logiciels, licences d'exploitation	13 136	3 832	(591)	(665)	(35)	15 677
Fonds commercial	6 183	(149)			(138)	5 896
Autres immobilisations incorporelles	2 827	845	(90)	(150)	131	3 563
<b>Amortissements</b>	<b>22 146</b>	<b>4 528</b>	<b>(681)</b>	<b>(815)</b>	<b>(42)</b>	<b>25 136</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>106 929</b>	<b>(2 228)</b>	<b>18</b>	<b>(586)</b>	<b>6 956</b>	<b>111 089</b>

La marque NRJ pour un montant de 48 784 milliers d'euros appartient à NRJ GROUP, elle lui a été apportée par Mr Jean-Paul Baudecroux en avril 2000. Les 690 milliers d'euros complémentaires correspondent à la marque ENERGY sur le territoire Suisse où l'acquisition de la société ENERGY Branding en 2004 a permis au Groupe de consolider ses droits sur ses marques.

La marque NOSTALGIE a été constatée à l'actif à l'occasion de l'acquisition de 80% de Groupe NOSTALGIE par NRJ en mai 1998. Cette marque appartient à Radio NOSTALGIE. Les marques CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont valorisées pour des montants non significatifs.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfini ne concernent que l'UGT radio en France pour une valeur nette de 95 209 milliers d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

## NOTE 15- GOODWILL

Les Goodwill ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2006	Augmentations ou dépréciations	Sorties de périmètre	Autres variations	31/12/2007
Radio en France	103 142	1 370			104 512
Radio à l'international	41 821	330		73	42 224
Diffusion	3 008				3 008
Hors média	548				548
Télévision	1 379	109			1 488
Téléphonie	-				-
Autres activités	1 351				1 351
<b>Goodwills nets</b>	<b>151 249</b>	<b>1 809</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>153 131</b>

Les nouveaux Goodwill de l'exercice concernent principalement la société Communication 2000 détenue par CHERIE FM pour 1 370 milliers d'euros.

## NOTE 16- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice se décomposent ainsi :

	31/12/2006	Acquisitions & augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2007
Terrains	10 903	83	(2)	-	159	11 143
Constructions	21 736	65	94	107	1 138	23 140
Installations techniques, matériel et outillage industriels	80 106	6 842	(1 922)	139	9 612	94 777
Immobilisations corporelles en cours	16 573	10 016	(364)	-	(23 796)	2 429
Avances et acomptes	23	3 214	-	-	(47)	3 190
Autres immobilisations corporelles	31 025	5 742	(1 069)	(161)	5 439	40 976
<b>Valeurs brutes</b>	<b>160 366</b>	<b>25 962</b>	<b>(3 263)</b>	<b>85</b>	<b>(7 495)</b>	<b>175 655</b>
Terrains	3	-	(1)	-	-	2
Constructions	13 528	725	(35)	54	(1)	14 271
Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 209	6 597	(1 922)	(4)	(450)	67 430
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	18 478	4 622	(903)	9	(7)	22 199
<b>Amortissements</b>	<b>95 218</b>	<b>11 944</b>	<b>(2 861)</b>	<b>59</b>	<b>(458)</b>	<b>103 902</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>65 148</b>	<b>14 018</b>	<b>(402)</b>	<b>26</b>	<b>(7 037)</b>	<b>71 753</b>

## NOTE 17- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence ont évolué ainsi au cours de l'exercice écoulé :

	% d'intérêt	31/12/2006		Quote-part de résultat des MEE	Distribution des dividendes	Mouvements de périmètre et écarts d'acquisition	31/12/2007	
		À l'actif	Au passif				À l'actif	Au passif
Hit Radio Z (Suisse)	49.00	7 702		(139)	(257)	(1)	7 305	
Netzwerk Radio (Allemagne)	40.24		(2 070)	(213)	-	12		(2 271)
Autres		892	(966)	(36)	(58)	(7)	795	(968)
		<b>8 594</b>	<b>(3 036)</b>	<b>(388)</b>	<b>(315)</b>	<b>4</b>	<b>8 100</b>	<b>(3239)</b>

La quote-part correspondant aux droits dans les capitaux propres négatifs, soit 3 239 milliers d'euros au 31 décembre 2007, est inscrite en provision pour risques et charges (note 24).

Les éléments financiers bilantiels caractéristiques des sociétés mises en équivalence significatives sont les suivants (données à 100%) :

	% intérêt	31/12/2007			31/12/2006		
		Total Actif	Total Passif (hors capitaux propres)	Total Situation nette	Total Actif	Total Passif (hors capitaux propres)	Total Situation nette
Hit Radio Z (Suisse)	49,00	5 093	3 043	2 050	4 344	3 371	973
Netzwerk Radio (Allemagne)	40,24	2 942	7 258	(4 316)	2 776	6 677	(3 901)

## NOTE 18- ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31/12/2006	Impôts différés en résultat	Autres variations	31/12/2007
Impôt différé sur la marque NOSTALGIE	15 748	-	-	15 748
Reversement potentiel d'économies générées par le régime du Bénéfice Fiscal Consolidé avant la dilution dans NRJ MOBILE	-	5 300	-	5 300
Autres impôts différés nets	(32)	333	-	301
<b>Passifs d'impôts différés nets</b>	<b>15 716</b>	<b>5 633</b>	<b>-</b>	<b>21 349</b>

## NOTE 19- ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les immobilisations financières ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2006	Acquisitions et augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2007
Autres titres de participation	2 350	37	(65)	269	(277)	2 314
Créances rattachées	206	18	(43)	-	-	181
Dividendes à recevoir	274	244	-	-	-	518
Prêts à des filiales mises en équivalence	6 866	424	(265)	-	-	7 025
Autres immobilisations financières	1 149	524	(281)	-	48	1 440
<b>Valeurs brutes</b>	<b>10 845</b>	<b>1 247</b>	<b>(654)</b>	<b>269</b>	<b>(229)</b>	<b>11 478</b>
Autres titres de participation	2 012	11	(277)	277	-	2 023
Créances rattachées	0	-	-	-	-	-
Prêts à des filiales mises en équivalence	38	-	-	-	-	38
Autres immobilisations financières	8	-	-	-	-	8
<b>Dépréciation</b>	<b>2 058</b>	<b>11</b>	<b>(277)</b>	<b>277</b>	<b>-</b>	<b>2 069</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 787</b>	<b>1 236</b>	<b>(377)</b>	<b>(8)</b>	<b>(229)</b>	<b>9 409</b>

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, soit 292 milliers d'euros en valeur nette, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10% ou qui n'ont pas d'activité.

Les différentes échéances des prêts et créances clients en valeur brute se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2007				31/12/2006			
	non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total	non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total
Prêts	7 025	0	0	7 025	6 866	0	0	6 866
Créances clients	113 550	18 910	30 486	162 946	121 442	11 310	16 699	149 451
<b>Valeur brute</b>	<b>120 575</b>	<b>18 910</b>	<b>30 486</b>	<b>169 971</b>	<b>128 308</b>	<b>11 310</b>	<b>16 699</b>	<b>156 317</b>
Dépréciation	(158)	(128)	(8 411)	(8 697)	-	-	(8 426)	(8 426)
<b>Valeur nette</b>	<b>120 417</b>	<b>18 782</b>	<b>22 075</b>	<b>161 274</b>	<b>128 308</b>	<b>11 310</b>	<b>8 273</b>	<b>147 891</b>

A la suite de changements de systèmes d'information, les créances clients à plus de 90 jours ont augmenté entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 avant de revenir, au cours des premiers mois de 2008, à des niveaux comparables à ceux de début 2007.

L'endettement du Groupe a évolué ainsi :

	31/12/2006	Variation emprunts	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2007
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>27</b>	<b>46</b>			<b>73</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (à long terme à l'origine)	177	(32)	18		163
Concours bancaires courants	16 572	7 940	(1 955)		22 557
Emprunts et dettes financières divers	2 451	124	(2 451)		124
<b>Dettes financières courants avant avances et acomptes reçus</b>	<b>19 200</b>	<b>8 032</b>	<b>(4 388)</b>		<b>22 844</b>
Avances et acomptes reçus	2 999			(2 245)	754
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>22 199</b>	<b>8 032</b>	<b>(4 388)</b>	<b>(2 245)</b>	<b>23 598</b>

## NOTE 20- STOCKS

	31/12/2007	31/12/2006
Valeur brute	21 612	11 863
Dépréciation	(922)	(3 003)
<b>Valeur nette</b>	<b>20 690</b>	<b>8 860</b>

Au 31 décembre 2007, la valeur nette des stocks concerne l'activité de Télévision pour 16 307 milliers d'euros.

## NOTE 21- CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Valeurs nettes	31/12/2007	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	154 249	141 025
Créances fiscales (hors IS) et sociales	48 311	42 552
Autres créances diverses	16 626	16 523
Charges constatées d'avance	5 367	4 748
<b>Clients et débiteurs divers</b>	<b>224 553</b>	<b>204 848</b>

## NOTE 22- TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Valeurs nettes	31/12/2007	31/12/2006
Certificats de dépôt	170	170
Valeurs mobilières de placement	119 750	129 513
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>119 920</b>	<b>129 683</b>
Disponibilités	23 986	21 592
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>143 906</b>	<b>151 275</b>

## NOTE 23 - CAPITAL

Au 31 décembre 2007, le capital social de NRJ GROUP SA s'élève à 864 807,04 €. Il est divisé en 86 480 704 actions de 0,01 € de nominal chacune, dont 20 209 037 à droit de vote ordinaire et 66 271 667 à droit de vote double.

Par ailleurs, NRJ GROUP et ses filiales détiennent au total 632 195 actions propres au 31 décembre 2007.

Il n'existe aucun capital potentiel (options, actions gratuites, convertibles...) ni aucune délégation d'augmentation de capital donnée au Directoire.

## NOTE 24- PROVISIONS

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour indemnités de départ en retraite	927	822
<b>Provisions pour risques et charges - non courantes</b>	<b>927</b>	<b>822</b>
Provisions pour risques	10 343	9 616
Provisions pour charges	1 606	1 547
Titres mis en équivalence négatifs (Note 17)	3 239	3 036
<b>Provisions pour risques et charges - courantes</b>	<b>15 188</b>	<b>14 199</b>
<b>Provisions pour risques et charges totales</b>	<b>16 115</b>	<b>15 021</b>

Les provisions pour risques et les provisions pour charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises utilisées <sup>1</sup>	Reprises non utilisées <sup>2</sup>	Autres variations	Au 31/12/2007
Provisions pour risques :						
- Provisions pour litiges	6 867	1 060	(548)	(578)	(293)	6 508
- Autres provisions pour risques	2 749	2 025	(574)	(363)	-	3 837
<b>Provisions pour risques</b>	<b>9 616</b>	<b>3 085</b>	<b>(1 122)</b>	<b>(941)</b>	<b>(293)</b>	<b>10 345</b>
Provisions pour charges :						
- Provisions pour retraite	822	106	-	-	(1)	927
- Autres provisions pour charges	1 547	404	(331)	(14)	-	1 606
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 369</b>	<b>510</b>	<b>(331)</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>	<b>2 533</b>

<sup>1</sup> qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges

<sup>2</sup> sans aucune contrepartie en compte de charges

Les informations sur les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités pour le départ à la retraite sont détaillées ci-dessous :

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,65%	4,05%
Taux d'évolution annuel de salaire	1,50%	1,50%
Table de survie	INSEE TD-TV	INSEE TD-TV
Taux de charges sociales	43,00%	43,00%
Table de mortalité appliquée	02-04	02-04
Hypothèses de turnover	14,00%	14,00%

Comme en 2006, l'essentiel de la charge comptabilisée au titre de la variation de la provision pour indemnité de départ à la retraite est constitué par les effets de l'actualisation de l'engagement.

## Litiges

- ◆ NRJ GROUP faisait l'objet d'un contrôle par l'Administration Fiscale dans le cadre du Bénéfice Fiscal Consolidé sur les exercices 2002/2003 et 2003/2004. L'impact du redressement définitif accepté fin 2007 par NRJ GROUP est non significatif sur le résultat pour le Groupe et est couvert par des provisions qui avaient été comptabilisées sur les exercices antérieurs.
- ◆ NRJ GROUP a déposé, avec Régie Networks, une plainte avec constitution de partie civile des chefs d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, le 16 janvier 2006, à l'encontre de Monsieur Jean-Charles MATHEY, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006 et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005. De son côté, Monsieur Jean-Charles MATHEY a saisi :
  - D'une part, le Conseil des Prud'hommes de Paris, par acte du 16 mars 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2.381.000 €. Il est précisé cependant que la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 3 mai 2006, a confirmé l'ordonnance de référé rendue le 22 février 2006, déboutant Monsieur MATHEY de l'intégralité des demandes, qu'il avait initialement formées devant la formation des référés du Conseil des Prud'hommes de Paris. Au cours du second semestre 2007, Monsieur MATHEY a augmenté le montant de ses réclamations devant le Conseil des Prud'hommes à un montant total de 4.000.000 €.
  - D'autre part, le Tribunal de Commerce de Paris, par actes en date des 16 juin et 5 décembre 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2.651.500 €.
- ◆ Enfin, NRJ GROUP ou ses filiales sont impliquées dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par les sociétés et leurs conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

## NOTE 25- FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs et comptes rattachés	85 897	69 932
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	83 919	73 844
Autres dettes diverses	26 434	27 051
Produits constatés d'avance	8 764	15 733
<b>Fournisseurs et autres créiteurs divers</b>	<b>205 014</b>	<b>186 560</b>

## NOTE 26- EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen pondéré du Groupe a évolué comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres et assimilés cadres	966	915
Employés et salariés non cadres	899	936
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 865</b>	<b>1 851</b>

Les effectifs moyens pondérés du Groupe se répartissent ainsi par zone géographique :

	31/12/2007	31/12/2006
France	1 539	1 527
Hors France	326	324
<b>Effectifs moyens</b>	<b>1 865</b>	<b>1 851</b>



## NOTE 27- RESULTATS NETS PAR ACTION

	31/12/2007	31/12/2006
Titres de capital	86 480 704	86 480 704
Actions propres et autodétenues	(632 195)	(533 195)
Effet dilutif du plan d'attribution d'actions	0	6 802
Nombre moyen d'action après dilution	85 848 509	85 954 311

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net non dilué par action (en €uros)	0,60	0,62
Résultat net dilué par action (en €uros)	0,60	0,62

## NOTE 28- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les immobilisations financières, les créances et dettes ainsi que les produits et charges opérationnels et financiers concernant les entreprises liées (intégration proportionnelle ou mise en équivalence) sont présentées ci-après :

	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières	4 509	4 198
Créances	1 176	526
Dettes	1 125	1 077
Produits opérationnels	1 976	906
Charges opérationnelles	975	1 200
Produits financiers	819	1 024
Charges financières	4 323	-

Il s'agit pour l'essentiel de filiales dans le domaine de la radio en France où à l'étranger pour lesquelles NRJ GROUP peut être amené à :

- ♦ assurer tout ou partie du financement et facturer, à ce titre, des intérêts financiers à des taux normaux de marché,
- ♦ assurer une assistance en matière de programmation musicale, de marque ou de communication et à ce titre facturer des prestations correspondantes,
- ♦ assurer des services administratifs en matière de conseil juridique, financier ou ressources humaines et, à ce titre, facturer des management fees.

Par ailleurs, NRJ MOBILE, désormais consolidée par intégration proportionnelle est concernée par les transactions avec son actionnaire à 50 % Euro-Information, filiale du Crédit Mutuel – CIC qui gère les systèmes d'informations liés aux abonnés de NRJ MOBILE. A ce titre, NRJ MOBILE a enregistré dans ses comptes à 100% une charge de 5,8 millions d'euros en 2007 à comparer à 4,1 millions d'euros en 2006. Par ailleurs, le CIC est la banque principale de NRJ MOBILE.

La seule convention entre NRJ GROUP et les parties liées autorisée entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes concerne la nomination de Maryam SALEHI comme Secrétaire Général de NRJ GROUP et le nouveau contrat de travail correspondant.

## Rémunérations des organes de Direction

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, du Conseil de Surveillance et du Directoire :

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération brute totale (1)	889	1 836
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	36	36
Indemnités de départ ou de fin de contrat (3)		
Autres avantages à long terme (4)		
Paiement en actions (5)		

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice  
 (2) Variation des provisions de retraites (impact net sur le compte de résultat)  
 (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat  
 (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés  
 (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

## NOTE 29- CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements futurs minimaux sur les contrats de location simple se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2006
Moins d'un an	11 821	7 024
Entre 1 et 5 ans	29 133	19 430
Plus de 5 ans	5 473	2 598
<b>TOTAL</b>	<b>46 427</b>	<b>29 052</b>

Les paiements en location et de sous location comptabilisés comme charges s'élèvent à 16 100 milliers d'euros en 2007 et 14 883 milliers d'euros en 2006.

## NOTE 30- ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2007	31/12/2006
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	6 000	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>14 000</b>

Le Groupe s'est engagé à acquérir, auprès de tiers actionnaires qui souhaiteraient exercer leurs options de vente, certaines participations détenues par ceux-ci dans certaines filiales du Groupe qui ne sont pas consolidées par intégration globale ainsi que dans certaines sociétés dans lesquelles le Groupe n'est pas encore actionnaire.

Certains engagements donnés par NRJ GROUP ont été résiliés au cours de l'exercice 2007. En conséquence, le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2007 comparé à 14 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à ouvrir le capital de sa filiale Société de Télévision Locale (éditeur de la chaîne LTF) à hauteur de 25% au total à ses partenaires, les sociétés TELIF et Franciliennes TV.

Enfin, le montant des reversements d'impôt qui résulteraient de la sortie du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement s'élève au maximum à 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

### **NOTE 31- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE**

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés de NRJ GROUP.

## NOTE 32- LISTE DES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2007

La consolidation au 31 décembre 2007 porte sur 122 entités dont 95 sociétés intégrées globalement (IG), 9 sociétés intégrées proportionnellement (IP) et 18 sociétés mises en équivalence (ME).

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
<b>NRJ GROUP SA</b>	<b>Paris 16<sup>e</sup></b>	<b>332.036.128</b>	<b>100,00</b>	<b>Société mère</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>	<b>Société mère</b>	<b>IG</b>
<b>TETES DE RESEAU ET HOLDINGS</b>								
NRJ SA	Paris 16e	328.232.731	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHERIE FM SAS	Paris 16e	341.076.867	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Energy Branding SA	Genève	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Gilda SARL	Paris 16e	331.172.080	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
Radio NOSTALGIE SAS	Paris 16e	331.014.225	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sonopar Participations SAS	Paris 16e	409.112.950	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RC FM SAS	Paris 16e	331.541.771	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RIRE & CHANSONS SAS	Paris 16e	353.272.941	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SW Radiodiffusion SAS	Paris 16e	380.741.934	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>REGIE NATIONALE</b>								
NRJ GLOBAL SAS	Paris 16e	329.255.137	99,89	99,89	IG	99,89	99,89	IG
Spot Machine SARL	Paris 16e	331.128.884	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>REGIES LOCALES</b>								
Régie Networks SAS	Lyon	339.200.669	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Régie Networks Languedoc-Roussillon SARL	Montpellier	333.264.513	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Régie Networks Léman SAS	Archamps	345.211.858	99,95	99,96	IG	99,95	99,96	IG
<b>RESEAU NRJ</b>								
Audio Diffusion SARL	Le Puy	387.761.588	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Caroline SARL	Gujan-Mestras	381.851.005	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Maîtrise Média SARL	Longuenesse	343.111.381	26,00	26,00	ME	26,00	26,00	ME
Mégawest SARL	Flers	378.580.146	25,11	25,11	ME	25,11	25,11	ME
Montpellier Média SARL	Montpellier	337.892.012	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
NRJ Réseau SAS	Paris 16e	478.827.983	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Presse du Gard SARL	Nîmes	322.118.571	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Publi Média SARL	Béziers	339.628.471	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
SLER SARL	Paris 16e	381.266.311	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>RESEAU NOSTALGIE</b>								
Radio NOSTALGIE Réseau SAS	Paris 16e	478.828.205	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Amiens SARL	Paris 16e	347.545.162	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Média Artois SARL	Arras	391.128.386	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Sorano Châlon SARL	Paris 16e	402.482.665	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Gien SARL	Paris 16e	352.863.641	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Nevers SARL	Paris 16e	343.383.774	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Vosges SARL	Paris 16e	400.130.357	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
<b>RESEAU CHERIE FM</b>								
Agrippa Diffusion SARL	Nîmes	383.991.965	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
Arc-en-Ciel FM SARL	Malivert	387.877.715	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
CHERIE FM Réseau SAS	Paris 16e	478.828.288	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
CHERIE FM Sud Aquitaine	Paris 16e	492.249.107	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Communication 2000 SAS	Lattes	379.287.709	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
Ficom SARL	Paris 16e	350.360.830	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
Pacifique FM Béziers SARL	Béziers	341.199.602	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Radio Cité SARL	Lens	390.990.984	34,00	34,00	ME	34,00	34,00	ME
<b>DIFFUSION</b>								
towerCast SA	Paris 16e	338.628.134	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Numéricast SARL	Paris 16e	409.074.754	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
towerCast Belgique SA	Bruxelles	Belgique	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Telemast Nordic OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Telemast Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>HORS MEDIA</b>								
ACN SAS	Paris 16e	478.972.920	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
e-NRJ SARL	Paris 16e	424.314.649	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ex DM	Paris 16e	431.218.643	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Editions Boileau SAS	Paris 16e	480.078.773	70,00	70,00	IG	70,00	70,00	IG
NRJ Entertainment SARL	Paris 16e	418.963.575	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Entertainment – Régie SARL (3)	Paris 16e	418.962.999	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
NRJ Events SARL	Paris 16e	412.353.716	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Music SARL	Paris 16e	421.640.525	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ ID SARL	Paris 16e	402.479.950	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Publishing SARL	Paris 16e	421.639.667	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Rigoler SARL	Paris 16e	424.992.014	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
Vive la Prod	Paris 16e	494.398.423	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
<b>TELEVISION - FRANCE</b>								
Boileau TV	Paris 16e	498.911.130	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
Multi 7	Saint Denis 93210	500.209.457	25,00	25,00	ME	NC	NC	NC
NRJ 12 SARL	Paris 16e	403.268.501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SMR6 SA	Boulogne	449.757.590	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
Société de télévision locale SAS	Paris 16e	480.871.391	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
7L	Toulouse	453.020.380	75,86	75,86	IG	66,70	66,70	IG
<b>TELEPHONIE</b>								
NRJ MOBILE SAS	Paris 16e	421.713.892	50,00	50,00	IP	90,00	90,00	IG

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
<b>AUTRES ACTIVITES</b>								
CanalMusic SA	Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Compagnie Musicale de Diffusion SARL	Paris 16e	404.409.114	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Audio SAS	Paris 16e	383.540.739	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Paris SARL	Paris 16e	384.113.544	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Production SAS	Paris 16e	381.014.596	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI Les Studios de la Pompignane	Paris 16e	492.855.523	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Boileau 1	Paris 16e	501 586 168	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
NRJ Boileau 2	Paris 16e	501 585 483	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
NRJ Boileau 3	Paris 16e	501 585 871	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
<b>ALLEMAGNE</b>								
Radio NRJ GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CIB BeteiligungsG. mbH	Dresde	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GBSR GmbH	Chemnitz	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 106,9 Mhz Nuremberg GmbH	Nuremberg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 97,1 Mhz Hamburg GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	78,03	100,00	IG
Jazz Welle Plus BeteiligungsG. mbH (2)	Hambourg	Allemagne	NC	NC	NC	50,00	50,00	IG
Netzwerk Programmanbietergesellschaft mbH Sachsen & Co	Leipzig	Allemagne	40,24	33,33	ME	40,24	33,33	ME
NRJ Dienstleistungs- und Vermarkt.-G. Hamburg mbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Bayern GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Rheinland-Pfalz GmbH	Ludwigshafen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 93,3 Mhz München GmbH Produktion und Verbreitung von Rundfunkprogrammen	Munich	Allemagne	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Radio 2000 Gesellschaft mbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Citywelle Chemnitz GmbH & Co. Bet. KG	Chemnitz	Allemagne	65,85	52,94	IG	65,85	52,94	IG
Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG	Dresde	Allemagne	26,60	26,60	ME	26,60	26,60	ME
7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG	Leipzig	Allemagne	28,38	28,38	ME	28,38	28,38	ME
Radio NRJ Berlin und Brandenburg GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Media GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 4 You (Th) GmbH	Stuttgart	Allemagne	80,00	80,00	IG	NC	NC	NC
Radiowelle Zwickau GmbH & Co. Bet. KG	Zwickau	Allemagne	49,03	28,41	ME	49,03	28,41	ME
BCF Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Böblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RMR Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Waiblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>AUTRICHE</b>								
NRJ Radio BeteiligungsG. mbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
N&C Privat Radio BetriebsG. mbH	Vienne	Autriche	96,88	98,50	IG	95,38	98,50	IG
Radio ID Errichtungs-, Betriebs- und Beteiligungs GmbH	Vienne	Autriche	74,00	74,00	IG	74,00	74,00	IG

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
<b>BELGIQUE</b>								
TELE 6	Bruxelles	Belgique	50,50	100,00	IP	50,50	100,00	IP
NRJ Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	96,74	IG	96,74	96,74	IG
Régie Networks Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	100,00	IG	96,74	100,00	IG
NOSTALGIE SA (ex SOFER)	Bruxelles	Belgique	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Socarad SA	Charleroi	Belgique	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Vlaamse Zend Maatschappij A	Anvers	Belgique	47,40	49,00	ME	47,40	49,00	ME
Vlaanderen Een	Antwerpen	Belgique	25,00	25,00	ME	NC	NC	NC
<b>FINLANDE</b>								
Capitec OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Finland OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SBC Radio OY	Kouvola	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Prianet OY (1)	Helsinki	Finlande	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
<b>NORVEGE</b>								
NRJ Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Melodi Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Holding Norway AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>SUÈDE</b>								
Cediska AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Media AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Franchise I Sverige AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBBB Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBDS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBG Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBKR Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBM Broadcasting AB	Stockholm	Suède	75,00	75,00	IG	75,00	75,00	IG
RBO Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>SUISSE</b>								
Energy Zürich	Zürich	Suisse	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Radio Basel 1 AG	Liestal	Suisse	24,17	24,17	ME	24,17	24,17	ME
NRJ Holding Suisse SA	Genève	Suisse	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG

(1) a fusionné dans NRJ Finland au 28 février 2007

(2) a fusionné dans NRJ Dienstleistungs- und Vermarkt.-G. Hamburg mbH au 1er janvier 2007

(3) a fusionné dans NRJ Global au 29 décembre 2007

## 7.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NRJ GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 5.3.19 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Prestige International Audit**

Thierry KARCHER

**Deloitte & Associés**

Henri LEJETTE

# 8 COMPTES SOCIAUX

## SOMMAIRE

**8.1** Compte de résultat NRJ GROUP

**8.2** Bilan NRJ GROUP

**8.3** Tableau des flux de trésorerie NRJ GROUP

**8.4** Annexe aux comptes sociaux NRJ GROUP

**8.5** Inventaire des valeurs mobilières

**8.6** Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

**8.7** Rapport général des Commissaires aux Comptes



## 8.1 COMPTE DE RÉSULTAT NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	23 936	18 682
<b>Chiffre d'affaires</b> (Note 3.1)	<b>23 936</b>	<b>18 682</b>
Production immobilisée	0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 519	610
Autres produits	25	25
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>25 480</b>	<b>19 317</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes (Note 3.2)	14 477	8 959
Impôts, taxes et versements assimilés	650	495
Salaires et traitements	6 707	6 988
Charges sociales	2 833	2 796
Dotations d'exploitation sur immobilisations	13	24
Dotations d'exploitation pour risques et charges	1 185	0
Autres charges	281	62
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>26 146</b>	<b>19 324</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(666)</b>	<b>(7)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	263 123	139 589
Autres intérêts et produits assimilés	8 439	2 066
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 601	149
Différences positives de change	1	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 668	1 175
<b>Total produits financiers</b>	<b>282 832</b>	<b>142 980</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	753 710	152 929
Intérêts et charges assimilées	10 724	489
Différences négatives de change	1	0
Charges nettes sur cessions de titres immobilisés	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations financières compte courant	0	7 351
<b>Total charges financières</b>	<b>764 435</b>	<b>160 769</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b> (Note 3.3)	<b>(481 603)</b>	<b>(17 789)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(482 270)</b>	<b>(17 796)</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	102
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Produits de cession d'éléments d'actif	0	30
Reprises sur provisions et transferts de charges	74	113
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>74</b>	<b>244</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	876	1 212
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	0	23
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	1 846
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>876</b>	<b>3 081</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note 3.4)</b>	<b>(802)</b>	<b>(2 837)</b>
Participation des salariés	(429)	(368)
Impôt sur les résultats (Note 3.5)	9 450	15 183
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(474 051)</b>	<b>(5 817)</b>

## 8.2 BILAN NRJ GROUP

<b>ACTIF</b> (En milliers d'euros)	<b>Brut</b>	<b>Amort./ Provisions</b>	<b>Net au 31/12/2007</b>	<b>Net au 31/12/2006</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	48 859	30	48 829	48 839
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	35	32	3	4
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (Note 4.3)	1 736 171	900 038	836 133	1 585 877
Prêts	8	8	0	0
Autres immobilisations financières	467	0	467	311
Titres immobilisés	10 121	5 395	4 726	6 301
<b>Total actif immobilisé (Note 4.1 et 4.2)</b>	<b>1 795 661</b>	<b>905 503</b>	<b>890 158</b>	<b>1 641 332</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Avances & acomptes versés / commandes	206	0	206	49
<b>Créances d'exploitation</b>				
Clients et comptes rattachés	13 056	0	13 056	6 253
Autres créances	346 673	101	346 572	94 059
Valeurs mobilières de placement (Note 4.4)	75 348	618	74 730	55 912
Disponibilités	5	0	5	12
Charges constatées d'avance	333	0	333	383
<b>Total actif circulant</b>	<b>435 621</b>	<b>719</b>	<b>434 902</b>	<b>156 668</b>
<b>Charges à répartir / plusieurs exercices</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>				<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 231 282</b>	<b>906 222</b>	<b>1 325 060</b>	<b>1 798 001</b>

<b>PASSIF</b> (En milliers d'euros)	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (note 4.6)</b>		
Capital social	865	865
Prime d'émission et d'apport	1 734 606	1 734 606
Réserve légale	86	86
Réserves règlementées PVLT	0	0
Autres réserves	17 588	48 468
Report à nouveau	0	(149)
Résultat	(474 051)	(5 817)
<b>Total</b>	<b>1 279 094</b>	<b>1 778 059</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 4.7)</b>		
Provisions pour risques	3 720	3 780
Provisions pour charges	30	1 279
<b>Total</b>	<b>3 750</b>	<b>5 060</b>
<b>DETTES (note 5.1)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	855	453
Emprunts et dettes financières diverses	312	160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 836	5 280
Dettes fiscales et sociales	13 058	4 595
Autres dettes	18 091	4 393
Produits constatés d'avance	64	0
<b>Total</b>	<b>42 216</b>	<b>14 882</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 325 060</b>	<b>1 798 001</b>

## 8.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	(474 051)	(5 817)
Amortissements et provisions	754 907	153 119
Provisions risques et charges	(9 847)	8 763
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>271 009</b>	<b>156 065</b>
Variation des autres flux d'exploitation	(225 398)	(64 059)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>45 611</b>	<b>92 006</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(1 440)	(10 944)
Cessions d'immobilisations	0	0
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(1 440)</b>	<b>(10 944)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital et des primes d'émission, de fusion, d'apport		
Dividendes versés	(24 913)	(31 844)
Placements à moyen terme	0	2 806
Emissions d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Autres	153	0
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>	<b>(24 760)</b>	<b>(29 038)</b>
<b>Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)</b>	<b>19 411</b>	<b>52 023</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>54 470</b>	<b>2 447</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>73 881</b>	<b>54 470</b>
Valeurs mobilières de placement	75 348	56 879
Provisions sur VMP	(618)	(618)
Disponibilités	6	12
Concours bancaires	(855)	(453)
<b>Total</b>	<b>73 881</b>	<b>55 820</b>
Reclassement des actions propres en placements à moyen terme	0	(1 350)
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>73 881</b>	<b>54 470</b>

## 8.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX NRJ GROUP

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2008 et présentés au Conseil de Surveillance le 21 mars 2008.

Les données communiquées sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### 8.4.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Début 2007, NRJ GROUP et le groupe CREDIT MUTUEL – CIC ont renforcé leur partenariat en vue de poursuivre le développement de NRJ MOBILE. A l'occasion d'une augmentation de capital de 60,0 millions € intégralement souscrite par le groupe CREDIT MUTUEL – CIC, celui-ci a porté sa participation de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ MOBILE.

### 8.4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DES COMPTABLES

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues par le Plan Comptable Général.

#### RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnelles incluent, d'une part les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et, d'autre part des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires se définissent par leur nature inhabituelle, l'importance des montants concernés et leur caractère non récurrent.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de la marque NRJ. Cette marque acquise, protégée juridiquement, n'est pas amortie.

A la clôture de chaque exercice, le Groupe procède à une estimation de la valeur actuelle de la marque en retenant la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou (ii) sa valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans le cas où la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée à due concurrence.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat ou à leur valeur de souscription. Des provisions pour dépréciation sont constatées à raison des moins-values latentes estimées à partir des performances historiques, des évolutions de

marché, des perspectives attendues sur les années futures ainsi que de tout autre élément permettant une évaluation pertinente.

Les hypothèses utilisées pour apprécier les perspectives attendues selon la méthode des flux de trésorerie actualisés ont été :

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	9,4 %	8,8 %
Croissance perpétuelle	1,5 %	3,0 %

Les actions propres correspondant aux options d'achat d'actions définitivement non exercées ainsi que les actions propres destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en titres immobilisés à l'actif du Bilan (cf. 4.1). Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

Dans le tableau de variation des flux de trésorerie, les actions propres sont considérées comme des placements à moyen terme et ne font donc pas partie de la trésorerie disponible.

#### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation faisant l'objet d'une estimation individualisée est pratiquée lorsque des risques de non recouvrement le justifient.

#### VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition. Cependant, une opération de rachat et de souscription étant réalisée systématiquement en date de clôture, le coût historique et la valeur vénale au 31 décembre 2007 sont quasiment identiques.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions de NRJ GROUP et destinées à être utilisées pour honorer les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en cours sont classées en valeurs mobilières de placement. Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-10 & 2004-06.

## 8.4.3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Loyers	2 370	1 296
Charges locatives	266	124
Managements Fees	18 441	14 141
Redevances de marques	2 080	2 412
Redevances étrangères	289	12
Autres produits	490	697
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>23 936</b>	<b>18 682</b>

Les autres produits de l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent les refacturations de personnel et d'honoraires aux autres sociétés du Groupe.

### AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Sous-traitance	406	205
Locations et charges locatives	6 401	3 504
Entretiens et réparations	1 476	720
Personnel extérieur	596	1 000
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	3 057	2 281
Publicité et relations publiques	1 314	366
Services bancaires	86	31
Autres	1 141	852
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>14 477</b>	<b>8 959</b>

Le poste « autres » comprend des charges liées au personnel administratif, à l'activité immobilière et au développement du Groupe.

### RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actions propres	(3 710)	(1 517)
Dividendes	263 122	139 589
Dotation aux provisions pour dépréciation titres de participation	(750 000)	(150 000)
Provision pour dépréciation compte courant (dotations/reprises)	7 351	(7 351)
Abandon de créances	(10 721)	
Intérêts Comptes Courants	8 438	1 578
Produits financiers sur VMP	2 668	1 161
Provision pour risque financier (dotations/reprises)	1 249	(1 249)
<b>Résultat financier</b>	<b>(481 603)</b>	<b>(17 796)</b>

En 2006, les évolutions de conditions de marché avaient amené NRJ GROUP à déterminer la valeur d'utilité des titres NRJ SA pour la comparer à leur valeur comptable. Deux approches avaient été retenues :

- ♦ la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par NRJ SA et ses filiales
- ♦ la méthode des comparables boursiers, y compris en référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables

Sur la base de cette méthode, une dotation aux provisions de 150.000 milliers d'euros avait été comptabilisée au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, les hypothèses utilisées pour ces évaluations ont été mises à jour pour tenir compte notamment des nouvelles conditions de marché publicitaires, des perspectives d'activité et des évolutions de taux. Sur cette base, une dotation complémentaire de 750.000 milliers d'euros a été constatée pour ramener la valeur nette comptable des titres NRJ SA à 812.817 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

## RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant des charges exceptionnelles est composé de 876 K€ d'amendes et d'indemnités de licenciement.

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(482 270)	0	(482 270)
Résultat exceptionnel à court terme	(802)		(802)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(429)		(429)
Produit d'impôt net		9 450	9 450
<b>Total</b>	<b>(483 501)</b>	<b>9 450</b>	<b>(474 051)</b>

Le produit d'impôt net correspond :

- ♦ A l'économie liée à l'intégration fiscale 2007 française pour 13 729 k€. Le résultat d'ensemble 2007 s'élève à 51 726 K€ imposé au taux normal, soit un impôt de 17 786 K€. Au 31 décembre 2007 les déficits reportables des sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale dont a bénéficié NRJ GROUP s'élèvent à 73 945 K€.
- ♦ Au bénéfice fiscal consolidé pour 1 127 k€, après prise en compte, suite de la baisse à 50% de la participation dans NRJ MOBILE en 2007, du reversement éventuel de 5 300 K€ d'économies générées pendant la période de détention à 90%. Le résultat fiscal estimé du Groupe consolidé s'élève à 41 691 K€.
- ♦ A l'impôt sur les bénéfices 2007 pour – 5 406 K€. Le bénéfice fiscal de NRJ GROUP SA comme si elle était imposée séparément s'élève à 15 773 K€. Il n'y a pas de déficit reportable.

## 8.4.4 NOTES SUR LE BILAN

### VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Montant brut au 31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets, licences	48 858			48 858
<b>Total</b>	<b>48 858</b>		-	<b>48 858</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Autres immobilisations corporelles	35			35
<b>Total</b>	<b>35</b>		-	<b>35</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	1 735 915	256		1 736 171
Titres immobilisés	7 636	2 485		10 121
Prêts et autres immobilisations financières	319	156		475
<b>Total</b>	<b>1 743 870</b>	<b>2 897</b>	-	<b>1 747 767</b>
<b>Total général</b>	<b>1 792 763</b>	<b>2 897</b>	-	<b>1 795 660</b>

Les actions propres détenues par NRJ GROUP et classées en titres immobilisés se décomposent en actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et en actions propres destinées à couvrir des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions qui ne sont pas en cours. Leur nombre a évolué comme suit :



	Au titre du contrat de liquidité	Au titre de la couverture de plan d'options	Total
<b>Nombre d'actions propres en Titres immobilisés au 31/12/2006</b>	241 000	215 305	456 305
Reclassement en Titres immobilisés des actions propres correspondant à des options d'achat d'actions définitivement non exercées (Note 2-4)		72 395	72 395
Acquisitions nettes de titres	99 000		99 000
<b>Nombre d'actions propres en Titres immobilisés au 31/12/2007</b>	<b>340 000</b>	<b>287 700</b>	<b>627 700</b>
<b>Valeur brute au 31/12/2007</b>	<b>5 257</b>	<b>4 864</b>	<b>10 121</b>
Provision au 31/12/2007	(2 697)	(2 698)	(5 395)
<b>Valeur nette au 31/12/2007</b>	<b>2 560</b>	<b>2 166</b>	<b>4 726</b>

Au 31 décembre 2007, NRJ GROUP détient 627 700 actions propres et il n'y a plus d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement car les différents plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions sont tous venus à échéance.

## VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

	Montant au 31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Concessions, brevets, licences	19	11			30
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Autres immobilisations corporelles	31	1			32
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	150 038	750 000 (a)			900 038
Titres immobilisés (contrat de liquidité)	1 335	3 710		350	5 395
Prêts et autres immobilisations financières	8				8
<b>Total</b>	<b>151 381</b>	<b>753 710</b>	<b>-</b>	<b>350</b>	<b>905 441</b>
<b>Total général</b>	<b>151 431</b>	<b>753 722</b>	<b>-</b>	<b>350</b>	<b>905 503</b>
<b>Dotation d'exploitation</b>		<b>12</b>			
<b>Dotation financière</b>		<b>753 710</b>			

(a) (cf. Note 3.3)

## TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT	Bénéfice (+) ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>1. FILIALES (détenues à plus de 50%)</b>										
CHERIE FM	1 653	5 302	99,995%	6 234	6 234	11 606		20 662	3 094	1 057
NRJ SA	10 421	92 171	99,90%	1 712	812 816	209 930		45 574	57 868	55 704
SONOPAR PARTICIPATIONS	7 879	7 490	100%	10 374	10 374	25 178		0	3 145	4 348
NRJ 12	40	-35 676	100%	75	75	42 128		7 362	-19 665	0
NRJ EVENTS	8	-3 378	100%	8	8	5 373		11 951	-246	0
NRJ MOBILE	100	26 023	50%	200	200	0		31 839	-23 727	0
NRJ ENTERTAINMENT	8	215	100%	8	8	0		1 506	922	3 898
CANAL MUSIC	32	-2 222	100%	1 500	1 500	2 148		49	-89	0
ENERGY BRANDING	66	-116	100%	615	615	10		0	-25	0
SOCIETE de TELEVISION LOCALE	37	-349	100%	37	37	0		0	-330	0
SCI POMPIGNANE	10	-174	99,90%	10	10	2 480		157	-167	0
7 L	111	2 338	75,86%	4 108	4 108	0		55	-1 321	0
BOILEAU TV	37	2	100%	37	37	2 294		0	2	0
NRJ BOILEAU 1	37	0	100%	37	37	0		0	0	0
NRJ BOILEAU 2	37	0	100%	37	37	0		0	0	0
NRJ BOILEAU 3	37	0	100%	37	37	0		0	0	0
<b>Sous-total (1)</b>				<b>1 736 133</b>	<b>836 133</b>	<b>301 147</b>				<b>65 007</b>
<b>2. PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50%)</b>										
CHOC FM	n.c.	n.c.	15,00%	38	0	63		nc	nc	0
<b>Sous-total (2)</b>				<b>38</b>	<b>0</b>	<b>63</b>				<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (1)+(2)</b>				<b>1 736 171</b>	<b>836 133</b>	<b>301 210</b>				<b>65 007</b>

## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
Certificats de dépôt	170	170
Actions propres		1 000
Valeurs mobilières de placement (a)	74 560	54 742
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>74 730</b>	<b>55 912</b>

(a) dont actions de SICAV :

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	PMV	31/12/2007
<b>SICAV</b>	54 742	635 332	618 176	2 662	74 560

Le nombre d'actions propres détenues par NRJ GROUP affectées à la couverture de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en cours a évolué comme suit :

	Au titre de la couverture des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2006	72 395
Réaffectation en contrat de liquidité des actions propres correspondant à des options d'achat d'actions définitivement non exercées	(72 395)
Cessions de titres suite à levées d'options	-
Acquisitions nettes de titres	-
Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2007	-

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, NRJ GROUP détient 627 700 actions propres classées en titres immobilisés (voir Note 4.1).

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions	Nombre d'actions	Total k€
Ordinaires	20 209 037	202
A droit de vote double	66 271 667	663
<b>Total</b>	<b>86 480 704</b>	<b>865</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserve Légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Au 31 décembre 2006	865	1 734 606	86	48 468	(149)	(5 817)	1 778 059
Affectation du résultat 2006				(5 817)		5 817	0
Report à nouveau				(149)	149		0
Distribution de dividendes				(24 914)			(24 914)
Résultat 2007						(474 051)	(474 051)
Au 31 décembre 2007	865	1 734 606	86	17 588	0	(474 051)	1 279 094

## ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant net au 31/12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Montant net au 31/12/2007
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
Autres provisions (a)	5 060	1 185	2 345	150		3 750
<b>Total</b>	5 060	1 185	2 345	150	-	3 750
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>						
- Sur immobilisations financières (b)	150 038	750 000				900 038
- Sur autres immobilisations financières	8					8
- Sur titres immobilisés	1 335	3 710			350	5 395
- Sur Comptes Courants	7 415		7 352			63
- Sur Débiteurs divers	38					38
- Sur Valeurs mobilières de Placement	618					618
- Sur Actions propres	350				(350)	0
<b>Total</b>	159 801	753 710	7 352	-	-	906 160
<b>Total général</b>	164 861	754 895	9 697	150	-	909 910
Dont dotations et reprises						
Financières		753 710	8 601			
Exploitation		1 185	1 096	150		

(a) Les autres provisions pour risques et charges couvrent des risques potentiels valorisés conformément au CRC 2000-10 & 2004-06. Il s'agit essentiellement de risques dans le cadre de procès ou litiges dans le cours normal des activités de la Société. Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

La provision couvrant le contrôle fiscal sur le bénéfice fiscal consolidé a été reprise en totalité à l'issue du contrôle.

(b) Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent les titres NRJ SA (voir note 3.3)

## 8.4.5 AUTRES INFORMATIONS

### ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	855	855	
Emprunts & dettes financières diverses	312		312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 836	9 836	
Personnel et organismes sociaux	2 873	2 873	
Etat	10 185	10 185	
Groupe et associés	17 305	17 305	
Autres dettes	786	786	
Produits constatés d'avance	64	64	
<b>Total</b>	<b>42 216</b>	<b>41 904</b>	<b>312</b>

### ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts	8		8
Autres immobilisations financières	10 588	10 121	467
Créances clients	13 056	13 056	
Personnel et organismes sociaux	1 578	1 578	
Etat	25 064	25 064	
Groupe et associés	318 748	66 690	252 058
Débiteurs divers	1 283	1 283	
Charges constatées d'avance	333	333	
<b>Total</b>	<b>370 658</b>	<b>118 125</b>	<b>252 533</b>

## ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

	Entreprises liées
Immobilisations financières	
Participations	1 736 171
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	13 008
Autres créances	318 685
Dettes	
Emprunts & Dettes financières divers	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 939
Autres dettes	17 306
Produits constatés d'avance	11
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	23 629
Charges d'exploitation	
Achat non stockés	1
Sous-traitance	
Location et charges locatives	3 846
Entretien	1 466
Etudes et recherches	90
Documentation	1
Rémunération d'intermédiaires	1 044
Publication & relations publiques	863
Transport et déplacements	38
Redevances	209
Produits financiers	
Produits des participations	263 122
Autres produits financiers	8 439
Charges financières	
Dotations aux provisions	
Autres charges financières	10 721
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	

## CHARGES A PAYER

	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>		
Intérêts à payer		
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>		
Factures non parvenues	7 205	2 657
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>		
Etat et organismes sociaux	11 339	2 792
<b>INTERETS COURUS SUR DECOUVERT</b>		
Intérêts courus à payer		
<b>Total</b>	<b>18 544</b>	<b>5 449</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements en matière de départ à la retraite des salariés de NRJ GROUP s'élève à 78 milliers d'euros. Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- ♦ âge de départ en retraite 65 ans,
- ♦ nombre de mois de salaires dus calculé en fonction des conventions collectives applicables,
- ♦ taux de rotation des salariés calculé sur une moyenne arithmétique glissante de 5 années,
- ♦ taux d'actualisation égal au dernier taux moyen des obligations connu à la date du calcul soit 4.65%,
- ♦ taux de revalorisation fixé à 1,5% (pourcentage effectivement constaté depuis plusieurs années).

Par ailleurs, NRJ GROUP s'est portée garante de sa filiale NRJ 12 pour tous les engagements financiers pris par cette dernière vis-à-vis de TDF pour un montant maximal de 4,8 millions € (hors indemnité éventuelle en cas de rupture de contrat).

Enfin, NRJ GROUP s'est engagé à ouvrir le capital de sa filiale Société de Télévision Locale (éditeur de la chaîne LTF – NRJ PARIS) à hauteur de 25% au total à ses partenaires, les sociétés TELIF et Franciliennes TV.

## LITIGES

NRJ GROUP faisait l'objet d'un contrôle par l'Administration Fiscale dans le cadre du Bénéfice Fiscal Consolidé sur les exercices 2002/2003 et 2003/2004. L'impact du redressement définitif accepté fin 2007 par NRJ GROUP est non significatif sur ses résultats et est couvert par des provisions qui avaient été comptabilisées sur les exercices antérieurs.

NRJ GROUP a déposé, avec REGIE NETWORKS, une plainte avec constitution de partie civile des chefs d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, le 16 janvier 2006, à l'encontre de Monsieur Jean-Charles MATHEY, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006 et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005.

De son côté, Monsieur Jean-Charles MATHEY a saisi :

- ♦ D'une part, le Conseil des Prud'hommes de Paris, par acte du 16 mars 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2.381.000 €. Il est précisé cependant que la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 3 mai 2006, a confirmé l'ordonnance de référé rendue le 22 février 2006, déboutant Monsieur MATHEY de l'intégralité des demandes, qu'il avait initialement formées devant la formation des référés du Conseil des Prud'hommes de Paris. Au cours du second semestre 2007, Monsieur MATHEY a augmenté le montant de ses réclamations devant le Conseil des Prud'hommes à un montant total de 4.000.000 €.
- ♦ D'autre part, le Tribunal de Commerce de Paris, par actes en date des 16 juin et 5 décembre 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2.651.500 €.

Enfin, NRJ GROUP est impliquée dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont

fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

## INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Au 31 Décembre 2007, le périmètre d'intégration de NRJ GROUP comprend 36 sociétés, dont les principales sont les suivantes : NRJ SA, NRJ GLOBAL, TOWERCAST, NRJ PRODUCTION, REGIE NETWORKS, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS et RADIO NOSTALGIE.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette comptabilisée chez NRJ GROUP, société mère du groupe fiscal, s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, à 13 729 milliers d'euros.

## BÉNÉFICE FISCAL CONSOLIDÉ

Le 21 juillet 2004, le Ministère de l'Economie et des Finances français a accordé à NRJ GROUP l'agrément au régime du bénéfice consolidé prévu à l'article 209 quinquies du code général des impôts. Cet agrément avait été donné pour une première période de 5 exercices, se terminant au 31 décembre 2007. Une demande de prolongation pour une durée de 3 exercices à compter du 1er janvier 2008 a été déposée fin 2007 auprès du Ministère de l'Economie et des Finances. NRJ GROUP est dans l'attente de l'accord formel du Ministère sur la prolongation de ce régime. Le montant des reversements d'impôts, qui résulteraient de la sortie du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement s'élève au maximum à 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

## EFFECTIF

L'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	31/12/07	31/12/06
Cadres	81	70
Employés	40	36
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>106</b>

## INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS

Avantages en nature : 10 389 €

Salaires : 753 787 €

Jetons de présence : 45 750€ versés aux cinq membres du Conseil de Surveillance

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures des droits acquis au titre du DIF s'élève à 6 829.

Le volume d'heures ayant donné lieu à demande s'élève à 437.

## CONSOLIDATION

NRJ GROUP SA est la Société mère du groupe consolidé NRJ GROUP.

## ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes sociaux de NRJ GROUP.

## 8.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

(En milliers d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus
<b>Sociétés</b>		
<b>A. FILIALES FRANCAISES (détenues à plus de 50 %)</b>		
CHERIE FM	99,99%	6 234
NRJ SA	99,90%	812 816
SONOPAR PARTICIPATIONS	100%	10 374
NRJ TV	100%	75
NRJ EVENTS	100%	8
NRJ MOBILE	50 %	200
NRJ ENTERTAINMENT	100%	8
CANAL MUSIC	100%	1 500
ENERGY BRANDING	100%	615
SOCIETE DE TELEVISION LOCALE	100%	37
SCI POMPIGNANE	99,90%	10
SEPT L	75,86%	4 108
<b>BOILEAU TV</b>	100 %	<b>37</b>
<b>NRJ BOILEAU 1</b>	100 %	<b>37</b>
<b>NRJ BOILEAU 2</b>	100 %	<b>37</b>
<b>NRJ BOILEAU 3</b>	100 %	<b>37</b>
<b>Total des filiales (1)</b>		<b>836 133</b>
<b>B. AUTRES TITRES</b>		
CHOC FM	15,00%	-
<b>Total des autres titres (2)</b>		<b>-</b>
<b>C. TITRES DE PLACEMENT</b>		
CERTIFICATS DE DEPOT		170
ACTIONS PROPRES		4 726
SICAV		74 560
<b>Total des titres de placement (3)</b>		<b>79 456</b>
<b>TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)</b>		<b>915 589</b>



## 8.6 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En milliers d'euros, sauf indication contraire)	30/09/2003	30/09/2004	31/12/2005 (15 mois)	31/12/2006	31/12/2007
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	864,81	864,81	864,81	864,81	864,81
Nombre d'actions	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 480 704
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT	11 852	14 931	19 867	18 682	23 936
Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées	5 584	17 013	3 813	140 090	261 989
Impôts sur les bénéfices	195	-15 618	-6 962	-15 183	-9 450
Participation des salariés due au titre de l'exercice	409	414	579	368	437
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	6 872	32 246	12 578	-5 817	-474 051
Résultat distribué	18 161	25 079	31 948	25 079	25 079
<b>RESULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant charges calculées	0,06	0,37	0,12	1,79	3,13
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	0,08	0,37	0,15	(0,07)	(5,48)
Dividende distribué (hors avoir fiscal)	0,21	0,29	0,37	0,29	0,29
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	72	84	89	106	121
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 599	5 058	7 537	7 884	6 707
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 683	2 186	2 818	2 777	2 834

## 8.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la société NRJ GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◆ la justification de nos appréciations,
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan sont valorisées conformément à la méthode indiquée dans les notes 2.4 et 3-3 de l'annexe. Sur ces bases, les titres de la filiale NRJ SA ont été dépréciés au cours de l'exercice à hauteur de 750 M euros. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les évaluations effectuées par la Société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ◆ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- ◆ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion en application des trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celle-ci.

Paris et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Prestige International Audit**

Thierry KARCHER

**Deloitte & Associés**

Henri LEJETTE